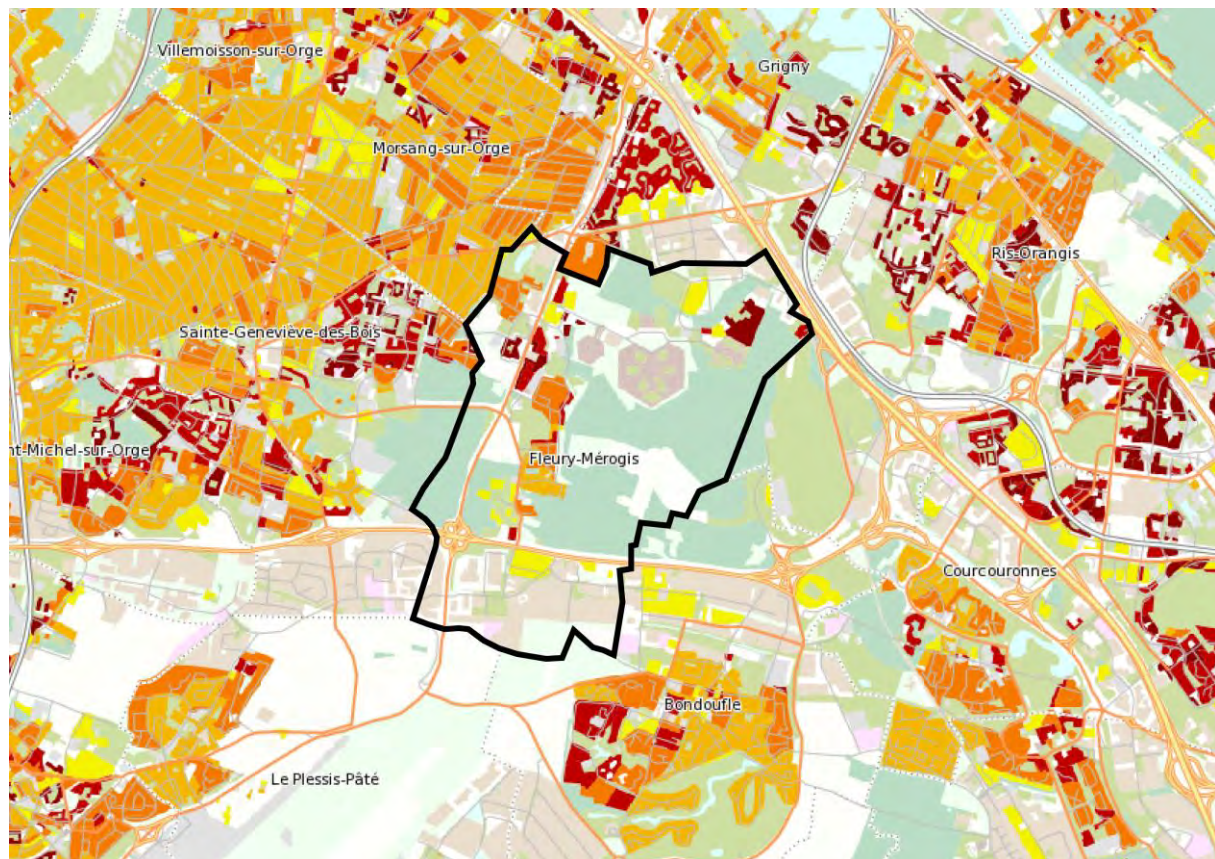


Densité de population dans l'habitat en 2006**Densités de population (hab/ha)**

©laidf

- La population comptée à part/ la population pénitentiaire

Depuis le recensement de 2006, la population pénitentiaire est incluse dans la population municipale.

Jusqu'en 1999, la population comptée à part était très importante à Fleury-Mérogis, allant jusqu'à être supérieure à la population municipale au recensement de 1975. Elle comprend avant tout la population pénitentiaire. Cette population est toujours forte bien qu'ayant décliné depuis 1990 (la prison connaissait alors, à cette époque, une surpopulation chronique).

Les travaux de rénovation du centre pénitentiaire débutés en 2002 prévoient une capacité de 3600 places, mais les problèmes de surpopulation des centres pénitentiaires laissent craindre des effectifs pouvant aller jusqu'à 5000 détenus à plus long terme.

Evolution de la population comptée à part

Années	Population comptée à part	Population municipale
1954	-	297
1962	-	361
1968	-	1193
1975	3 495	3262
1982	3 775	4057
1990	4 724	4953
1999	3 685	5389
2006	3642 (population carcérale) + 366 (service de moyen ou long séjour) = 4008	9167- 3642-366 = 5159

©INSEE, RGP99 et 2006

- Les migrations : une sédentarité en augmentation mais un solde migratoire négatif

Les migrations permettent de connaître l'attractivité de la commune et le renouvellement des populations.

Cependant, le solde naturel et le solde migratoire se basent sur la population totale du recensement, ce qui inclut la population pénitentiaire et biaise les résultats.

Solde naturel et solde migratoire

En comparaison de l'agglomération, du département et de la région, la commune de Fleury-Mérogis paraît de nouveau atypique. En effet, la commune possède un solde naturel équivalent à la moyenne en Ile-de-France, mais son solde apparent des entrées et sorties est plus fortement négatif. Le taux apparent des entrées et des sorties était déjà négatif entre 1990 et 1999 (-1,7), il le reste entre 1999 et 2006, mais dans une moindre mesure (-0,8), ce qui permet à la commune de connaître une variation annuelle positive de sa population (+0.1). La commune attire cependant moins de nouveaux habitants qu'il en sort, et cela à une plus forte proportion que sur le Val d'Orge. La population carcérale, incluse dans ces résultats, rend cependant cette analyse assez peu fiable.

Les taux de natalité et de mortalité de la commune, de deux points plus faibles que sur les autres territoires analysés, sont également faussés par la présence du centre pénitentiaire (une surreprésentation des hommes de 25-55 ans fait mécaniquement baisser les taux de natalité et de mortalité de la commune).

Détail du taux de variation annuelle de la population en % (incluant la population carcérale)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006
Variation annuelle moyenne de la population en %	+27,6	+1,8	+3,4	-0,7	+0,1
due au solde naturel en %	+3,0	+1,4	+1,0	+1,0	+0,9
due au solde apparent des entrées/sorties en %	+24,6	+0,3	+2,3	-1,7	-0,8
Taux de natalité en ‰	32,5	15,6	12,3	12,2	12,3
Taux de mortalité en ‰	2,1	1,3	1,8	2,4	3,2

©INSEE, RGP 1999 et 2006

Comparaison du détail du taux de variation annuelle de la population de 1999 à 2006 (incluant la population carcérale pour Fleury-Mérogis)

	Fleury-Mérogis	Val d'Orge	Essonne	Ile-de-France
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0.1	+0.8	+0.8	+0.7
due au solde naturel en %	+0.9	+0.9	+0.9	+0.9
due au solde apparent des entrées/sorties en %	-0.8	-0.1	-0.1	-0.2
Taux de natalité en ‰	12.3	14.4	14.8	15.5
Taux de mortalité en ‰	3.2	5.7	6.1	6.5

©INSEE, RGP 2006

Sédentarité des ménages des résidences principales (données hors population carcérale)

La population des ménages a emménagé assez récemment. En effet, plus de 50% de la population vit sur la commune depuis moins de 10 ans (59.2%). L'activité du centre pénitentiaire et l'affectation de fonctionnaires expliquent cette tendance puisque les fonctionnaires sont souvent affectés à la prison en début de carrière et quittent la commune par la suite. En 1999, 68% de la population avait emménagé il y a moins de 10 ans. On peut donc penser que la population a tendance à se sédentariser. Mais cela peut également révéler un phénomène de stagnation dans le parcours résidentiel des ménages qui n'ont pas la possibilité de quitter la commune. Par ailleurs, le très faible rythme de constructions sur la commune ces dernières années explique pour une grande part la forte sédentarité observée.

En comparaison, le taux d'emménagés de moins de 10 ans sur les territoires de l'Essonne et du Val d'Orge sont plus faibles (environ 6 points en moins). En revanche, la différence n'est que de 3 points par rapport à l'Ile-de-France.

Une autre explication de la sédentarité réside dans le peu d'attractivité de la commune observé à l'échelle du Val d'Orge : le Plan Local de l'Habitat du Val d'Orge indique que la demande en logements sur la commune de Fleury-Mérogis est faible en comparaison des autres communes. Sur l'agglomération, ce sont en effet les quartiers les plus proches des gares qui sont les plus attractifs. Ce manque d'attractivité est ici encore à mettre en lien avec le très faible rythme de construction sur la commune ces dernières années.

Ancienneté d'emménagement des ménages en 2006

Date d'emménagement	Total en nombre	Total en %
Avant 1997 (10 ans ou plus)	713	40,8%
De 1997 à 2004 (entre 2 et 9 ans)	838	48%
2005 et 2006 (depuis moins de 2 ans)	195	11,2%
Total	1747	100%

© INSEE, RGP 2006

Ancienneté d'emménagement des ménages des résidences principales en 1999

Date d'emménagement	Total en nombre	Total en %
Avant 1990 (10 ans ou plus)	537	31,9%
De 1990 à 1997 (entre 2 et 9 ans)	867	51,5%
1998 et 1999 (depuis moins de 2 ans)	281	16,7%
Total	1 685	100,0%

© INSEE, RGP 2006

Comparaison de l'ancienneté d'emménagement sur différents territoires

	Depuis moins de 2 ans	De 2 à 4 ans	De 5 à 9 ans	10 ans ou plus
Fleury-Mérogis (1999)	16.7%	51.5%		31.9%
Fleury-Mérogis (2006)	11.2%	24.2%	23.8%	40.8%
Val d'Orge	10.6%	20.9%	21.4%	47.1%
Essonne	11.5%	21.1%	20.6%	46.8%
Ile-de-France	12.7%	22.1%	21.8%	43.4%

© INSEE, RGP 2006

L'analyse de l'ancienneté d'emménagement des ménages révèle que les nouveaux arrivants sont surtout représentés dans le quartier des Résidences (42% des ménages emménagés depuis moins de deux ans), mais également dans le quartier « Prison et Reste ». Cela s'explique très bien dans le quartier des Résidences qui accueille les fonctionnaires du centre pénitentiaire. Ainsi, seulement 30% de la population du quartier y vit depuis plus de 10 ans. En revanche, le quartier « Prison et Reste » a connu très peu d'évolution de sa structure de logement (quartier des Aunettes et logements individuels sociaux et privés, l'opération de la Gribelette n'était toujours pas réalisée lors du recensement de la population). Ces quartiers connaissent un taux de rotation plus important que le « Pavillonnaire » et semblent moins attractifs pour les ménages floriacumois. Le quartier des Aunettes, en particulier, connaît des difficultés liées à sa forme urbaine vieillissante et à la précarité des ménages qu'il accueille.

Ancienneté d'emménagement des ménages des résidences principales par Iris en 2006

	moins 2 ans		entre 2-4 ans		entre 5-9 ans		depuis 10 ans ou plus	
Pavillonnaire	42	21,5%	96	22,7%	76	18,3%	231	32,4%
HLM	82	42,1%	165	39,0%	162	39,0%	177	24,9%
Prison et Reste	71	36,4%	162	38,3%	177	42,6%	305	42,7%
Total	195	100,0%	424	100,0%	416	100,0%	713	100,0%

©Insee2006, exploitation principale

Date d'emménagement des ménages en 2006

	moins 2 ans	entre 2-4 ans	entre 5-9 ans	depuis 10 ans ou plus	Ménages
Pavillonnaire	9,4%	21,6%	17,1%	51,9%	100,0%
HLM	14,0%	28,2%	27,6%	30,2%	100,0%
Prison et Reste	9,9%	22,7%	24,8%	42,6%	100,0%

©Insee2006, exploitation principale

A une forte majorité, les nouveaux arrivants se logent dans des 3 ou 4 pièces. Ils représentent donc essentiellement des familles. On remarque également que les logements d'une seule pièce sont occupés par des ménages qui sont arrivés il y a moins de 10 ans. La ville a donc attiré ces dernières années des personnes seules, qui sont souvent des personnes relativement jeunes.

Ancienneté d'emménagement des ménages et taille des logements

	moins 2 ans	entre 2-4 ans	entre 5-9 ans	depuis 10 ans ou plus	Ménages
1 pièce	8	16	11	5	40
2 pièces	19	30	27	34	110
3 pièces	80	153	144	156	534
4 pièces	60	131	127	266	585
5 pièces	23	80	90	189	383
6 pièces ou plus	5	13	16	62	96
Ensemble	195	424	416	713	1748

© Insee, RGP 2006

Mobilité des résidents⁵⁸

En 2006, 81% de la population habitait 5 ans auparavant sur la même commune. Le taux de mobilité est plus élevé sur le Val d'Orge, le département et la région qui ont environ 75% de leur population qui résidaient sur la même commune 5 ans auparavant. Cependant, ces chiffres tiennent compte de la population pénitentiaire.

En 1999, 50% des habitants résidaient déjà sur la commune en 1990 (soit 9 ans auparavant). Ce taux était inférieur à la moyenne départementale. 35% habitaient dans le même logement. Ces résultats démontraient une mobilité résidentielle sur la commune.

Le taux de mobilité était donc relativement élevé. Il est lié, comme nous l'avons déjà évoqué, à la rotation importante des ménages, en particulier du personnel pénitentiaire. Sur le département, 59% des habitants de l'Essonne résidaient sur la même commune dix ans auparavant en 1990 et 61% en 1999. Ainsi, le taux de mobilité reste en moyenne élevé sur l'ensemble de l'Essonne.

Population de 5 ans ou plus par sexe, âge, nationalité et lieu de résidence 5 ans auparavant en 2006 (population pénitentiaire incluse)

	Même logement	Autre logement de la même commune	Autre commune du même département	Autre département de la même région	Autre région en France métropolitaine	Autre région dans un Dom	Collectivité d'outre-mer (Com)	A l'étranger	Ensemble
Moins de 15 ans	479	119	101	39	73	36	2	16	866
15 à 24 ans	504	1477	54	32	51	29	0	14	2161
25 à 54 ans	1372	2409	341	148	413	97	2	42	4824
55 ans ou plus	522	136	97	20	7	0	0	1	783
Ensemble	2877	4141	593	239	544	162	4	73	8633
Total en %	33.33%	47.97%	6.87%	2.77%	6.30%	1.88%	0.05%	0.85%	100 %

© INSEE, RGP2006

⁵⁸ Les chiffres de 2006 recensent le lieu de résidence 5 ans auparavant, ceux de 1999 le lieu de résidence au recensement de 1990. Pour 1999, les pourcentages prennent en compte la population de moins de 5 ans, ce qui n'est pas le cas pour les chiffres de 2006. De plus, la population de 2006 prend en compte la population pénitentiaire, ce qui fausse les chiffres.

Comparaison des anciens lieux de résidence en 2006 (population pénitentiaire incluse)

	Même logement	Autre logement de la même commune	Autre commune du même département	Autre département de la même région	Autre région en France métropolitaine	Autre région dans un Dom	Collectivité d'outre-mer (Com)	A l'étranger	Ensemble
2006	33.33%	47.97%	6.87%	2.77%	6.30%	1.88%	0.05%	0.85%	100%
	81.3%								
1999	19.06%	50.25%	11.49%	4.80%	10.71%	2.71%	0.99%	100%	
	69.31%								
Val d'Orge	62.92%	11.93%	13.16%	6.22%	4.10%	0.39%	0.04%	1.26%	100%
	74.85%								
Dep	64.35%	9.76%	11.92%	8.06%	3.99%	0.30%	0.02%	1.61%	100%
	74.11								
IDF	63.21%	12.24%	8.03%	8.64%	4.90%	0.30%	0.02%	2.65%	100%
	75.45%								

© INSEE, RGP2006

Le taux de mobilité diffère d'un quartier à l'autre. En 1999, une forte mobilité résidentielle est notée sur les quartiers des Résidences, des Fonctions (quartier des fonctionnaires du centre pénitentiaire avenue des Peupliers), et des Aunettes. Cette forte mobilité est ressentie tant au niveau du logement que de la commune de résidence pour le quartier des Résidences et le quartier des Fonctions. Aux Aunettes, au contraire, les habitants ont quitté leur logement depuis 1990 mais sont restés sur la commune. Dans le quartier de la Gribelette, le taux de mobilité est nul, autrement dit la totalité des habitants du quartier résident dans le même logement depuis 1990. La sédentarité notée sur le quartier du lac et de la greffière est d'autant plus intéressante que l'on y recense 82 pavillons en locatif social.

Le quartier des Chaqueux n'étant pas achevé en 1990, on ne peut pas évaluer sa mobilité. Il est à noter néanmoins que 25% de la population habitant ce quartier résidait auparavant dans un autre quartier de la commune. Cette constatation est le signe de l'attrait de ce quartier et en particulier des types de logement qui y sont proposés.

Les données de 2006 sur la mobilité des résidents sont difficilement comparables avec celles de 1999 car elles tiennent compte du lieu de résidences 5 ans auparavant, contre 9 ans auparavant au recensement de 1999. Par ailleurs le quartier « Prison et reste » inclut les détenus du centre pénitentiaire, ce qui biaise les résultats. On peut tout de même indiquer que 52% des résidents du quartier des Résidences vivaient dans le même logement auparavant, contre 60% dans les quartiers pavillonnaires, ce qui montre une plus forte mobilité dans le quartier des Résidences mais une mobilité également assez forte sur l'ensemble du territoire en comparaison des moyennes du Val d'Orge, du département et de l'Ile-de-France (où respectivement 63%, 64% et 63% des résidents habitaient le même logement auparavant).

Mobilité des résidents par quartier entre 1990 et 1999

	Ensemble	Lieu de résidence au 1 ^{er} janvier 1990									
		Même logement	%	Autre logement	%	Même commune	%	Même Département	%	Même région	%
Village	452	217	48%	36	8%	253	56%	355	79%	432	96%
Les Chaqueux	880	171	19%	222	25%	393	45%	759	86%	827	94%
Résidences	1 643	510	31%	206	13%	716	44%	844	51%	962	59%
Quartier du lac et de la Greffière	555	309	56%	54	10%	363	65%	497	90%	521	94%
Gribelette	21	21	100%	0	0%	21	100%	21	100%	21	100%
Les Aunettes	1 106	386	35%	255	23%	641	58%	857	77%	942	85%
Total	4 657	1 614	35%	773	17%	2 387	51%	3 333	72%	3 705	80%

© INSEE, RGP99

Origine de la population résidente cinq ans auparavant (population de 5 ans ou plus) en 2006

Lieu de résidence 5 ans auparavant	même logt	autre logt même commune	autre commune même dépt	autre dépt même région	autre	Pop 5 ans ou plus
Pavillonnaire	804	122	293	79	37	1335
	60,2%	9,2%	21,9%	5,9%	2,8%	100,0%
HLM	740	154	87	46	400	1428
	51,9%	10,8%	6,1%	3,2%	28,0%	100,0%
Prison et Reste	1333	3865	212	114	346	5870
	22,7%	65,8%	3,6%	1,9%	5,9%	100,0%

©Insee, RGP2006, exploitation principale

Une analyse plus fine nous permet de dégager le profil par âge et par catégories socioprofessionnelles des personnes en 1999, hors prison, dites sédentaires (habitant la commune lors du recensement précédent de 1990) et des nouvelles arrivées à Fleury-Mérogis depuis 1990. Les personnes les plus sédentaires sont âgées de 0 à 14 ans et de 40 à 59 ans. Il s'agit de familles constituées restées sur la commune depuis 1990. Les migrants que la commune a accueilli sur son territoire entre 1990 et 1999 sont principalement des enfants âgés de 0 à 14 ans et des adultes de 30 à 39 ans.

Très peu de personnes âgées de plus de 60 ans se sont installées sur la commune entre 1990 et 1999.

Les migrants arrivés sur la commune entre 1990 et 1999 sont principalement des employés. Ce sont les employés du centre pénitentiaire.

Le profil socio-économique de ces personnes coïncide donc avec le profil dominant des personnes résidant déjà sur la commune en 1990. Cela n'a pas modifié la composition socio-économique de la commune. Très peu d'artisans et de professions intellectuelles supérieures sont attirés par la ville de Fleury-Mérogis.

Profil des migrants par âge en 1999

	Habitant la commune en 1990		Habitant hors de la commune en 1990	
Total	2524	100%	2492	100%
0-14	610	24%	760	30.5%
15-24	382	15%	279	11.2%
25-29	138	5.4%	341	13.7%
30-39	428	17%	665	26.7%
40-59	757	30%	350	14%
60-74	161	6.4%	46	1.8%
75 et +	48	2%	51	2%

©INSEE, RGP1999

Profil des migrants par catégorie socioprofessionnelle en 1999

	Habitant la commune en 1990	Habitant hors de la commune en 1990
artisans	31	81
Professions int sup	62	102
professions intermédiaires	269	533
employés	629	1404
ouvriers	290	505
retraités	199	264
chômeurs	125	225

©INSEE, RGP1999

La composition de la population

- Une population jeune

La structure par âge de la population de la commune de Fleury-Mérogis est très influencée par la présence du centre pénitentiaire. Il est donc important de distinguer la population totale de la population des ménages.

Dans la population totale de Fleury-Mérogis, on note une forte proportion d'hommes de 18 à 24 ans (25% de la population totale des hommes), ainsi que de 25 à 39 ans (35% de la population totale des hommes de 25 à 39 ans). Cette part est d'autant plus forte pour les 18-24 ans que cette catégorie d'âge ne représente que 10% de la population féminine. Cette marge de différence provient du nombre important d'hommes détenus dans le centre pénitentiaire.

Part de chaque classe d'âge par sexe en 2006 dans la population totale (incluse le centre pénitentiaire)

	Femmes	En %	Hommes	En %	Ensemble	En %
Moins de 3 ans	149	4.8%	175	2.9%	324	3.5%
3 à 5 ans	150	4.8%	153	2.5%	304	3.3%
6 à 10 ans	221	7.1%	223	3.7%	445	4.9%
11 à 17 ans	304	9.8%	353	5.8%	657	7.2%
18 à 24 ans	304	9.8%	1528	25.2%	1832	20.0%
25 à 39 ans	921	29.6%	2157	35.6%	3078	33.6%
40 à 54 ans	664	21.3%	1082	17.9%	1745	19.0%
55 à 64 ans	207	6.7%	249	4.1%	456	5.0%
65 à 79 ans	119	3.8%	114	1.9%	233	2.5%
80 ans ou plus	75	2.4%	19	0.3%	94	1.0%
Ensemble	3114	100.0%	6053	100.0%	9167	100.0%

© RGP 2006

Afin de connaître l'âge des populations qui fréquentent les équipements et les commerces de la commune de Fleury-Mérogis, il faut analyser les chiffres de la population des ménages. Dans ce cas, le nombre de femmes et d'hommes par sexe dans la population des ménages s'équilibre.

La population floriacumoise est très jeune, puisqu'en 2006, 67% de la population des ménages a moins de 40 ans. Leur part a baissé depuis 1999 car elle représentait à cette date 71% de la population. A l'intérieur de cette catégorie, ce sont les moins de 15 ans et les 25 à 39 ans qui sont les plus nombreux. Ils représentent respectivement environ 27% et 26% de la population totale des ménages en 2006.

De plus, la part des plus de 64 ans est très faible. Elle représente moins de 5% de la population des ménages, mais elle a tendance à augmenter entre 1999 et 2006. Il en est de même pour la population de 40 à 64 ans qui augmente de 3 points entre 1999 et 2006. Ainsi, la population de Fleury-Mérogis est également concernée par le vieillissement global de la population, même s'il reste dans des proportions limitées. Le vieillissement de la population peut être mis en lien avec le taux de migration dont la valeur négative entre 1999 et 2006 a tendance à s'atténuer.

Cette répartition est atypique en comparaison des moyennes départementales et régionales. En effet, les moins de 15 ans du Val d'Orge, du département et de la région représentent en moyenne 20% de la population des ménages, les 25-39 ans entre 22 et 23%. Concernant les populations de plus de 55 ans, leur part est d'environ 5 points plus faible à Fleury-Mérogis que les moyennes observées dans le Val d'Orge, le département et la région.

Cette situation atypique est liée à la taille des logements, les grands logements étant favorables à l'installation de ménages avec enfants, et au renouvellement régulier des familles. En particulier, l'ensemble des HLM

Résidences accueille majoritairement des familles de surveillants du centre pénitentiaire en début de carrière dont la durée de poste est généralement limitée à quelques années⁵⁹.

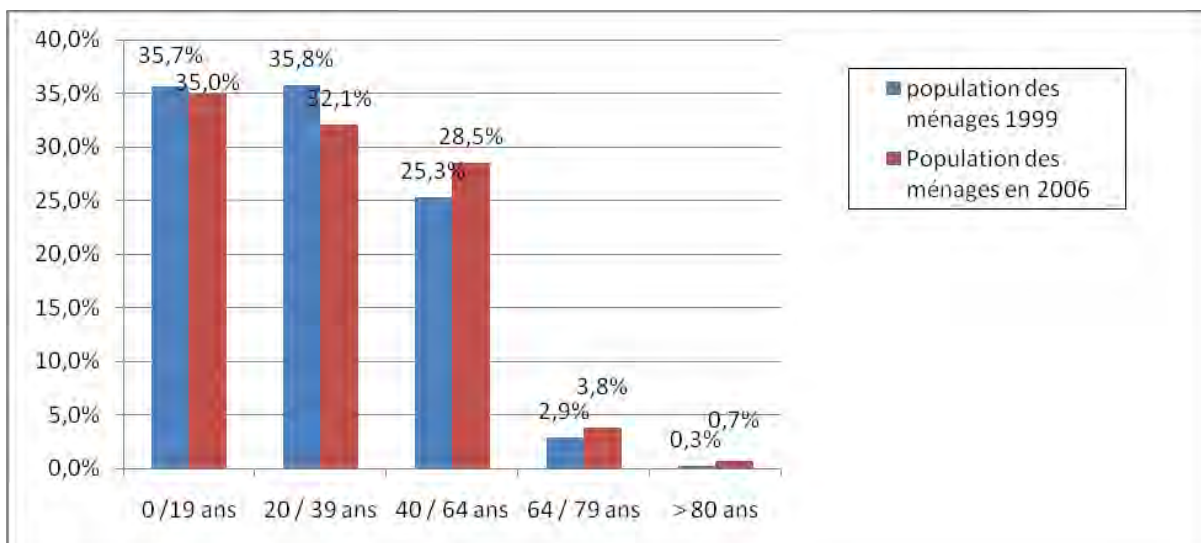
En 1999, les moins de 19 ans étaient majoritairement installés dans les quartiers des Résidences, des Chaqueux et des Aunettes (76%) tandis que les plus de 75 ans habitaient principalement dans le village (73.7%).

Population des ménages par sexe et âge en 2006 (hors population carcérale)

	Hommes		Femmes		Ensemble	En %
	Nombre	En %	Nombre	En %		
Moins de 15 ans	653	27.8%	754	28.2%	1407	27.9%
15 à 19 ans	160	6.8%	180	6.7%	340	6.8%
20 à 24 ans	128	5.4%	136	5.1%	264	5.3%
25 à 39 ans	609	25.9%	697	26.1%	1306	25.9%
40 à 54 ans	541	23.0%	601	22.5%	1142	22.7%
55 à 64 ans	164	7.0%	176	6.6%	340	6.8%
65 à 79 ans	88	3.7%	108	4.0%	196	3.9%
80 ans ou plus	8	0.3%	20	0.8%	28	0.5%
Ensemble	2353	100.0%	2673	100.0%	5026	100%

© RGP 2006, exploitation complémentaire

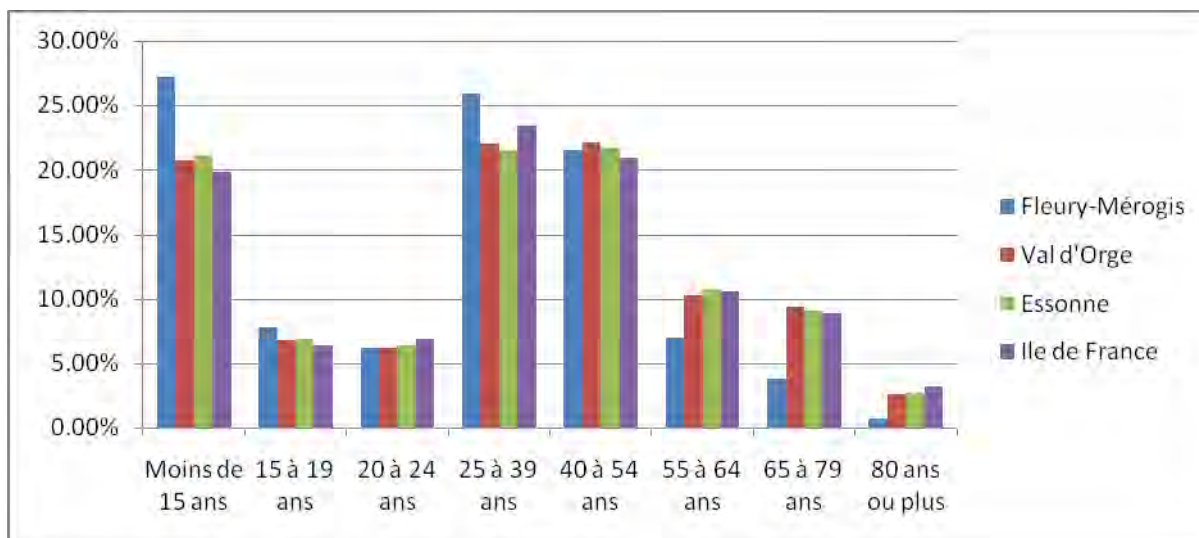
Evolution de la population des ménages par âge à Fleury-Mérogis entre 1999 et 2006 (hors population carcérale)



© RGP 99 et 2006, exploitation principale

⁵⁹ Cet ensemble qui représente 1/3 des logements de la commune, connaît un taux de rotation de près de 18%. C'est-à-dire que les familles n'y restent en moyenne que 5 ans.

Comparaison de la proportion de catégories d'âge de la population des ménages en 2006



© RGP 99 et 2006, exploitation complémentaire

- Une taille des ménages élevée

Suivant le phénomène de forte croissance démographique, la taille des ménages était particulièrement élevée en 1968 et 1975. Elle a diminué depuis, suivant les moyennes observées dans les mêmes périodes dans l'agglomération, le département et la région, mais elle reste toujours supérieure à ces moyennes. Au dernier recensement la taille des ménages est de 2.9 personnes par ménage à Fleury-Mérogis et de 2.5 personnes par ménage sur le Val d'Orge.

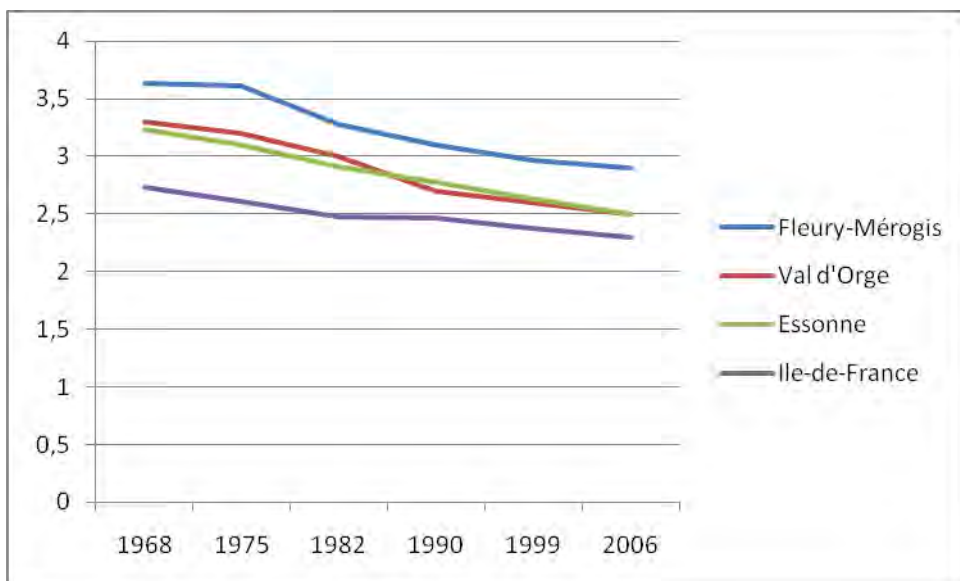
La taille des ménages reste élevée en 2006, du fait de la composition du parc de logements (majorité de grands logements et importance du parc social) et du renouvellement régulier des familles. Cela laisse peu de place au phénomène de décohabitation. En effet, ce renouvellement des familles apportent avant tout des couples avec enfants, dont la plupart ont moins de 15 ans et ne sont donc pas concernés par le phénomène de décohabitation.

Evolution de la taille moyenne des ménages :

Années	Nombre de personnes/ménage			
	Fleury-Mérogis	Val d'Orge	Essonne	Ile-de-France
1968	3,63	3.3	3,23	2,73
1975	3,61	3.2	3,10	2,61
1982	3,28	3	2,91	2,48
1990	3,10	2.7	2,78	2,46
1999	2,97	2.6	2,63	2,38
2006	2,87	2.5	2.5	2.3

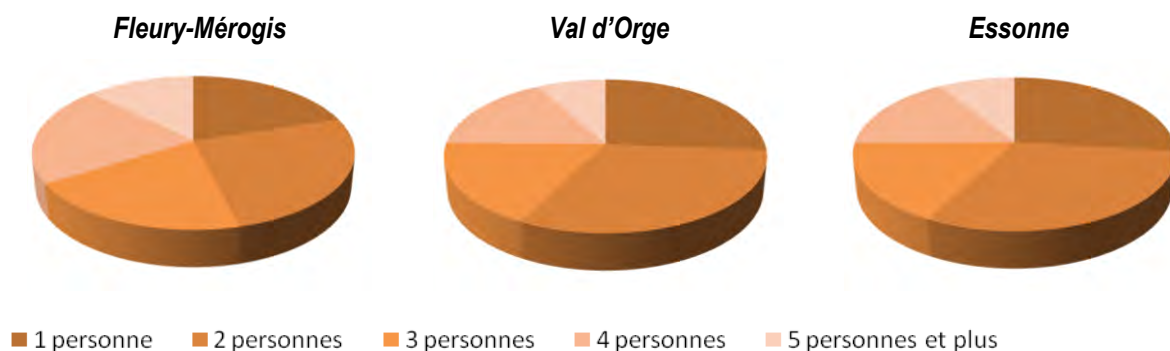
©INSEE, RGP 2006

Evolution de la taille moyenne des ménages :



©INSEE, RGP 2006

Taille des ménages



© RGP 2006, exploitation complémentaire

La composition des ménages a tendance à s'équilibrer puisque toutes les tailles de ménages, mis à part les grands ménages de plus de 5 personnes, représentent entre 20 et 25% du total des ménages.

Entre 1982 et 2006, on repère deux grandes tendances : une augmentation du nombre des petits ménages de 1 à 2 personnes et une baisse de grands ménages de 3, 4 et 5 personnes. Entre 1999 et 2006, ce sont les ménages d'une personne qui ont connu la plus forte hausse (+27%), tandis que les grands ménages de 5 personnes ou plus ont connu la plus forte baisse (-36%). Les ménages de 3 personnes ont baissé de 6%.

En 2006, tout comme en 1999, ce sont les ménages de 2 personnes qui dominent et qui représentent ¼ des ménages floriacumois.

Evolution de la composition des ménages en valeur absolue

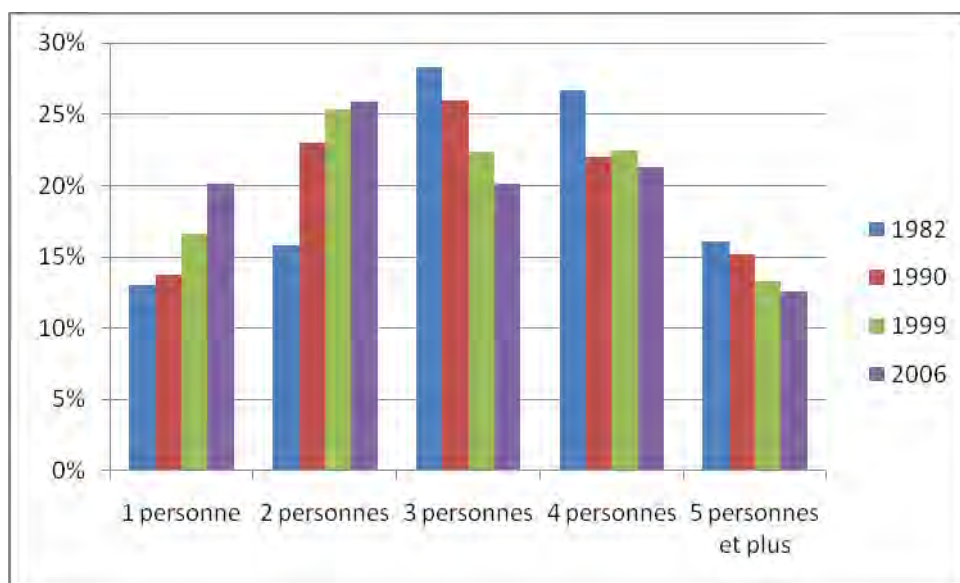
Fleury-Mérogis	1982	1990	1999	2006	Taux de variation 1999-2006
Population des ménages	3938	4530	5003	5026	0.45%
Total des ménages	1201	1462	1685	1751	3.92%
Ménages 1 personne	156	201	279	353	26.52%
Ménages 2 personnes	190	336	426	453	6.34%
Ménages 3 personnes	340	380	377	353	-6.37%
Ménages 4 personnes	321	322	379	373	-1.58%
Ménages 5 personnes	194	223	224	140	-36.36% ⁶⁰
Ménages 6 personnes et plus	-	-	-	80	-

© INSEE, RGP 82, 90, 99, 2006

Malgré les fortes augmentations des ménages d'une et deux personnes sur le territoire de la commune, leur part reste en dessous des moyennes du Val d'Orge, du département et de la région. Les ménages de 3 et 4 personnes restent pour leurs parts supérieurs à ces moyennes.

Ainsi, progressivement, la taille des ménages floriacumois tend à se rapprocher de la moyenne départementale, sans l'atteindre encore complètement.

Evolution de la composition des ménages en %⁶¹



©INSEE 1982, 1990, 1999, 2006

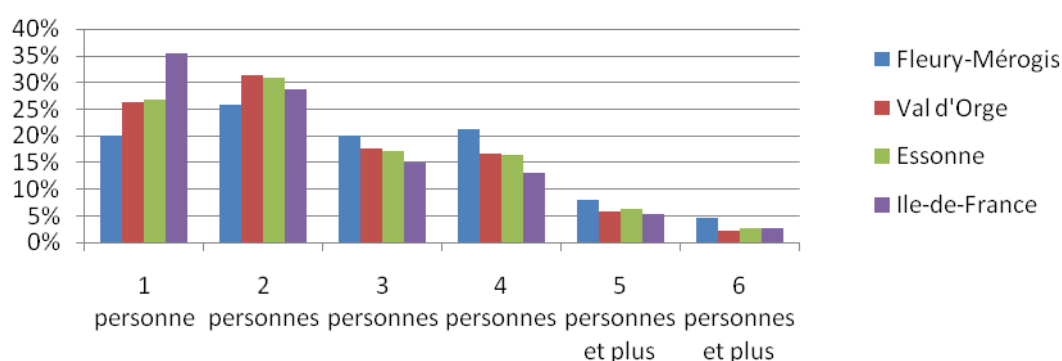
⁶⁰ Calcul effectué par agrégation des ménages de 5 et 6 personnes ou plus pour 2006.

⁶¹ Les ménages de 6 personnes ou plus n'étaient pas connus pour les recensements antérieurs à 2006

Taille des ménages

Taille des ménages	Fleury-Mérogis	Val d'Orge	Essonne	Ile-de-France
1 personne	20.16%	26.23%	26.85%	35.43%
2 personnes	25.87%	31.36%	30.81%	28.71%
3 personnes	20.16%	17.65%	17.12%	14.89%
4 personnes	21.30%	16.63%	16.35%	13.00%
5 personnes	8.00%	5.92%	6.24%	5.34%
6 personnes ou plus	4.57%	2.20%	2.63%	2.62%

© RGP2006

Comparaison de la taille des ménages en 2006

© RGP2006

- Les familles : une part importante de familles monoparentales dont la femme est la personne de référence ainsi qu'un pourcentage de familles avec enfants relativement élevé

Au sens de l'Insee, une famille est composée d'au moins deux personnes et constituée :

- soit d'un couple marié ou non, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Le phénomène des familles monoparentales est surtout apparu avec l'évolution des modes de vie et des mentalités, et notamment l'augmentation des divorces. Ce phénomène étant quelque peu atténué par l'augmentation des familles reconstituées.

La situation d'une famille monoparentale recouvre plusieurs situations possibles que les chiffres de l'Insee ne permettent pas de définir. Il peut s'agir de parents seuls suite à un divorce ou une rupture d'union libre, de familles à parent célibataire par choix, ou bien encore des personnes veuves.

Le pourcentage de familles monoparentales sur la commune est proche de 20%. Ce chiffre dépasse les moyennes du Val d'Orge, de département et de la région. Comme sur l'ensemble du territoire national, ce pourcentage a tendance à augmenter puisque seulement 13% des familles étaient monoparentales en 1999. Les familles monoparentales, comme très souvent sur le reste du territoire national, sont des familles gérées par des femmes. Cela présuppose davantage de familles monoparentales dans des situations précaires car le taux de chômage des femmes est de 5 points plus importants que celui des hommes à Fleury-Mérogis. Les familles

monoparentales sont d'ailleurs davantage présentes dans le parc social, comme par exemple aux Aunettes et aux Résidences. Aux Résidences, la part de familles monoparentales atteint 26.5% en 2006 contre 17.4% en 1999.

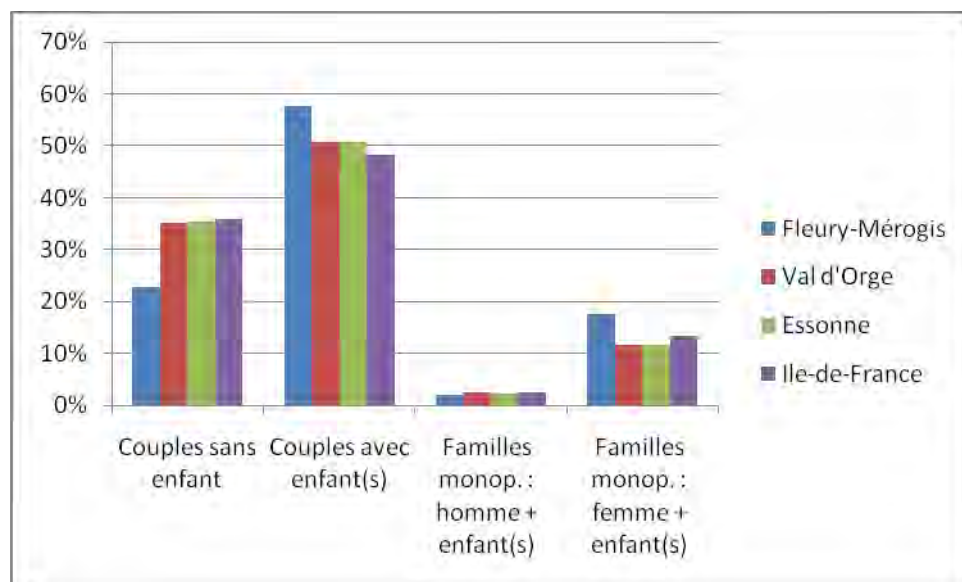
On note une faible part de couples sans enfants : ils ne représentent que 20 % des familles de Fleury-Mérogis alors qu'ils atteignent 35% en moyenne dans le département. De plus, on trouve sur la commune une assez grande part de familles nombreuses (3 enfants ou plus). Les familles nombreuses représentent 14.5% des familles, contre 10.5% pour le Val d'Orge, 11.5% pour le département et 12% pour la région Ile-de-France. Les couples avec enfants habitent par ailleurs davantage dans le parc social de la commune.

Composition des familles de Fleury-Mérogis

	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus	Ensemble	Ensemble en %
Couples sans enfant	313	0	0	0	0	313	22.8%
Couples avec enfant(s)	0	297	309	112	56	790	57.6%
Familles monop. : homme + enfant(s)	8	16	4	0	0	28	2.0%
Familles monop. : femme + enfant(s)	24	124	60	16	16	240	17.5%
Ensemble	361	437	373	128	72	1371	100.0%
Ensemble en %	26.3%	31.9%	27.2%	9.3%	5.3%	26.3%	100%
Val d'Orge	40.5%	25.2%	23.8%	8.0%	2.5%	100.0%	
Essonne	40.6%	24.0%	23.8%	8.7%	2.9%	100.0%	
Ile-de-France	41.3%	24.8%	22.0%	8.5%	3.4%	100.0%	

© RGP2006, exploitation complémentaire

Comparaison des populations des familles sur les territoires du Val d'Orge, du département et de l'Ile-de-France



© RGP2006, exploitation complémentaire

Part des familles monoparentales par quartier en 1999

Caractéristiques des familles	Gribelette	Aunettes	Lac et greffière	Village	Résidences	Chaqueux	Total
Ensemble familles	4	274	136	100	460	256	1358
Familles monoparentales	0	62	8	0	80	20	178
En %	0	22.6	5.9	0	17.4	7.8	13

©INSEE, RGP99

Part des familles monoparentales par quartier en 2006

	Pavillonnaire	HLM	Prison et Reste	Total
Ensemble familles	345	469	557	1371
Fam Monoparentales	40	124	104	269
En %	11,6%	26,5%	18,7%	19,6%

©Insee 2006, exploitation complémentaire

- Enfants : un nombre d'enfants scolarisés en légère augmentation

Selon l'Insee, le nombre d'enfants et jeunes adultes de moins de 25 ans sur la commune est passé de 1943 à 1892 entre 1999 et 2006. Le nombre d'enfants de 3 à 10 ans, qui sont donc susceptibles d'être scolarisés sur la commune, est quant à lui passé de 745 à 706 entre 1999 et 2006.

Pourtant, selon les chiffres du service scolarité de la Mairie, entre 2004 et 2010, le nombre d'enfants scolarisés a légèrement augmenté. On dénombre ainsi 793 enfants scolarisés en 2010 contre 771 en 2004. L'installation des populations roms sur la commune depuis 2007 a joué un rôle dans cette augmentation. Il est également possible qu'un nombre moins important d'enfants soit scolarisé en dehors de la commune.

Les mutations de personnel de la Maison d'Arrêt peuvent modifier dans une forte proportion les effectifs d'enfants scolarisés. La commune doit donc parfois s'adapter à des changements brutaux d'effectifs.

Par ailleurs, les projets de construction de logements, et notamment le quartier des Joncs-Marins, vont permettre d'accueillir de nouveaux habitants dont les enfants seront susceptibles d'être scolarisés sur la commune. Les effectifs scolaires vont donc très certainement fortement augmenter ces prochaines années.

Enfants des familles par âge et type de famille en 2006

2006	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	25 ans ou plus	Ensemble
Couples sans enfant	0	0	0	0	0	0	0
Couples avec enfant(s)	281	261	297	413	253	60	1563
Familles monop. : homme + enfant(s)	4	4	12	4	0	8	32
Familles monop. : femme + enfant(s)	32	32	100	140	60	52	417
Ensemble	317	297	409	557	313	120	2012
Ensemble en %	15.76%	14.76%	20.33%	27.68%	15.56%	5.96%	100.00%

©INSEE, RGP2006, exploitation complémentaire

Enfants des familles par âge et type de famille en 1999

1999	de 0 à 3 ans	de 4 à 6 ans	de 7 à 11 ans	de 12 à 16 ans	17 à 24 ans	Total
Famille monoparen.	8	29	54	55	96	242
Famille avec couple	318	231	431	410	311	1 701
Ensemble	326	260	485	465	407	1 943
Ensemble en %	16,8%	13,4%	25,0%	23,9%	20,9%	100,0%

©INSEE, RGP99

Nombre d'enfants scolarisés dans la commune par école entre 2004 et 2010

Ecoles	Classes en 2010	Variation élèves période 2004-2010	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Elémentaire CURIE	11 Classes	+ou – 38	231	234	230	219	218	256	253
Elémentaire LANGEVIN	10 classes	+ ou – 24	225	240	216	232	234	234	230
Maternelle CURIE	4 classes	+ ou – 23	95	100	85	98	106	108	99
Maternelle LANGEVIN	5 classes	+ ou – 10	130	125	123	127	132	133	123
Maternelle DESNOS	4 classes	+ ou – 12	90	100	99	93	98	100	88
TOTAUX	34	+ ou – 78	771	799	753	769	788	831	793

mouvement important de population lié aux mutations de la Maison d'Arrêt.

chiffre lié à un apport de populations "précaires"

© Maire Fleury-Mérogis

- Les populations en situation précaire

Un certain nombre de population sont en situation plus ou moins précaire sur le territoire de Fleury-Mérogis.

La commune fait partie de la politique de la ville depuis 1996. Il s'agit d'une politique prioritaire à destination de quartiers défavorisés appelés Zones Urbaines Sensibles et quartiers sensibles. Le quartier des Aunettes est classé Zone Urbaine Sensible depuis 1996 et le quartier des Résidences classé quartier prioritaire depuis 2007. Un document signé à l'échelle de l'agglomération du Val d'Orge, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, propose un diagnostic et des actions à mettre en œuvre sur ces deux quartiers. Il repère cinq priorités : l'emploi et le développement économique, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Ce document a été signé entre la communauté d'agglomération du Val d'Orge, les communes concernées et l'Etat pour la période 2007-2009. Il est renouvelable une fois.

La plupart des données qui suivent sont extraites du diagnostic du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Habitat pour populations précaires à Fleury-Mérogis

Un accord collectif départemental, signé entre l'Etat, le Département et les bailleurs sociaux, fixe des objectifs à réaliser en termes d'attributions de logements à des publics reconnus comme prioritaires. Au niveau de l'agglomération, l'objectif de réalisation a été atteint à 68%⁶². Cela représente le taux le plus élevé de l'ensemble des bassins d'habitat du département. A Fleury-Mérogis, 1 attribution a été effectuée en 2005, 4 en 2006 et 11 en

⁶² Chiffres issus du bilan du PLH 2007

2007⁶³. L'essentiel des attributions concerne des personnes sortant du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

De plus, environ 30⁶⁴ chambres dans un hôtel de la zone d'activité des Ciroliers sont réservées par le département pour des populations en grande difficulté.

En 2007, la DDE 91 a lancé une étude portant sur la création d'un observatoire départemental des copropriétés de plus de 10 logements. Aucune copropriété à risque n'a été relevée sur le territoire de Fleury-Mérogis.

Analyse du quartier de la population des Aunettes et des Résidences.

Sur le quartier des Aunettes, le chômage est plus élevé que sur le reste du territoire, mais il est globalement en forte augmentation sur toute la ville (+ 23% en 5 ans du nombre de demandeurs d'emploi entre 1999 et 2004). On remarque que le chômage des jeunes femmes est important sur la Zone Urbaine Sensible (ZUS). En effet, un tiers des femmes en Demande d'Emploi en Fin de Mois⁶⁵ habitant aux Aunettes a moins de 26 ans au 31 décembre 2004. Par ailleurs, la réinscription au chômage est plus fréquente sur ce quartier. La population est peu qualifiée et peu formée, et accepte de nombreux emplois précaires (Contrats à Durée Déterminée et intérim), qui ne sont pas renouvelés d'où une réinscription à l'ANPE plus fréquente et une période de chômage plus courte (13.4% de la population des Aunettes donne pour motif d'inscription à l'ANPE une fin de mission d'intérim au 31 décembre 2004).

De plus, les mères isolées avec peu de qualification et en recherche d'emploi sont nombreuses sur la ville. Le Secours Populaire suivait 60 familles en situation précaire en 2009.

Le Point Information Jeunesse, qui se trouve sur la place du 8 mai dans le quartier des Résidences, reçoit beaucoup de personnes adultes, avec une forte demande de réalisation de CV : en mai 2006, 54 personnes de plus de 26 ans sont venues se renseigner dont un tiers pour des CV. Il manque de services publics et d'associations qualifiées pour informer à ces sujets.

On sait également qu'un quart des ménages de la ZUS ne possédait aucun véhicule lors du recensement de 1999 et les transports en commun sont insuffisants pour les trajets inter banlieues, et particulièrement en grande couronne.

Le quartier des Aunettes a bénéficié de nombreux travaux de réaménagements et de réhabilitations. Il doit faire l'objet d'une réhabilitation lourde à partir de septembre 2012.

Cette réhabilitation lourde devrait permettre de prendre en considération les besoins recensés le Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

- Besoin en aires de jeux pour les tous petits mais aussi les adolescents (réalisée en 2002-2003).
- Les cages d'escaliers et paliers ont besoin d'être refaits.
- Manque de propreté dans certains lieux (attention tous les bâtiments ne sont pas concernés).
- Peu d'espaces fleuris sur le quartier.
- Absence de relais officiel entre les habitants, la mairie et le bailleur (absence ou difficulté de représentation d'une amicale de locataires).
- Certains containers à ordures sont souvent saturés (notamment dû au fait que les voitures sont stationnées devant les containers ce qui empêche le ramassage).
- Pas de lieu de stationnement sécurisé pour les deux-roues à moteur (et aussi pour les poussettes).
- Nombreuses épaves et voitures ventouses sur le quartier (possibilité de trafic de voitures volées à vérifier).

Un équipement public culturel, le Centre Musical et Artistique, est implanté dans le quartier des Aunettes.

L'analyse des inscriptions au CMA, montre que les enfants du quartier des Aunettes et des Résidences sont aussi bien représentés que ceux des autres quartiers de la commune. On constate au contraire qu'il y a une forte

⁶³ Chiffres issus du bilan du PLH 2007

⁶⁴ Données de l'Hôtel Cirta

⁶⁵ DEFM catégorie 1

sous-représentation des adultes de ces deux quartiers parmi les inscrits. Pour les Aunettes, on n'a ainsi aucun adulte inscrit.

Les freins ne sont pas forcément de nature économique car les montants des inscriptions sont relativement faibles. Il s'agit plutôt de freins de nature culturelle ou idéologique.

De même, très peu d'habitants des Aunettes sont adhérents à des associations sportives : sur 900 adhérents, seuls 87 habitent les Aunettes, soit à peine 10% alors que ce quartier représente 22% des ménages floriacumois en 1999. Sur les 48 enfants ayant fréquenté l'Ecole Municipale des Sports sur l'année 2005-2006, seul un enfant habite les Aunettes, soit 2%.

Profil général de la ZUS des Aunettes

	ZUS Les Aunettes	Commune Fleury-Mérogis	Unité Urbaine de Paris	ZUS du département	ZUS de la région
Chômage (1999)	13.3%	8.2%	14.7%	16.2%	19.6%
Non-diplômés (1999)	26.7%	28.6%	20.4%	24.5%	29.1%
Moins de 25 ans (1999)	45.7%	35.0%	33.0%	40.5%	39.6%
Etrangers (1999)	14.5%	19.5%	16.3%	17.1%	21.6%
Familles monoparentales (1999)	21.3%	13.1%	17.2%	20.7%	21.7%
Locatifs HLM (1999)	97.0%	70.4%	32.4%	61.3%	61.8%
Ménages non-imposés sur revenus (2004)	n.d.	26.5%	35.5%	43.2%	47.4%
Revenu médian par Unité de consommation (2004)	10807	16344	18812		
Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (2006)	11.0%	n.d.	n.d.	13.20%	15.00%

© INSEE RP 1999/DGI 2004 (données fiscales)/ Min. de l'Intérieur (2005) / Min. de l'Educ. Nat. (2004) / CNAM (2006),

<http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/91235>

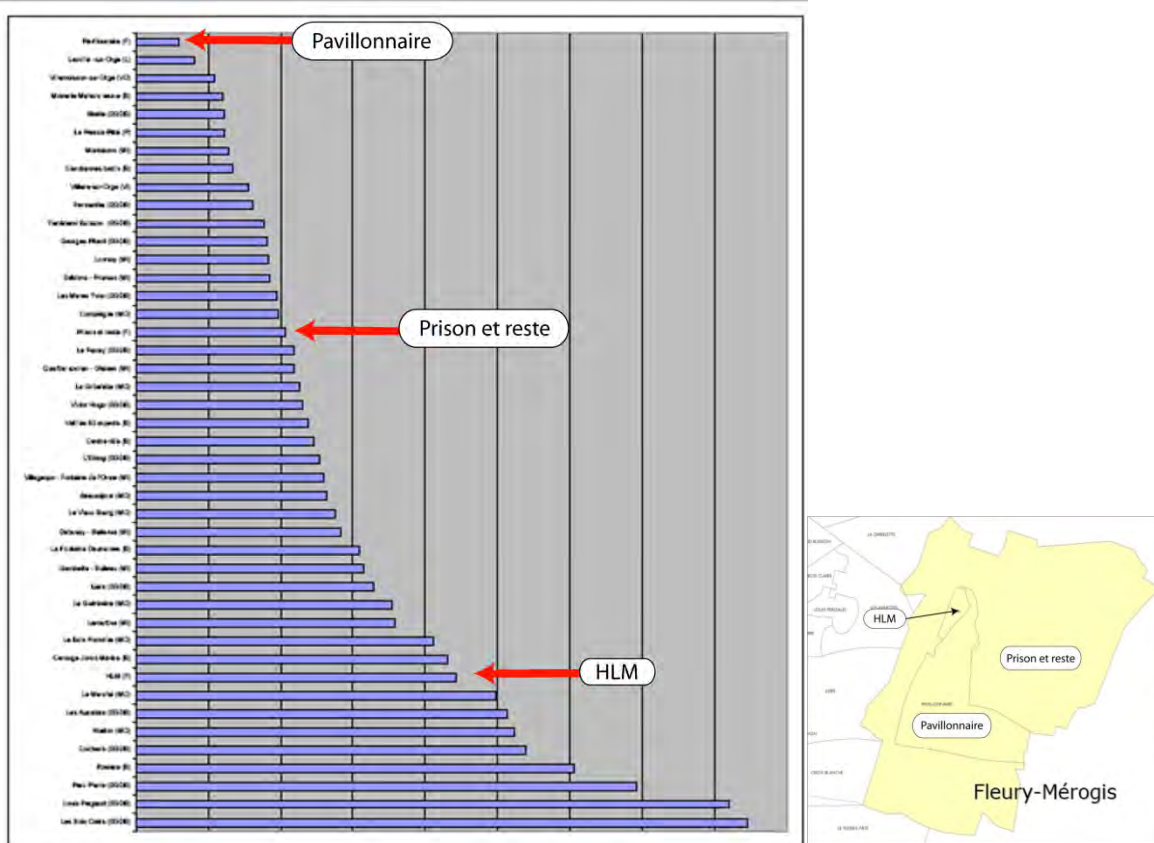
L'indice de risque d'exclusion.

L'indice de risque d'exclusion calcule le taux de chômage par le taux de population de moins de 25 ans et le taux de non diplômés. Il a été calculé sur les différents quartiers des communes ayant signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Ste Geneviève-des-Bois, Brétigny-sur-Orge, St-Michel-sur-Orge, Morsang-sur-Orge et Fleury-Mérogis) pour l'année 1999. Pour l'analyse du territoire de Fleury-Mérogis, le territoire a été divisé selon les trois Iris Insee existants : les quartiers pavillonnaires, le quartier HLM (les Résidences) et le quartier englobant la prison et le reste.

Le taux d'exclusion des quartiers pavillonnaires de Fleury-Mérogis est le plus faible sur l'ensemble des cinq communes. Le quartier HLM (Résidences) possède le taux d'exclusion le plus élevé de la commune mais il reste inférieur à celui d'autres quartiers des communes du CUCS. Le reste du territoire (Prison et reste) présente quant à lui un taux d'exclusion relativement faible.

Le quartier des Aunettes présente cependant des signes de grande précarité. On y recense 40% de chômage en 2004, après une légère amélioration puis une nouvelle dégradation. Par ailleurs, aucun éducateur ni association de locataires n'est présent sur le quartier : deux agents de liaison sont présents deux après-midi par semaine. Les ménages sont plus grands que dans le reste de la commune alors que la taille des logements est plus faible. Certains atouts doivent tout de même être pris en considération : le quartier est géré par un bailleur unique, ce qui facilite la mise en place de projets. Par ailleurs, le quartier est desservi par les transports en commun et des commerces sont implantés à proximité immédiate.

Indice de risque d'exclusion en 1999



©CUCS du Val d'Orge, 2007-2009

Les allocataires d'aide à la personne

Concernant les allocataires de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale), on remarque que le pourcentage d'allocataires de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) est très élevé sur la commune, en lien peut-être avec le nombre important de logements sociaux. Au contraire, le pourcentage de personnes percevant l'ALS (Allocation de Logement à Caractère Social) est très faible. Les APL sont plutôt destinées aux propriétaires, tandis que l'ALS est perçue par les locataires.

Le pourcentage de la population percevant le RMI est également faible en comparaison des taux sur le Val d'Orge et le département.

La part des familles monoparentales est, quant à elle, relativement élevée à Fleury-Mérogis.

Tableau n° : Part des allocataires de la CAF qui perçoit différents types d'aides (en %)

Années	Taux d'allocataires APL			Taux d'allocataires ALS			Part des familles monoparentales			Taux d'allocataires ayant le RMI		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Fleury-Mérogis	44.9	42.6	40	2.2	2.2	2.7	24.8	25.4	25.2	6.5	6.6	6.5
Val d'Orge	23	22.4	21.6	7.9	7.2	6.8	17.6	18.2	18.5	7.9	7.8	7.9
Département	24	23.5	22.9	9.9	9.4	8.8	16.5	17	17.4	8.5	8.5	8.4

©Bilan du PLH 2007 du Val d'Orge

La population active

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.

La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

La population active au sens du recensement de la population comprend les personnes qui déclarent :

- *exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;*
- *aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;*
- *être apprenti, stagiaire rémunéré ;*
- *être chômeur à la recherche d'un emploi ;*
- *être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;*
- *être militaire du contingent (tant que cette situation existait).*

- Un taux d'activité élevé

Le taux d'activité mesure la proportion d'actifs dans l'ensemble de la population en âge de travailler.

En 2006, Fleury-Mérogis comptait 2975 actifs dont 2741 ayant un emploi. Il y a donc 18 actifs en moins sur la commune par rapport à 1999 et seuls 4 de ces actifs manquants avaient un emploi. Le taux d'activité⁶⁶ de la population a très légèrement baissé pour s'établir à 72% de la population contre 73% en 1999. Il était de 62,1% en 1990. Cependant, le taux d'activité des 15-64 ans s'établit à près de 78%, ce qui est un peu au-dessus des moyennes de l'agglomération, du département et de la région qui s'établissent à 74% de la population⁶⁷.

Le taux d'activité des hommes est de 81% et celui des femmes de 74.51%. L'écart s'est réduit depuis 1999 car il était de 10 points à l'époque. Cet écart se retrouve en Essonne et en Ile-de-France. En revanche, il n'y a que deux points d'écart entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes dans l'agglomération du Val d'Orge. A Fleury-Mérogis, cet écart est en partie dû au nombre important d'hommes travaillant pour le centre pénitentiaire. Mais le taux d'activité des femmes est également plus important que dans le Val d'Orge et le département de l'Essonne.

En 1999, les taux d'activités sont plus importants, pour les deux sexes, dans les quartiers du Lac et de la Greffière et des Aunettes. Le taux d'activité des hommes est supérieur sur le quartier des Résidences par rapport au reste de la commune. Celui des femmes est plus important aux Chaqueux. Les taux les plus faibles sont au village et à la Gribelle.

Population active des résidents de 15 ans ou plus par âge en 1999 et 2006 (hors population carcérale)

	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Ensemble	Ensemble des résidents ⁶⁸	Taux d'activité
Moins de 20 ans	78	11	89	400	22.3%
20 à 24 ans	205	46	251	347	72.3%
25 à 39 ans	1321	104	1425	1574	90.5%
40 à 54 ans	978	63	1041	1142	91.2%
55 à 64 ans	154	10	164	360	45.6%
65 ans ou plus	4	0	4	306	1.3%
Ensemble	2741	235	2975	4129	72.1%
Ensemble en 1999	2746	247	2993	4100	73.0%

© INSEE, RGP2006, exploitation principale

Comparaison des taux d'activité des 15 à 64 ans par sexe en 2006 (population totale sans la population carcérale)

	Taux d'activité	Taux d'activité des hommes	Taux d'activité des femmes
Fleury-Mérogis	77.7%	80.92%	74.51%
Fleury-Mérogis en excluant le quartier des Résidences	76.5%	-	-
Val d'Orge	73.3%	74%	72.5%
Essonne	74.3%	77.3%	71.3%
Ile-de-France	74.7%	78.2%	71.3%

© INSEE, RGP2006, exploitation principale

⁶⁶ Ce taux d'activité exclut la population du centre pénitentiaire et les moins de 15 ans de la population totale.

⁶⁷ Ces moyennes n'excluent cependant pas les populations carcérales

⁶⁸ Population totale à laquelle on a soustrait la population de moins de 15 ans ainsi que la population carcérale

Profil de la population active par quartier en 1999.

AGE ATTEINT EN 1999	ENSEMBLE				HOMMES				FEMMES			
	POPULATION ACTIVE	chômeurs		taux chôm.	POPULATION ACTIVE	chômeurs		taux chôm.	POPULATION ACTIVE	chômeuses		taux chôm.
		taux activ.	taux chôm.			taux activ.	taux chôm.			taux activ.	taux chôm.	
Village	208	53,1	12	5,8	113	57,4	7	6,2	95	48,7	5	5,3
Gribelette	9	45,0	0	0,0	3	30,0	0	0,0	6	60,0	0	0,0
Quartier du lac et de la Greffière	292	70,2	22	7,5	144	73,4	10	6,9	148	67,2	12	8,1
Aunettes	539	69,8	81	15,0	280	74,9	31	11,1	259	65,1	50	19,3
Résidences	928	78,8	93	10,0	488	86,1	25	5,1	440	72,0	68	15,5
Chaqueux	466	78,7	27	5,8	238	81,5	9	3,8	228	76,0	18	7,9
Total commune	2 993	39,0	245	8,2	1 643	30,6	87	5,3	1 350	58,5	158	1,2
Département	562 443	62,0	53 367	9,5	297 507	67,4	26 828	9,0	264 936	57,2	26 539	10,0

© INSEE, RGP99

Profil de la population active par quartier en 2006.

	Population totale des 15-64 ans	Taux d'activité par quartier	Taux de chômage
Pavillonnaire	986	76,8% (757)	6,6% (50)
HLM	1074	81,0% (870)	7,5% (65)
Prison et Reste	5381	25,0% (1345)	8,9% (119)

© INSEE, RGP2006, exploitation principale

- Un taux de chômage modéré

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population et qui se rapporte au taux d'activité.

En 2006, d'après le Recensement Général de la Population, Fleury-Mérogis comptait 235 chômeurs contre 245 en 1999 et contre seulement 191 en 1990. Le nombre important de fonctionnaires travaillant pour le centre pénitentiaire est une des explications de ce nombre relativement bas.

On note une baisse du taux de chômage⁶⁹, qui est passé de 8.2 % en 1999 à 7.9% en 2006. Ce taux est modéré au regard du taux de l'agglomération (8.1%) et surtout du département (8.9%) et de la région (11%). Le taux de chômage a connu une augmentation depuis 1975. Il n'était que de 3.7% en 1975 et égalait la moyenne du Val d'Orge et du département.

Le chômage concerne particulièrement les jeunes, âgés de 15 à 24 ans. En 2007, 21.3% des demandeurs d'emplois avaient moins de 25 ans contre 16.3% en moyenne en Essonne et 13.2% en Ile-de-France⁷⁰.

Le taux de chômage est deux fois plus élevé chez les femmes. Elles représentent en effet 63.7% des chômeurs à Fleury-Mérogis. Ce constat est différent au niveau de l'agglomération ou du département où le pourcentage s'équilibre davantage au niveau des deux sexes. A Fleury-Mérogis, les femmes des fonctionnaires du centre pénitentiaire peuvent connaître une plus forte proportion de chômage lié à l'affectation de leur compagnon qu'elles suivent à Fleury-Mérogis.

⁶⁹ Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs (au sens du recensement) dans la population active au sens du recensement.

⁷⁰ Proportion des Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de moins de 25 ans parmi l'ensemble des DEFM, source : recueil MIPES

En 1999, la proportion des ménages au chômage était plus importante dans les cités HLM puisque 13.3% de la population des Aunettes était au chômage en 1999 contre 8.2% de la population active de la commune.

Comparaison des taux de chômage par sexe

	1999	2006			
	Fleury-Mérogis	Fleury-Mérogis	Val d'Orge	Essonne	Ile-de-France
Nombre de chômeurs	245	235	5 095	53 031	645 815
Taux de chômage en %	8,2%	7,9%	8,1%	8,9 %	11,0 %
Taux de chômage des hommes en %	5,3%	5,5%	7,2 %	8,3 %	10,6 %
Taux de chômage des femmes en %	11,7%	10,4%	8,9 %	9,5 %	11,5 %
Part des femmes parmi les chômeurs en %	64,5%	63,7%	53,6 %	51,9 %	50,7 %

©INSEE, RGP 1999 et 2006

Taux de chômage par âge

	Chômeurs	Ensemble des actifs	Chômeurs en % de la population active
Moins de 20 ans	11	89	12.4%
20 à 24 ans	46	251	18.3%
25 à 39 ans	104	1 425	7.3%
40 à 54 ans	63	1 041	6.1%
55 à 64 ans	10	164	6.1%
65 ans ou plus	0	4	0.0%
Ensemble	235	2 975	7.9%

©INSEE, RGP 2006

- Les secteurs d'activité de la population active

La population active de Fleury-Mérogis travaille à une très large majorité dans le secteur des services (80% de la population active de plus de 15 ans). Ce secteur, ainsi que celui du commerce, tend légèrement à se renforcer entre 1999 et 2006, tandis que celui de l'industrie a connu la plus forte baisse que ce soit en part de la population active ou en valeur absolue.

Evolution des secteurs d'activité de la population active⁷¹

	Ensemble en 1999	Ensemble en % en 1999	Ensemble	Ensemble en % en 2006	Salariés	Non salariés
Agriculture, sylviculture, pêche	5	0.2%	8	0.3%	8	0
Industrie	202	7.4%	136	4.9%	136	0
Construction	102	3.8%	80	2.9%	72	8
Commerce	272	10%	321	11.6%	309	12
Services	2133	78.6%	2231	80.3%	2219	12
Ensemble	2714	100%	2777	100.0%	2744	32

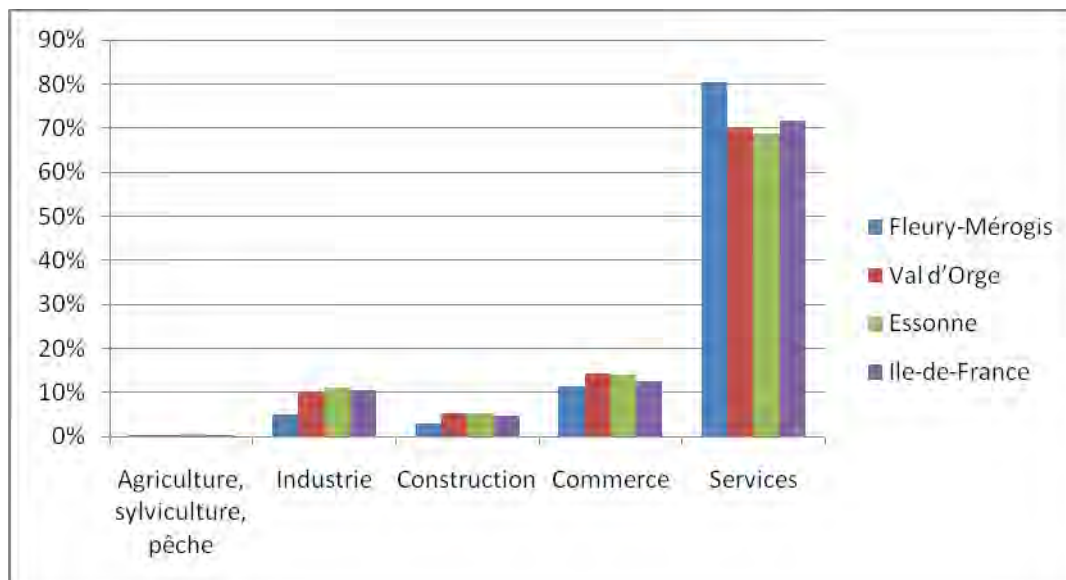
©INSEE, RGP 1999 et 2006

⁷¹ La population active ne comprend que les actifs de 15 ans ou plus pour les données de 2006

La part des services est forte à Fleury-Mérogis. Elle l'est d'autant plus en comparaison du Val d'Orge, du département et de la région qui ne comptent que 70% de leur population active dans ce secteur. Au contraire, le secteur de l'industrie est sous-représenté.

Le centre pénitentiaire propose en effet de nombreux postes dans le secteur des services, et en particulier un nombre important d'emplois de gardiens de prison.

Comparaison des secteurs d'activité de la population active



©INSEE, RGP 1999 et 2006

- Les catégories socioprofessionnelles

On peut remarquer plusieurs choses concernant les catégories socioprofessionnelles des Floriacumois :

- C'est la catégorie des "employés" qui prédomine, elle correspond à presque 60% des actifs, soit près du double des moyennes de l'agglomération, du département et de la région (environ 30%). Cette catégorie comprend les fonctionnaires du ministère de la justice, ce qui explique cette part très importante. Même si sa part évolue quelque peu depuis 1982, elle n'est jamais descendue en-dessous de 57% de la population active.
- La deuxième CSP la plus représentée est celle des « professions intermédiaires » (19%), dont la part a constamment augmenté depuis 1982 pour stagner depuis 1999 à environ 19%. Il s'agit également de la deuxième CSP la plus représentée au niveau de l'agglomération et du département.
- la catégorie des « Cadres et professions intellectuelles supérieures » est nettement sous-représentée puisqu'elle ne représente que 5% de la population de Fleury-Mérogis contre environ 20% dans l'agglomération, le département et la région. Leur part tend à retrouver le niveau de 1982, à savoir 6% de la population active.
- La catégorie des "Artisans, commerçants, chefs d'entreprises" est également sous-représentée au regard des autres territoires (0.86% contre en moyenne 3%). Si la part de cette catégorie avait tendance à augmenter depuis 1982, elle a connu une baisse très nette entre 1999 et 2006.
- La catégorie des ouvriers observe une baisse constante depuis 1982 pour atteindre 16% de la population active en 2006, ce qui correspond aux moyennes du Val d'Orge, du département de l'Essonne et de la région. Cette tendance à la baisse de la population ouvrière s'observe sur tout le territoire national, même si elle s'atténue de plus en plus : selon les chiffres de l'Insee, le nombre d'ouvrier parmi la population active sur le territoire national a connu une baisse de 7.4% entre 1990 et 1999, puis une baisse de 1.11% de 1999 à 2006.

La répartition en catégories socioprofessionnelles de la population active de Fleury-Mérogis est donc atypique.

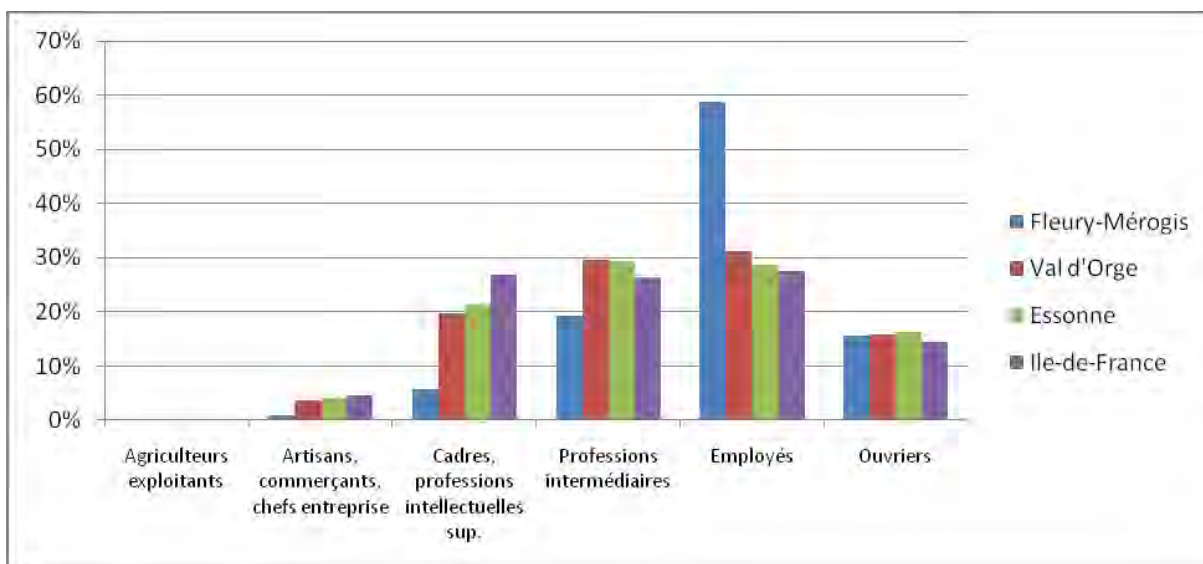
Elle est liée à la présence d'un employeur important (le centre pénitentiaire) sur la commune, qui emploie la moitié des actifs de la commune et qui les loge à proximité. Ces derniers ont principalement le statut d'employé. Le personnel de diverses administrations est également logé sur la commune. Par ailleurs, la structure du parc de logements explique aussi pour une part la composition de la population floriacumoise.

Part des différentes catégories socioprofessionnelles et leur évolution⁷²

	1982	1990	1999 (en %)	1999 (en valeurs absolues)	2006 (en %)	2006 (en valeurs absolues)
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises.	1,2%	1,5%	2,4%	67	0.9%	24
Cadres, professions intell. sup.	5,9%	3,4%	4.2%	102	5.6%	156
Professions intermédiaires	11,8%	14,8%	19.5%	535	19.2%	534
Employés	59,3%	62,2%	57.3%	1559	58.7%	1630
Ouvriers	22,2%	18%	16.6%	451	15.6%	433
Total	100%	100%	100%	2714	100%	2777

© INSEE, RGP82, 90, 99, 2006

Comparaison des différentes catégories socioprofessionnelles chez les 15 ans ou plus



© INSEE, RGP2006

En 1999, le nombre d'actifs ayant un emploi était plus important dans le quartier des Résidences. Ce quartier a en effet été construit pour accueillir les fonctionnaires du centre pénitentiaire. Même s'il est aujourd'hui ouvert à d'autres catégories de population, le nombre d'actifs reste ainsi très élevé. Le quartier des Aunettes est le deuxième quartier qui accueille un nombre d'actifs important.

A la Gribellette et au village, les actifs sont très peu nombreux. La part des employés prédomine dans chaque quartier sauf au village où la part des professions intermédiaires est supérieure. En 1999, elle était très importante dans le quartier des Résidences (74%), ainsi qu'aux Aunettes et aux Chaqueux (46 et 47%). Ce taux ne change pas dans le quartier des Résidences en 2006. En 1999, au village, la part des cadres et des artisans/commerçants était supérieure à celle relevée sur les autres quartiers. Dans le quartier des Aunettes, du Lac et de la Greffière, on notait la part non négligeable des ouvriers (plus de 30%).

Part des différentes catégories socioprofessionnelles par quartier en 1999

⁷² Actifs de 15 ans ou plus

ACTIVITE Economique	ENSEMBLE	Artisans, commerc., chefs entr.	Cadres	Profess. intermédiaires	Employés	Ouvriers
Gribelette	0	0	0	0	0	0
Aunettes	458	7	10	79	211	151
Lac et Greffière	244	20	4	60	80	80
Village	192	24	32	56	52	28
Résidences	808	8	12	100	604	84
Chaqueux	476	8	8	152	224	84
Total	2178	67	66	447	1171	427

ACTIVITE Economique	ENSEMBLE	Artisans, commerc., chefs entr.	Cadres	Profess. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total
Gribelette	0	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100%
Aunettes	458	1,5%	2,2%	17,2%	46,1%	33,0%	100%
Lac et Greffière	244	8,2%	1,6%	24,6%	32,8%	32,8%	100%
Village	192	12,5%	16,7%	29,2%	27,1%	14,6%	100%
Résidences	808	1,0%	1,5%	12,4%	74,8%	10,4%	100%
Chaqueux	476	1,7%	1,7%	31,9%	47,1%	17,6%	100%

Source : INSEE, RGP99

Part des différentes catégories socioprofessionnelles par quartier en 2006

	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total 15 ans ou plus
Pavillonnaire	0	4	56	249	305	108	722
HLM	0	12	12	96	645	100	866
Prison et Reste	0	12	96	249	764	277	1397

©Insee 2006, exploitation complémentaire

	Agriculteurs exploitants	Artisans, Comm., Chefs entr.	Cadres, Prof. intel. sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total 15 ans ou plus
Pavillonnaire	0,0%	0,6%	7,8%	34,4%	42,2%	15,0%	100,0%
HLM	0,0%	1,4%	1,4%	11,1%	74,5%	11,6%	100,0%
Prison et Reste	0,0%	0,9%	6,9%	17,8%	54,7%	19,8%	100,0%

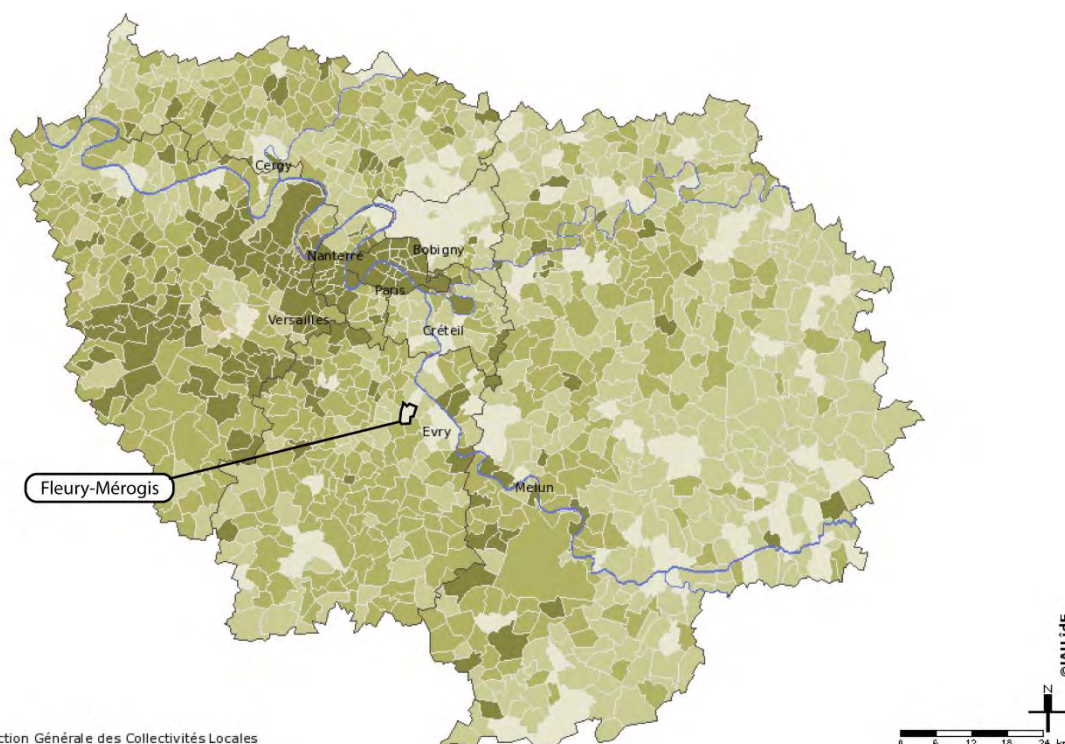
©Insee 2006, exploitation complémentaire

- Les revenus des ménages

La surreprésentation des employés et la sous représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que dans une moindre mesure des artisans/commerçants et professions intermédiaires fait de Fleury-Mérogis une ville au profil de classes moyennes assez modestes, ce que confirme la carte des revenus à l'échelle de l'Ile-de-France. Ainsi, le revenu brut mensuel par habitant en 2005 ne dépasse pas les 1000 euros.

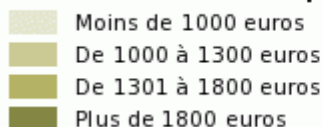
D'après les données DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) de 2006, 36.5% des foyers fiscaux sont non imposables. Cette part est plus importante que la moyenne départementale qui s'établit à 33%. En 2006, le revenu moyen par foyer fiscal⁷³ s'établissait à 15 305 euros à Fleury-Mérogis contre 20 901 euros dans le département.

Revenus des ménages en Ile-de-France en 2005



Source : DGI / Direction Générale des Collectivités Locales

Le revenu brut mensuel par habitant en 2005 (euros/habitant/mensuel)



- Lieux de travail

44% des actifs floriacumois travaillent sur leur commune de résidence. Ce chiffre, largement supérieur à la moyenne de l'agglomération (18%), du département (20%) et de la région (31%), s'explique par la présence sur le territoire communal du centre pénitentiaire qui emploie un grand nombre de fonctionnaires logés dans le quartier des Résidences, ainsi que par la présence des logements des gendarmes. Les autres actifs travaillent

⁷³ Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible.

Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RMI).

presque en totalité sur l'unité urbaine de Paris, à laquelle appartient Fleury-Mérogis⁷⁴. Seulement 20% des actifs travaillent dans un autre département de la région Ile-de-France.

Entre 1999 et 2006, on observe une légère augmentation de la population active travaillant dans l'unité urbaine de Paris. Elle est en effet passée de 51% à 54%. En revanche, la population active travaillant à Fleury a baissé de 2 points.

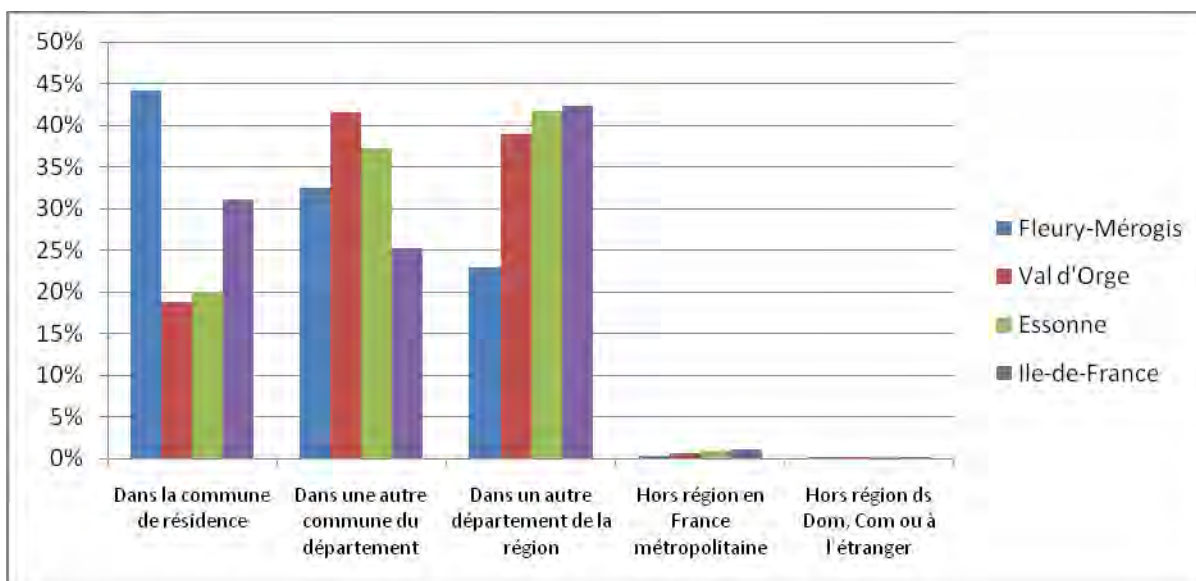
Aussi, les migrations alternantes à Fleury-Mérogis sont réduites, près d'un actif sur deux travaille sur place et un actif sur trois travaille dans une autre commune du département de l'Essonne. Au contraire, en Essonne en général et en Ile-de-France, hormis les personnes travaillant dans leur commune de résidence, la majorité des actifs ont un emploi en dehors de leur département de résidence.

Evolution des lieux de travail entre 1999 et 2006

Habitant de Fleury-Mérogis et travaillant à	Nombre d'actifs en 1999	% d'actifs en 1999	Nombre d'actifs en 2006	% actifs en 2006
Fleury-Mérogis	1268	46,2%	1225	44.11%
Fleury-Mérogis en excluant le quartier des Résidences			1971	36.5%
Autres communes de l'Essonne	922	33,6%	902	32.48%
Autres département dans la région	549	20%	637	22.94%
Hors de la région	7	0.25%	12	0.43%
Total actifs ayant un emploi	2746	100%	2777	100%

©RGP 99 et 2006

Comparaison des lieux de travail en 2006



©RGP2006

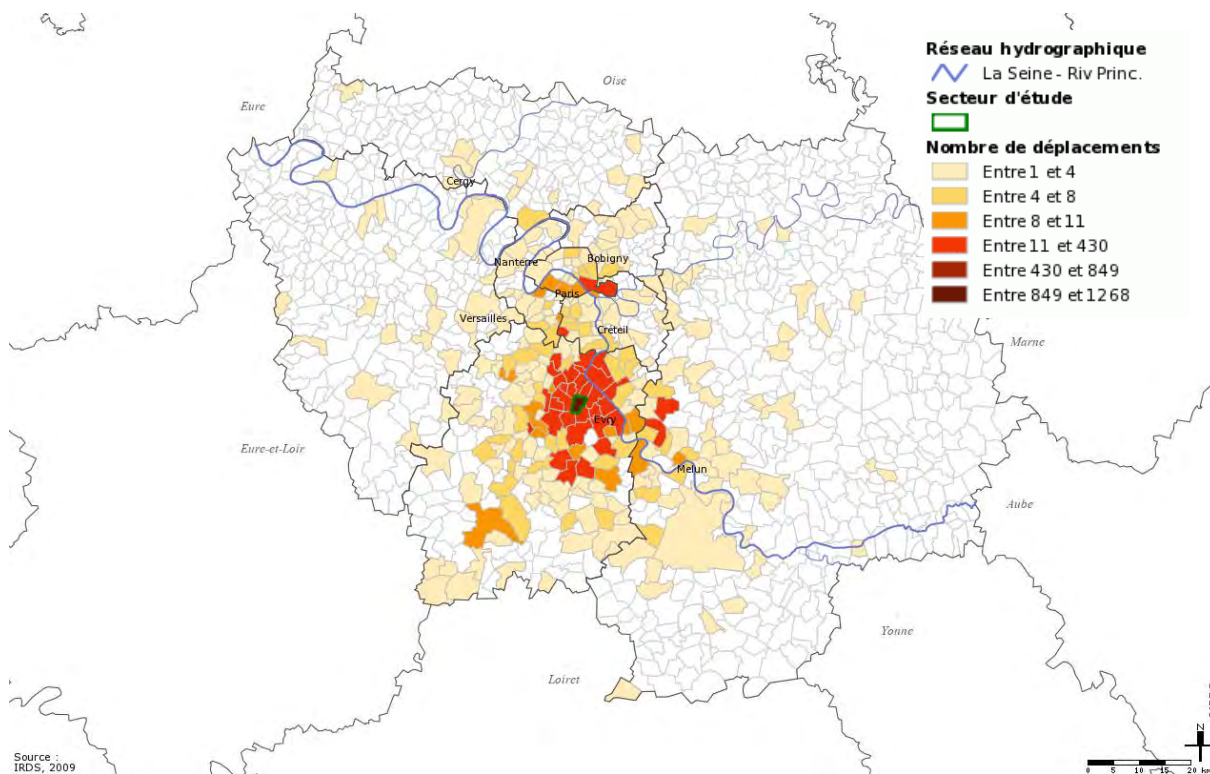
La très grande majorité des habitants de Fleury travaillent dans le nord de l'Essonne, dans l'est autour d'Evry et au sud de Paris.

⁷⁴ La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

Ce constat s'explique, nous l'avons vu, par la proximité des pôles d'emplois importants : Massy, Orly, Evry. La deuxième explication relève de l'absence de transports en communs lourds qui permettraient un accès aisé aux autres pôles d'emplois hors département.

On remarque que la Seine forme comme une barrière pour les emplois. La présence des gros pôles d'emploi en Essonne à l'ouest de la Seine explique en partie cette situation.

Les communes de travail des Floriacumois en 1999



Plus de la moitié des actifs de 25 à 39 ans travaillent sur la commune, ce qui correspond à la tranche d'âge de la majorité des surveillants du centre pénitentiaire qui connaissent souvent leur première affectation à Fleury-Mérogis. La majorité des actifs de 40 à 54 ans travaillent hors de Fleury-Mérogis. Les actifs les plus âgés travaillent en majorité dans un autre département de la région Ile-de-France.

Lieux de travail par âge en 2006

Habitants de Fleury-Mérogis travaillant à ...	Fleury-Mérogis	Dans une autre commune du département	Dans un autre département de la région	Hors région en France métropolitaine	Hors région ds Dom, Com ou à l'étranger	Ensemble
Moins de 20 ans	8	32	24	0	0	64
20 à 24 ans	72	76	48	4	0	200
25 à 39 ans	704	353	285	4	0	1346
40 à 54 ans	401	393	229	0	4	1026
55 à 64 ans	40	44	48	0	0	132
65 ans ou plus	0	4	4	0	0	8
Ensemble	1225	902	637	8	4	2777

©RGP2006

En 1999, le quartier des Résidences accueillait la majorité des actifs travaillant sur la commune. En 2006, 62% des actifs de ce quartier travaillaient sur la commune. En effet, l'essentiel des fonctionnaires du ministère de la

justice y loge. Pour l'ensemble des quartiers, la part des actifs travaillant sur Fleury-Mérogis est supérieure à la moyenne départementale (19%) mis à part le quartier du Lac et de la Greffière où le taux avoisine les 18%. En 1999, les habitants de ce quartier travaillaient pour l'essentiel dans l'unité urbaine et plus précisément dans le département de l'Essonne.

L'attraction parisienne est la plus forte dans le village (35%), et dans une moindre mesure aux Chaqueux, dans le quartier du Lac et de la Greffière. Les actifs résidant au village se déplacent en nombre plus important vers Paris mais leur part reste en dessous de la moyenne du département qui recensait en 1999 43% d'actifs travaillant dans la région en dehors du département de résidence.

Enfin, les autres communes du département attirent beaucoup les actifs résidant dans les quartiers du Lac et de la greffière, des Chaqueux, et des Aunettes.

Déplacements Domicile-Travail en 1999

CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES	ENSEMBLE	LIEU DE RESIDENCE - LIEU DE TRAVAIL						
		Dans la même commune	Dans deux communes différentes					autres cas
			Ensemble	dont				
				de la même unité urbaine	de la même zone d'emploi	du même département	de la même région	
ACTIFS AYANT UN EMPLOI								
Village	196	46	150	141	43	82	150	0
Les Chaqueux	438	113	325	314	104	203	325	0
Résidences	834	502	332	315	111	193	329	3
Quartier du lac et de la Greffière	270	49	221	210	92	144	219	2
Gribelette	9	0	9	9	1	3	9	0
Les Aunettes	458	108	350	341	158	238	349	1

© INSEE, RGP99

Déplacements Domicile-Travail en 2006

	commune résidence	autre commune que commune résidence	autre commune même dépt résidence	autre dépt même région résidence	autre région en métropole	autre région hors métropole	Actif occupés de 15 ans ou plus
Pavillonnaire	149	558	326	231	1	0	690
	21,7%	80,9%	47,2%	33,5%	0,1%	0,0%	100,0%
HLM	505	301	154	138	6	2	806
	62,7%	37,3%	19,2%	17,2%	0,7%	0,2%	100,0%
Prison et Reste	556	672	419	246	4	3	1281
	43,4%	52,5%	32,7%	19,2%	0,3%	0,2%	100,0%

©Insee 2006, exploitation principale

1.3. Les projections de population

Le mode de calcul

Les projections de population ont été calculées à l'horizon 2020. Quatre indicateurs nous permettent de faire ces projections : la taille des ménages, le renouvellement du parc de logements, la part des logements vacants et la part des résidences secondaires et occasionnelles.

La taille des ménages en 2020 :

La taille des ménages de Fleury-Mérogis est passée de **2,97** personnes par ménage en 1999 à **2,87** en 2006. L'évolution de la cellule familiale et des modes de vie ainsi que le vieillissement de la population font que la taille des ménages continuera à diminuer à Fleury-Mérogis. On peut donc supposer que l'évolution en cours va se poursuivre.

Nous avons donc formulé l'hypothèse d'une baisse tendancielle de la taille des ménages par rapport à la période 1999/2006, soit **2,67 personnes par ménage** en 2020. Notons qu'elle restera alors toujours supérieure à la moyenne départementale qui était en 2006 de 2,5 et à la moyenne régionale qui s'établissait en 2006 à 2,3 personnes par ménage.

Le renouvellement du parc de logements en 2020 :

Etant donné la relative jeunesse du parc de logements, on peut supposer que la disparition de logements (liée le plus souvent à la démolition de logements anciens, au regroupement de plusieurs logements lors de rénovation et de mise aux normes de confort) n'augmentera pas. Entre 1999 et 2006, il n'y a pas eu de disparition ou renouvellement du parc de logements. Au contraire, des logements ont été réhabilités et divisés, ce qui a permis un accroissement du nombre de logements (69 soit environ 10 par an). Nous estimons cependant que cette situation est exceptionnelle car elle provient très certainement de la réhabilitation des logements des fonctionnaires.

Nous pouvons donc émettre l'hypothèse d'un maintien du taux de renouvellement du parc de logements en 2020 à celui de 1999-2006, soit **0%** du parc total de logements.

La part de logements vacants en 2020 :

Le taux de vacance à l'intérieur du parc de logements est actuellement faible. De plus, il a peu évolué entre 1999 et 2006, passant de 3.4% du parc des résidences principales en 1999 à 3.8% de ce même parc en 2006. En raison de la jeunesse relative de ce parc, nous avons émis l'hypothèse d'un maintien du taux de logements vacants à l'horizon 2020, soit **3.8% du parc des résidences principales**.

La part de résidences secondaires et de logements occasionnels en 2020 :

Le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels est assez élevé (60) et a beaucoup augmenté entre 1999 et 2006 (15). Il s'agit probablement des logements construits pour les célibataires du centre pénitentiaire. Ils ne devraient donc pas augmenter à l'avenir. Par ailleurs, la ville de Fleury-Mérogis ne possède quasiment aucune maison secondaire, et cette situation devrait également perdurer. Nous formulons donc l'hypothèse du maintien du nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels à son chiffre actuel soit **60 logements**.

La connaissance de ces quatre indicateurs nous permet de réaliser une estimation de la population future :

- **Le point mort** : il s'agit du nombre de logements qu'il est nécessaire de construire pour que la population de Fleury-Mérogis reste stable.
- **Les hypothèses de croissance** : il s'agit des possibilités d'accueil de nouveaux habitants sur les espaces encore disponibles et de renouvellement urbain en accord avec les objectifs de croissance de la municipalité.

Le point mort

Dans un objectif de maintien de la population à son niveau de 2006 jusqu'en 2020, la commune devra construire 126 logements sur une période de 10 ans (2010-2020).

Besoin en construction de résidences principales⁷⁵	1 884	
		Taux
ajout logements liés au renouvellement	0	0,00%
ajout logements vacants	72,21	3,83%
ajout logements occasionnels	60	
Besoin en logements en 2020	2 016	
Retranchement des logements déjà existants ⁷⁶	1 890	
NOMBRE DE LOGEMENTS NOUVEAUX A CONSTRUIRE DE 2010 A 2020	126	
Soit par an	12.6	

⁷⁵ Les besoins en résidences principales se calculent en divisant le nombre d'habitants en 2006 (5030) par le nombre moyen de personnes par ménage projeté en 2020 (2.67 selon la baisse tendancielle).

⁷⁶ Les logements existants incluent le nombre de logements totaux au recensement de 2006 (1875) et les constructions réalisées entre 2006 et 2010 connues à partir des permis de construire (15).

Les hypothèses de croissance

Ces hypothèses ont été établies sur la base des possibilités de construction en lien avec le projet urbain de la ville et les formes urbaines existantes.

Pour le projet des Joncs-Marins, la taille des ménages a été estimée à 2,3 personnes par ménage, soit la moyenne de la région Ile-de-France. En effet, plus de 70% des logements seront des logements de 1, 2 ou 3 pièces⁷⁷. Pour les autres projets, dont le contenu n'est pas encore défini, nous prendrons une taille moyenne des ménages située entre la moyenne du département de l'Essonne (2,5) et la moyenne de la région Ile-de-France (2,3). Les projections prévoient 3,8% de logements vacants et 0% de résidences secondaires et occasionnelles.

Les estimations se basent sur des projections à moyen terme (0 -10 ans) et à long terme (15 – 40 ans) en fonction des objectifs municipaux de croissance (le projet d'aménagement et de développement durable est un support de travail pour le développement de la ville, couvrant les projets à très court terme jusqu'à une échelle de 50 ans ou plus).

A moyen terme, la commune pourrait construire 1300 logements et accueillir environ 2700 à 2 800 habitants supplémentaires.

A long terme, un total de 2300 logements pourraient être construits, ce qui aboutit à faire de Fleury une ville de 10 000 habitants à l'horizon 2050.

Secteurs d'opération à moyen terme (0-10 ans) :

Les secteurs ici présentés sont des secteurs susceptibles d'accueillir de nouveaux habitants et équipements dans les 10 prochaines années.

La première tranche du quartier des Joncs-Marins, dont la majorité des permis ont été déposés courant 2010, devrait permettre l'accueil des premiers habitants en 2013/2014. Ces permis prévoient **730 logements**.

La construction des logements dans le secteur de la rue de l'écoute-s'il-pleut devrait débuter en 2012. Le projet prévoit **110 logements**.

Le secteur du Totem est en cours de projet pour permettre l'accueil d'environ **100 logements**. Un permis devrait être déposé en 2011/2012.

L'échéance de mutation des terrains de l'entreprise Vernis Soudée est plus difficile à appréhender. La direction souhaite une délocalisation dans le cadre d'une mise aux normes et d'un agrandissement de l'entreprise. La municipalité souhaite de son côté aider à l'implantation de l'entreprise dans la zone d'activité des Ciroliers, ce qui pourrait accélérer le processus de délocalisation. La mutation pourrait donc être effective d'ici 5 à 10 ans. Les faisabilités indiquent une possibilité d'accueil de **350 logements**.

Au sud de la ville, les bâtiments qui accueillent les formations du centre Jean Moulin, le long de la rue Roger Clavier, sont susceptibles de muter rapidement si la direction du centre Jean Moulin le souhaite. Toujours dans le village, le déplacement du Centre Technique Municipal vers une des zones d'activité de la commune pourrait permettre la mutation des corps de bâtiments de cette ancienne ferme du château en logements. Au total, le village pourrait donc s'agrandir d'une **cinquantaine de logements**.

⁷⁷ En moyenne en Ile-de-France, les logements T1, T2 et T3 représentent 56% des logements. Ils représentent environ 70% des logements de la tranche n°1 du lotissement des Joncs-Marins, la taille moyenne des ménages dans ce quartier devrait donc difficilement dépasser la moyenne en Ile-de-France qui s'établit à 2,3 personnes par ménages.

Sites	Nombre de logements	Population hypothèse basse (taille des ménages en 2020 : 2.3)	Population hypothèse haute (taille des ménages en 2020 : 2.5)
Première tranche des Joncs-Marins	600+130 (estimatif) = 730	1330	1330 (hypothèse maintenue à 2.3 étant donné les tailles des logements prévus)
Terrains de la rue de l'écoute s'il pleut	110	240	260
Terrain du Totem (RD445)	100	220	240
Vernis Soudée	350	770	840
Parc du château/village	50	110	120
Total nouveaux logements	1 340	2 670	2 790
TOTAL FLEURY	3 215	7 700	7 820

Secteurs d'opération à long terme (10 – 40 ans):

A plus long terme, d'autres secteurs peuvent accueillir des logements.

Tout d'abord, les tranches deux et trois du lotissement des Joncs-Marins, qui devraient permettre la création de **370 logements** supplémentaires.

Le lotissement commercial de la Greffière pourrait également évoluer pour accueillir de l'habitat et permettre une continuité plus urbaine le long de la future avenue. Ce secteur pourrait voir la création d'environ **300 logements**.

Enfin, des potentialités existent dans le quartier des Résidences, notamment au nord du quartier. La possibilité de réaliser environ **350 logements** doit être envisagée.

Sites	Nombre de logements	Population hypothèse basse (taille des ménages en 2020 : 2.3)	Population hypothèse haute (taille des ménages en 2020 : 2.5)
Seconde tranche et troisième tranche des Joncs-Marins	370	820	890
Lotissement Greffière	300	660	720
Nord des résidences	350	770	900
Total nouveaux logements	1 020	2 250	2 510
TOTAL FLEURY	4 235	9 950	10 330

1.4. Les projections scolaires

La réalisation des logements prévus à plus ou moins long terme aura d'importantes conséquences sur les équipements de la ville et en particulier sur les infrastructures scolaires. Celles-ci devront évoluer au rythme des constructions afin de répondre aux besoins des habitants. De nouveaux équipements, des agrandissements des équipements existants et des modifications de la carte scolaire sont donc à prévoir.

Dans le cadre du PLU, une projection globale des besoins en équipements scolaires sur la commune a été réalisée en fonction des projets de logements à l'horizon 2050. Cette projection a également été réalisée par grands secteurs Est et Ouest de la commune (secteurs à l'Est et à l'Ouest de la RD445).

Le mode de calcul

Les calculs se basent sur une hypothèse haute et une hypothèse basse et sur un nombre moyen de 25 enfants par classe. L'hypothèse haute a été calculée sur le ratio actuel d'enfants scolarisés par logement à Fleury-Mérogis. L'hypothèse basse a été calculée sur le ratio actuel d'enfants scolarisés par pièce à Fleury-Mérogis (en considérant que les studios et les deux pièces n'accueillent pas d'enfants scolarisés).

Les hypothèses de croissance de la population scolaire dans les nouveaux projets

	Construction de logements	Classes supplémentaires en maternelles		Classes supplémentaires en élémentaire	
		Hypothèse basse	Hypothèse haute	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Joncs marins première tranche	730	3,5	5	5	7
Ecoute s'il pleut	110	0,5	1	0,5	1
Totem	100	0,5	0,5	1	1
Vernis Soudée	350	2	2,5	3	3,5
Parc du Château/village	50	0,5	0	0,5	0,5
TOTAL MOYEN TERME (0-10 ans)	1340	7	9	10	13
Total secteur Est	160	1	1	1	1.5
Total secteur Ouest	1180	6	8	9	11.5
Joncs marins T2 et T3	370	2,5	2,5	3,5	3,5
Lotissement de la Greffière	300	1,5	2	2	3,0
Nord des résidences	350	1,5	2,5	2,5	3,5
TOTAL LONG TERME (10-30 ans)	1020	5,5	7	8	10
Total secteur Est	350	1,5	2	2,5	3
Total secteur Ouest	670	4	5	5,5	7
ENSEMBLE (2050)	2360	12,5	16	18	23
Total secteur Est	510	2,5	3	3,5	4,5
Total secteur Ouest	1850	10	13	14,5	18,5

Les hypothèses de croissance de la population scolaire dans l'ensemble de la ville :

Ces hypothèses de croissance incluent les enfants scolarisés actuellement à Fleury-Mérogis. Les localisations à l'est et à l'ouest permettent de mieux cerner les besoins de chaque côté de la RD445 et d'éviter la traversée de la voie très passante par les enfants des écoles (dans ces hypothèses, les enfants en élémentaire des logements de la Greffière et des Aunettes ont été comptabilisés dans les équipements scolaires à l'ouest et non pas à l'est comme c'est le cas actuellement).

A l'horizon 2020, les hypothèses basses indiquent un besoin total de 6 maternelles et 8 élémentaires supplémentaires, les hypothèses hautes, un besoin de 9 maternelles et 12 élémentaires supplémentaires. Ces besoins totaux n'incluent pas une refonte de la carte scolaire où l'ensemble des enfants logés à l'ouest iraient à l'école à l'ouest. Dans cette hypothèse, il faudrait créer à l'ouest entre 6 et 8 maternelles et entre 17 et 20 élémentaires.

A long terme, les hypothèses indiquent un besoin de création de 12 à 16 classes maternelles supplémentaires et 16 à 22 classes d'élémentaires supplémentaires.

Total des besoins à court et moyen terme (effectifs de 2010 + projets à court et moyen terme)

Hypothèse basse	Besoins			Actuel			Création		
	à l'ouest	à l'est	TOTAL	à l'ouest	à l'est	TOTAL	à l'ouest	à l'est	TOTAL
Classes maternelles	10	10	19	4	9	13	6	1	6
Classes élémentaires	17	13	29	0	21	21	17	-8	8

Hypothèse haute	Besoins			Actuel			Création		
	à l'ouest	à l'est	TOTAL	à l'ouest	à l'est	TOTAL	à l'ouest	à l'est	TOTAL
Classes maternelles	12	10	22	4	9	13	8	1	9
Classes élémentaires	20	13	33	0	21	21	20	-8	12

Total des besoins à long terme (effectifs de 2010 + projets à court, moyen et long terme)

Hypothèse basse	Besoins			Actuel			Création		
	à l'ouest	à l'est	TOTAL	à l'ouest	à l'est	TOTAL	à l'ouest	à l'est	TOTAL
Classes maternelles	14	11	25	4	9	13	10	2	12
Classes élémentaires	22	15	37	0	21	21	22	-6	16

Hypothèse haute	Besoins			Actuel			Création		
	à l'ouest	à l'est	TOTAL	à l'ouest	à l'est	TOTAL	à l'ouest	à l'est	TOTAL
Classes maternelles	16	12	29	4	9	13	12	3	16
Classes élémentaires	26	16	43	0	21	21	26	-5	22

2. Les emplois et l'activité économique

L'activité économique peut être appréhendée sous deux formes. L'analyse des emplois proposés dans la commune constitue une première source d'information : les effectifs, les formes d'emploi (emploi salarié, emploi à temps partiel,...), les catégories socioprofessionnelles concernées, la concentration de l'emploi (nombre d'emploi par habitant). Le tissu économique à proprement parlé représente une autre manière d'observer l'activité économique de la commune, non par emploi mais par établissement. Cette seconde analyse comprend l'évolution du tissu économique par établissement et la localisation des établissements.

2.1. Les emplois dans la commune

Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence.

Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du BIT qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence).

La notion d'emploi au sens du recensement est donc plutôt restrictive par rapport à celle au sens du BIT. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. Néanmoins, certaines activités, principalement bénévoles, peuvent être déclarées au recensement de la population.

L'analyse qui suit se base sur la comptabilisation de l'emploi au lieu de travail, qui correspond aux emplois déclarés par des habitants travaillant à Fleury-Mérogis mais qui ne résident pas forcément sur la commune. Ces emplois diffèrent des emplois comptabilisés au lieu de résidence, qui concernent les emplois des habitants de Fleury-Mérogis mais qui peuvent travailler en dehors de la commune.

Le nombre d'emploi

- Un nombre d'emploi important et en croissance

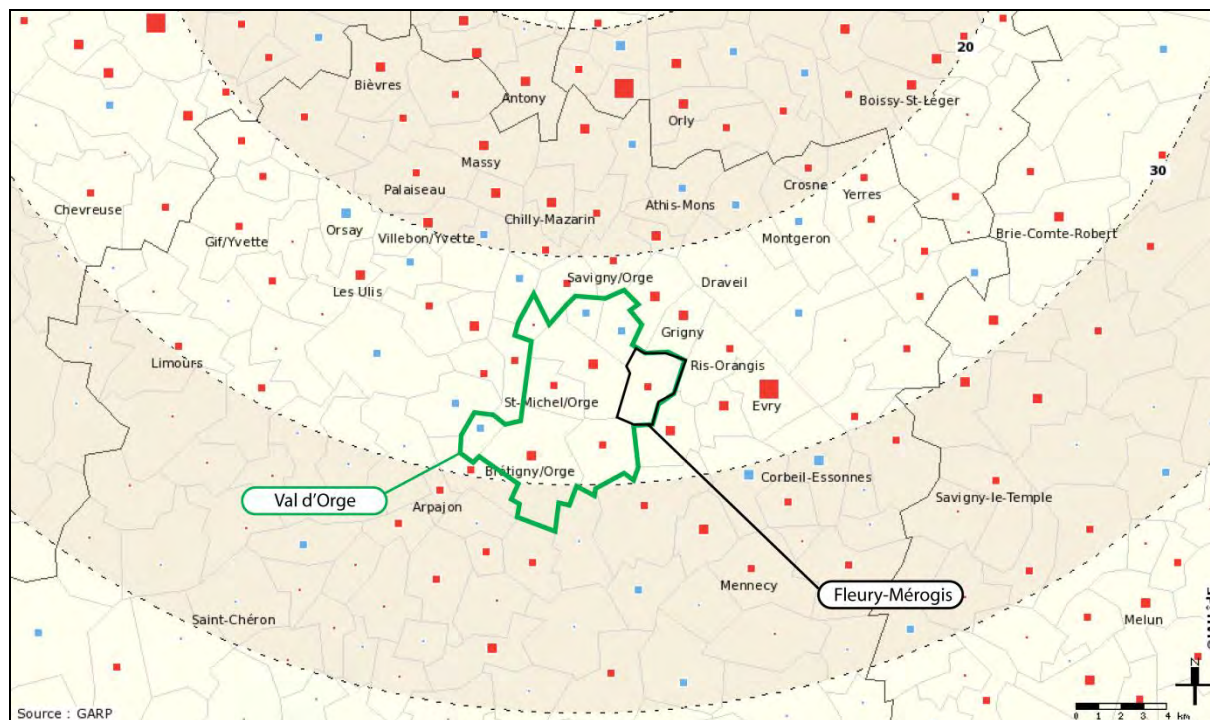
La commune de Fleury-Mérogis accueillait 4349 emplois en 2006 contre 3648 en 1999.

La commune a vu son nombre d'emplois augmenter de 19% entre 1999 et 2006.

Selon les chiffres du GARP (Groupement des Assedic de la Région Parisienne), avec une augmentation du nombre d'emploi comprise entre 100 et 1000 sur la période 1997 et 2007, Fleury-Mérogis se situe dans la moyenne de l'agglomération et des autres communes limitrophes.

Fleury-Mérogis appartient à un faisceau nord sud allant de Massy-Orly-Rungis jusqu'à Evry et des territoires un peu plus au sud et à l'est, qui présente un tissu dynamique en terme de création d'emplois, même si quelques communes ont durant cette période perdu des emplois (Ballainvilliers, Villemoisson-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Lisses, Corbeil-Essonnes).

Evolution du nombre d'emplois entre 1997 et 2007



Evolution du nombre d'emplois entre 1997 et 2007

- perte de 1 000 emplois et plus
- perte de 100 à 1 000 emplois
- perte de 1 à 100 emplois
- gain de 0 à 100 emplois
- gain de 100 à 1 000 emplois
- gain de 1 000 à 10 000 emplois
- gain de 10 000 à 100 000 emplois

- Une influence très importante du centre pénitentiaire sur les catégories d'emploi

Les deux principaux employeurs de la commune appartiennent au secteur public, il s'agit du centre pénitentiaire (1438 emplois en 2009⁷⁸, soit 33 % des emplois de la commune) et de la mairie (entre 200 et 400 salariés). Du fait de l'augmentation de l'emploi sur la commune, le poids de la maison d'arrêt a tendance à baisser. Les emplois du centre pénitentier représentaient en effet 38% des emplois de la commune en 1999 contre 33% aujourd'hui.

Le domaine de la santé est également important du fait de la présence de plusieurs établissements de santé : clinique, maison de retraite. Une entreprise de transport international est également un employeur important sur la commune avec plus de 200 salariés.

Les formes d'emploi

D'après le recensement principal de la population, la commune comptait 4217 emplois salariés en 2006, soit 97% des emplois sur la commune, ce qui la situe au-dessus des moyennes du Val d'Orge, du département et de la région (90%).

L'emploi à temps partiel est relativement faible puisqu'il ne représente que 9% des emplois contre en moyenne 13% sur le Val d'Orge, le département et la région. En revanche, la part des femmes dans les emplois recensés sur la commune est plus faible : seulement 35% contre en moyenne 46% pour le Val d'Orge, le département et la région.

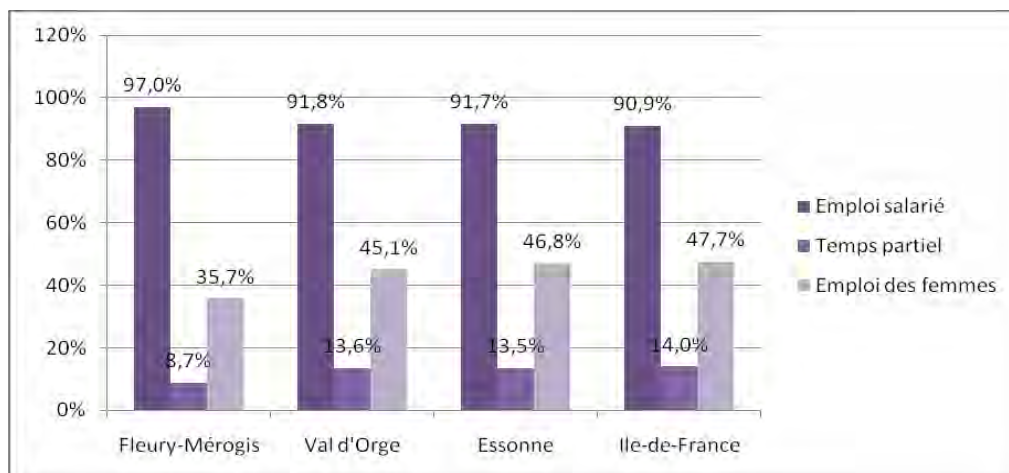
En 1999, 2043 salariés sont titulaires de la fonction publique soit 47% des salariés de la commune. Il s'agit majoritairement d'hommes (56%) qui représentent les fonctionnaires du centre pénitentiaire.

Emplois selon le statut professionnel

	2006	%	1999	%	Taux de variation 1999- 2006
Ensemble	4 349	100,0	3 648	100,0	+19.2%
Salariés	4 217	97,0	3 538	97,0	+19.2%
dont femmes	1 503	34,6	1 206	33,1	+24.6%
dont temps partiel	359	8,3	274	7,5	+31%
Non salariés	132	3,0	110	3,0	+20%
dont femmes	46	1,1	25	0,7	+84%
dont temps partiel	16	0,4	14	0,4	+14.3%

©INSEE, RGP 2006

Comparaison de l'emploi salarié, des temps partiels et de l'emploi des femmes (en % de l'emploi total)



©INSEE, RGP 2006

⁷⁸ Chiffre donné par le service des Ressources Humaines de la Maison d'Arrêt en 2009

Les catégories d'emploi

- Les secteurs d'activité

Le tertiaire domine nettement l'emploi communal en 2006. Avec 3 874 emplois, il représente 91% des emplois implantés à Fleury-Mérogis. Le secteur d'activités le plus pourvoyeur d'emplois était l'administration en 1999 (1 734 emplois), grâce à la présence du centre pénitentiaire. Le tertiaire a largement contribué à l'augmentation du nombre d'emplois communaux, signe d'une tertiarisation marquée de l'économie locale, avec 1100 emplois en plus dans le tertiaire entre 1990 et 2006. Ces emplois se sont implantés en particulier sur la zone d'activité des Ciroliers.

Evolution des secteurs d'activités⁷⁹ à Fleury-Mérogis

Secteur d'activités	1990		1999		2006	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Agriculture	4	0,13%	0	0%	12	0.3%
Industrie	204	6,78%	367	9,24%	243	5.7%
Construction	80	2,7%	85	2,14%	130	3.1%
Tertiaire dont :	2 720	90,43%	3 522	88,6%	3874	91.0%
Commerces			300	7.5%	492	11.5%
Service aux entreprises			218	5.5%	271	6.4%
Service aux particuliers			162	4.1%	174	4.1%
Total des emplois	3 008	100%	3 974	100%	4259	100%

©RGP 1990, 1999, 2006

- Emplois et catégories socioprofessionnelles

Ce sont les employés qui sont les plus présents sur la commune, du fait de la présence du centre pénitentiaire, mais leur part a baissé depuis 1999. Ils sont surreprésentés par rapport à la moyenne des autres territoires (entre 25% et 30% sur le Val d'Orge, le département et la région).

Les emplois d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises, qui représentent environ 2% des emplois sur la commune, sont sous-représentés en comparaison de la moyenne du Val d'Orge, du département et de la région (4%). Il en est de même pour les cadres et professions intellectuelles supérieures, et dans une moindre mesure pour les professions intermédiaires.

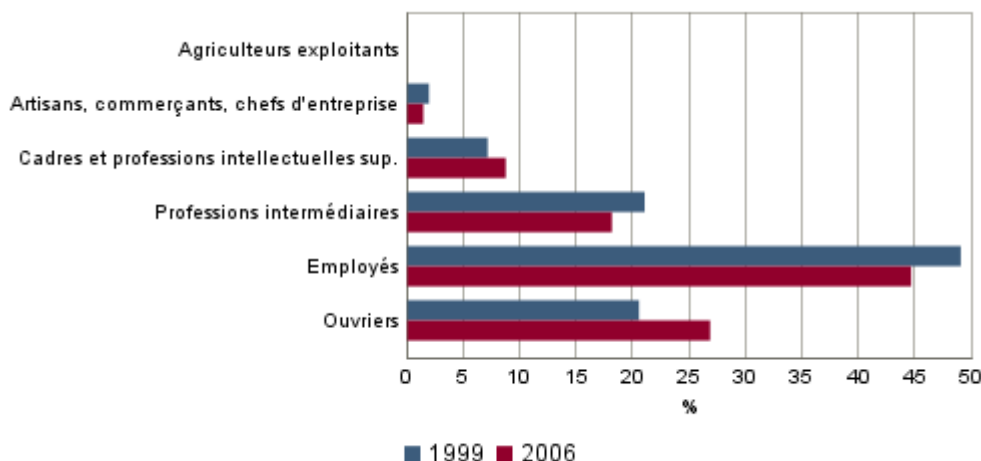
Alors que les emplois d'artisans, commerçants, chefs d'entreprises ainsi que les emplois des professions intermédiaires ont connu une baisse entre 1999 et 2006, le nombre d'emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté.

La part des emplois ouvriers, qui représentent 27% des emplois sur la commune et dont la part a tendance à augmenter, a rattrapé et même dépassé les moyennes de l'agglomération et du département qui se situent aux alentours de 20%. Cette situation est assez atypique car le nombre d'emplois ouvriers a de manière générale tendance à baisser en France et dans la région. Pourtant, la répartition des emplois sur la commune par secteur d'activité montre une baisse du secteur industriel, que l'on pourrait plutôt identifier aux emplois ouvriers, et une augmentation du secteur tertiaire, et en particulier dans le commerce.

Le rapprochement de ces deux données nous indique que les emplois ouvriers se situent donc davantage dans le secteur tertiaire. A l'intérieur de ce secteur, c'est le nombre d'emploi dans le commerce qui a le plus augmenté. Ce sont donc avant tout des emplois ouvriers dans le commerce qui ont été créés entre 1999 et 2006 sur le territoire communal.

⁷⁹ L'insee donne deux chiffres concernant l'emploi, un chiffre tiré du recensement principal, et un chiffre tiré du recensement complémentaire

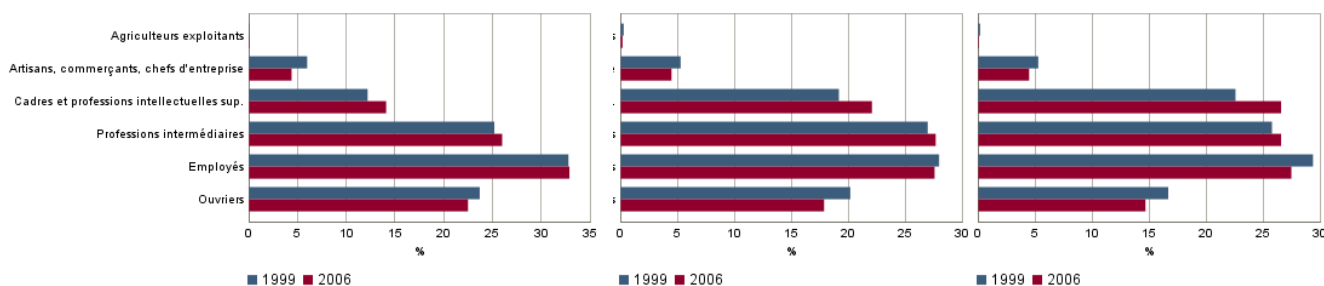
Emplois sur la commune par catégories socioprofessionnelles



Val d'Orge

Essonne

Ile-de-France



©INSEE, RGP 2006

La concentration de l'emploi

La concentration d'emploi sur la zone n'a cessé d'augmenter depuis 1990. En effet, pour 100 actifs résidant à Fleury-Mérogis, on trouvait 106 emplois sur la commune en 1990, 133 en 1999 et 158.6 en 2006.

Le nombre d'emplois offerts à Fleury-Mérogis est donc supérieur au nombre d'actifs résidant dans la commune. Cette situation très favorable est particulière à Fleury-Mérogis puisque, en 2006, les taux moyens de l'agglomération et du département indiquaient un nombre inférieur d'emploi par rapport au nombre d'actifs résidents. Cette situation fleuriacumoise provient en majeure partie des emplois du centre pénitentiaire, mais également de la présence des établissements de soins et des zones d'activités.

La création puis l'extension de ces zones d'activité permettent à Fleury-Mérogis d'être moins dépendante d'une seule source d'emploi (le centre pénitentiaire), de diversifier les types d'emploi proposés localement et ainsi de favoriser une plus grande mixité sociale dans la commune et de proposer des emplois à proximité des lieux de résidence des habitants, offrant un plus grand confort de vie tout en limitant les déplacements, sources de pollutions atmosphériques .

Comparaison de la concentration de l'emploi⁸⁰

	Fleury-Mérogis			Val d'Orge	Essonne	Ile-de-France
Années	2006	1999	1990	2006		
Nombre d'emplois	4349	3648				
Actifs ayant un emploi résidant	2742	2746				
Indicateur de concentration d'emploi	158,6	132,8	106	63.4	78.0	104.7

©INSEE, RGP 1999 et 2006

⁸⁰ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

2.2. Le tissu économique de Fleury-Mérogis

Le développement économique est l'une des compétences de la Communauté d'Agglomération du val d'Orge. En mars 2003, l'Agglomération a fait l'acquisition de la base de données SIRENE⁸¹ de l'INSEE, qui répertorie toutes les entreprises et établissements des parcs d'activité de la compétence de l'agglomération. De plus, l'agglomération possède la liste exhaustive de tous les établissements présents sur son territoire.

Le fichier démographie des établissements de l'Insee permet quant à lui d'obtenir le nombre d'établissements du champ marchand et non agricole. Ce fichier ne recense donc pas les établissements de type administration.

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue :

- *l'entreprise individuelle qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ;*
- *l'entreprise sociétaire, par exemple Société Anonyme (SA), Société à Responsabilité Limitée (SARL).*

⁸¹ Cette base enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité. SIRENE rassemble ainsi en mars 2003 des informations économiques et juridiques sur les 4700 entreprises et établissements des 8 communes de l'agglomération.

Evolution du tissu économique

- Le tissu économique

La base de l'agglomération du Val d'Orge recense tous les établissements présents sur le territoire de Fleury-Mérogis. En 2008, on décompte 239 établissements. Cela regroupe les services non marchands tels que la mairie ou les associations présentes sur la commune.

En 2008, le fichier démographie des établissements de l'Insee recensait 164 établissements sur la commune de Fleury-Mérogis. Il en recensait 108 en 2000. Ainsi, le nombre d'établissement marchands non agricoles a augmenté de 52% entre 2000 et 2008.

Ce nombre correspond, selon les statistiques Sitadel⁸², à 14 000m² de locaux de bureaux, 44 000m² de locaux de commerce et 64 000m² de locaux industriels.

Evolution de la surface commerciale depuis 1990

année	Surface des locaux commencés (en m ²)					total
	bureaux	commerces	industriels	agricoles	autres	
1990	9325	7023	15310	0	2068	33726
1991	6324	807	1181	0	0	8312
1992	0	0	4549	0	5538	10087
1993	2029	0	0	0	0	2029
1994	0	1074	0	0	1122	2196
1995	0	0	0	0	1515	1515
1996	0	0	0	0	0	0
1997	1394	687	630	0	0	2711
1998	0	0	6587	0	428	7015
1999	0	0	0	0	0	0
2000	674	19249	48	0	73	20044
2001	4542	14	25933	0	37	30526
2002	1072	300	33202	0	3277	37851
2003	303	0	4510	0	183	4996
2004	23	9762	0	0	0	9785
2005	3694	1000	0	0	1151	5845
2006	3573	13327	77	0	1211	18188
2007	0	152	250	0	111	513
TOTAL	32953	53395	92277	0	16714	195339
TOTAL 2000-2007	13881	43804	64020	0	6043	127748

©Sitadel

⁸² Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux. Le document de base est le formulaire de demande de permis de construire.

De son côté, en 2012, la chambre des métiers et de l'artisanat dénombre 41 entreprises dans la commune. Leur forme juridique se répartie comme suit :

- 13 entreprises indépendantes de Métiers (soit 31.7% des entreprises),
- 3 entreprises indépendantes de Métiers et Commerce (soit 7.3% des entreprises)
- 25 sociétés (soit 61% des entreprises).

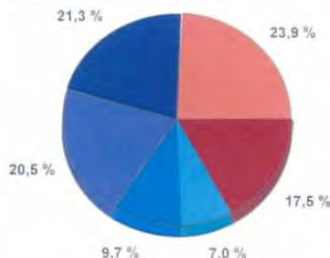
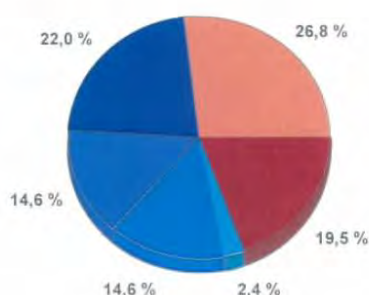
Toujours selon les chiffres de la Chambre des métiers et de l'artisanat, 88% des établissements sont des créations. Par ailleurs, environ 20% des entreprises ont plus de 20 ans, ce qui est légèrement supérieure à la moyenne de l'Essonne (17.5%), mais seulement 2.5% ont entre 15 et 20 ans contre environ 7% en Essonne. On dénombre par ailleurs 27% d'entreprises de moins de 2 ans contre 24% en Essonne. Cela peut démontrer un certain dynamisme des entreprises comme un renouvellement très important du fait de difficultés.

Il est également à noter qu'une grande partie des chefs d'entreprises se trouve dans une tranche d'âge susceptible de partir rapidement à la retraite : près de 50% d'entre eux ont plus de 50 ans contre environ 40% en Essonne. Cependant, les jeunes entrepreneurs sont présents dans la commune et pourraient aider à dynamiser le secteur : 12% des chefs d'entreprise ont entre 20 et 30 ans à Fleury-Mérogis contre 8% en Essonne.

Nombre d'année d'existence des entreprises actives à ce jour (5 septembre 2012).

Nbre d'années	A Moins de 2 ans	B de 2 à 5 ans	C de 6 à 10 ans	D de 10 à 15 ans	E de 15 à 20 ans	F plus de 20 ans
FLEURY MEROGIS	11	9	6	6	1	8
En %	26,8 %	22,0 %	14,6 %	14,6 %	2,4 %	19,5 %

Globalement, pour la commune concernée



Pour l'Essonne

Nbre d'années	Nbre ent.	En %
A Moins de 2 ans	5002	23,9 %
B de 2 à 5 ans	4455	21,3 %
C de 6 à 10 ans	4275	20,5 %
D de 10 à 15 ans	2032	9,7 %
E de 15 à 20 ans	1471	7,0 %
F plus de 20 ans	3654	17,5 %

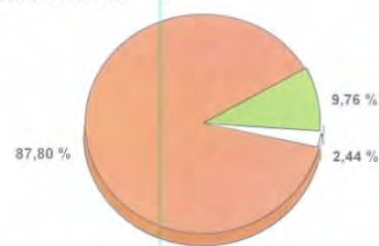
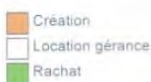
© Chambre des métiers et de l'artisanat, 2012.

Origine des fonds artisanaux et commerciaux.

Globalement

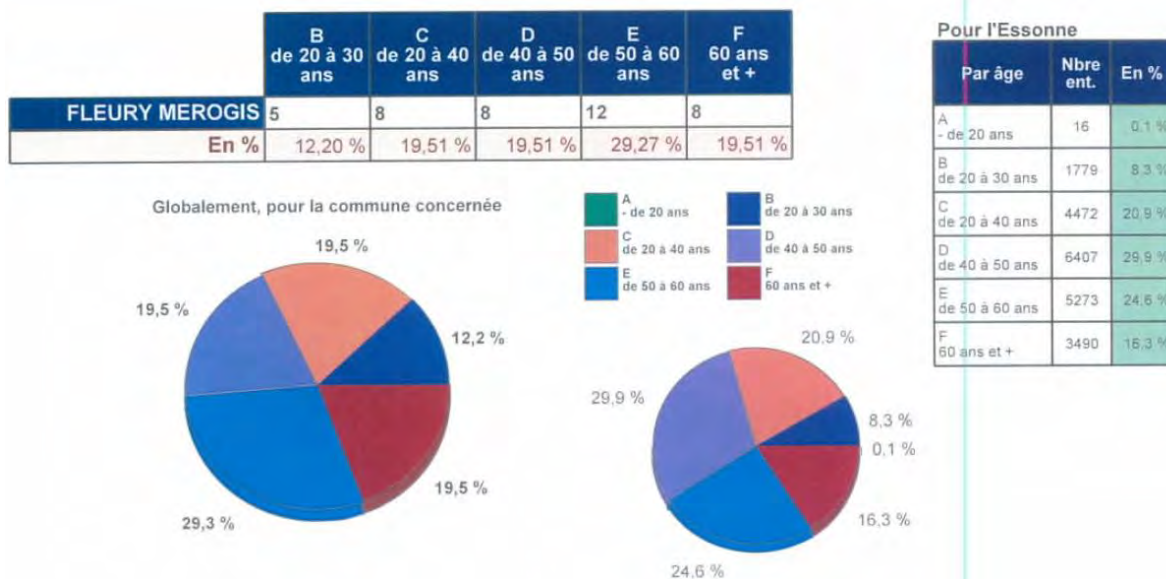
Origine établissement	En nbre	En %
Achat	4	9,8 %
Création	36	87,8 %
Reprise après location gérance	1	2,4 %

Répartition pour la zone concernée



© Chambre des métiers et de l'artisanat, 2012.

Origine des fonds artisanaux et commerciaux.



© Chambre des métiers et de l'artisanat, 2012

L'analyse des immatriculations et des radiations montre une tendance économique peu favorable pour les entreprises, avec une stagnation du nombre d'immatriculations entre 2005 et 2010 (entre 4 et 7 par an) et une relative augmentation des radiations depuis 2005 : 2 radiations en 2005 contre 5 en 2010.

Les immatriculations semblent plus diversifiées depuis 2008 puisque le secteur alimentaire représentait 75% en 2005 et 67% en 2006 des créations, contre 33% en 2008 et 2010, au profit de création dans le bâtiment et les services.

Cependant, les radiations sont relativement importantes dans le secteur de l'alimentation à Fleury-Mérogis : elles concernent 50% des radiations en 2005, 2006 et 2009 et 67% en 2008, ce qui explique peut-être le ralentissement des créations dans ce secteur.

Nombre d'immatriculations par année.

Nombre d'immatriculations par année	A 2010	B 2009	C 2008	D 2007	E 2006	F 2005	G avant 2005
FLEURY MEROGIS	3	6	3	7	3	4	93

Nombre d'immatriculations par catégorie électorale	A 2010	B 2009	C 2008	D 2007	E 2006	F 2005	G avant 2005
Alimentation	33 %		33 %		67 %	75 %	13 %
Bâtiment	33 %	50 %	33 %	71 %			33 %
Fabrication							7 %
Services	33 %	50 %	33 %	29 %	33 %	25 %	33 %
Vide (Non renseigné)							14 %

© Chambre des métiers et de l'artisanat, 2012

Nombre d'immatriculations par année.

Nombre de radiations par année	A 2010	B 2009	C 2008	D 2007	F 2005	F 2006	G avant 2005
FLEURY MEROGIS	5	4	3	1	2	4	100

Nombre de radiations par catégorie électorale	A 2010	B 2009	C 2008	D 2007	F 2005	F 2006	G avant 2005
Alimentation		50 %	67 %		50 %	50 %	12 %
Bâtiment	33 %		33 %	100 %	50 %	25 %	35 %
Fabrication							6 %
Services	50 %	50 %				25 %	34 %
Vide (Non renseigné)	17 %						12 %

© Chambre des métiers et de l'artisanat, 2012

- La taille des établissements

La réglementation française distingue les très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés, les petites et les moyennes entreprises (PME) de 10 à 250 salariés, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE) dont l'effectif dépasse les 5 000 salariés.

Selon les chiffres de la démographie des établissements de l'Insee, 41% des établissements n'ont aucun salarié. 73% des établissements ont moins de 10 salariés, contre 78% en 2000. La commune possède ainsi un tissu important de très petites entreprises, même si leur pourcentage a tendance à baisser.

Effectifs des établissements marchands non agricoles en 2008 à Fleury-Mérogis

	2008		2000	
	En valeur absolue	en %	En valeur absolue	en %
0 salarié	67	40.9%	41	38.0%
1 à 2 salariés	24	14.6%	16	14.8%
3 à 5 salariés	18	11.0%	19	17.6%
6 à 9 salariés	11	6.7%	8	7.4%
10 à 19 salariés	11	6.7%	7	6.5%
20 à 49 salariés	18	11.0%	7	6.5%
50 à 99 salariés	8	4.9%	5	4.6%
100 à 199 salariés	7	4.3%	5	4.6%
TOTAL	164	100.0%	108	100.0%

©Insee, démographie des établissements, 2008

Les secteurs d'activité

Les établissements de commerces et de services sont les plus représentés sur la commune. Les établissements de commerces ont connu une forte croissance puisque leur nombre a augmenté de 75% entre 2000 et 2008. Les établissements de services et de construction ont quant à eux connu un développement de l'ordre de 40%.

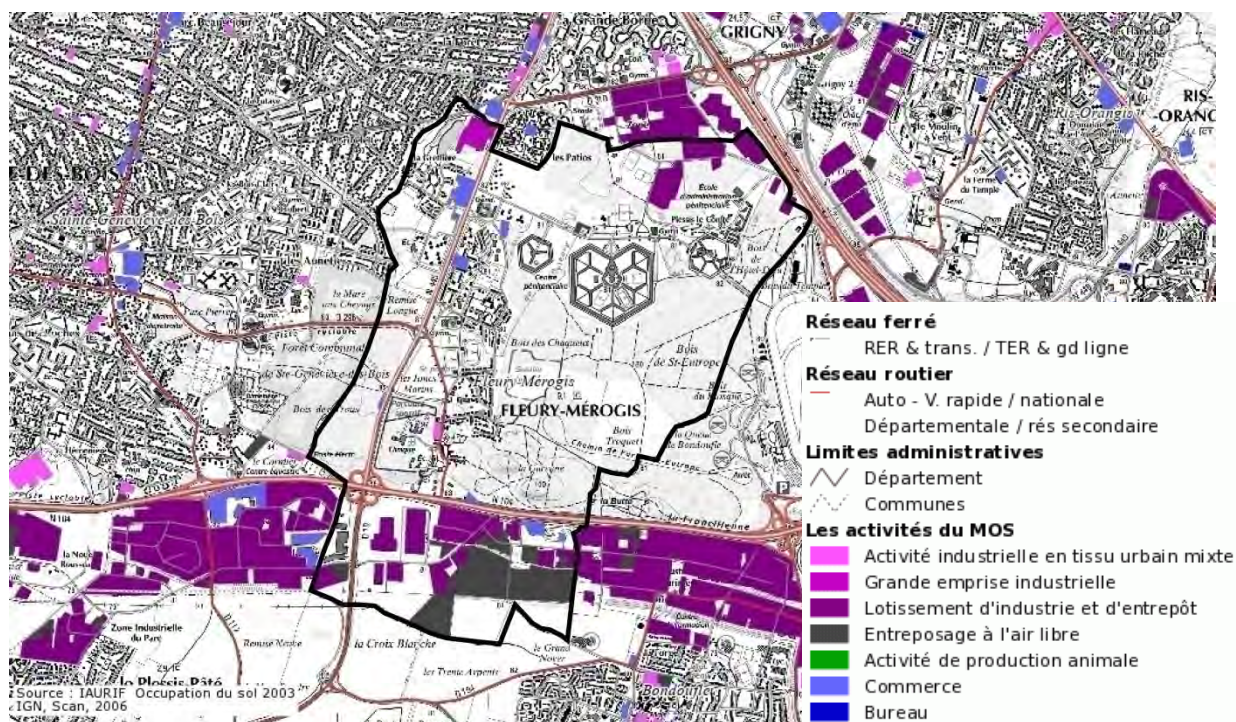
Par ailleurs, la carte présentant le tissu économique de Fleury-Mérogis n'indique aucun espace à dominante de bureau.

Classement par catégorie des établissements marchands non agricoles en 2000 et 2008

		2008		2000		Taux de variation
INDUSTRIE	Industrie agricole et alimentaire	2	11	2	9	+22%
	Industries des biens de consommation	4		4		
	Industrie des biens d'équipement	1		0		
	Industrie des biens intermédiaires	4		3		
CONSTRUCTION	Construction	14	14	10	10	+40%
COMMERCE	Commerce	58	58	33	33	+75%
SERVICE	Service aux particuliers	18	81	16	56	+45%
	Transport	21		13		
	Service aux entreprises	28		19		
	Activités financières	3		1		
	Activités immobilières	5		2		
	Education, santé, action sociale	6		5		
Total		164	164	108	108	+52%

©INSEE, démographie des établissements 2000 et 2008

Le tissu économique de Fleury-Mérogis :



©IAURIF, 2003.

Les statistiques de 2012 délivrées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat indiquent la répartition suivante pour les 41 entreprises recensées :

Répartition par Code APE pour la zone concernée en nbre d'entreprises	FLEURY MEROGIS
COMMERCE DE DETAIL DE VIANDES ET DE PRODUITS A BASE DE VIANDE EN MAGASIN SPECIAL	2
COMMERCE DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	3
CONSTRUCTION D'AUTRES BATIMENTS	1
CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES	1
CONSTRUCTION D'OUVRAGES MARITIMES ET FLUVIAUX	1
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE	1
ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	3
FABRICATION INDUSTRIELLE DE PAIN ET DE PATISSERIE FRAICHE	1
LOCATION DE COURTE DUREE DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS	1
NETTOYAGE COURANT DE BATIMENTS	1
REPARATION DE MACHINES ET EQUIPEMENTS MECANIQUES	1
RESTAURATION DE TYPE RAPIDE	1
RESTAURATION TRADITIONNELLE	2
SERVICES DE DEMENAGEMENT	1
SOINS DE BEAUTE	1
TRANSPORTS DE VOYAGEURS PAR TAXIS	3
TRAVAUX DE CHARPENTE	1
TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE ET GROS OUVRE DE BATIMENT	4
TRAVAUX DE MENUISERIE METALLIQUE ET SERRURERIE	1
TRAVAUX DE PEINTURE ET VITRERIE	3
TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUE DANS TOUS LOCAUX	1
Total	41

© Chambre des métiers et de l'artisanat, 2012

Les zones d'activités économiques

Les entreprises sont principalement regroupées dans deux zones d'activité qui sont de la compétence de l'agglomération :

- la ZAC des Radars et de l'Hôtel Dieu, à proximité de l'A6 au Nord-Est de la commune ;
- la zone industrielle des Ciroliers et la zone industrielle de la Croix-Blanche au Sud de la Francilienne, de part et d'autre de la RD 19 (à l'Ouest, en continuité avec la zone d'activité de Ste-Geneviève-des-Bois).

- La zone d'activité des Radars et de l'Hôtel Dieu

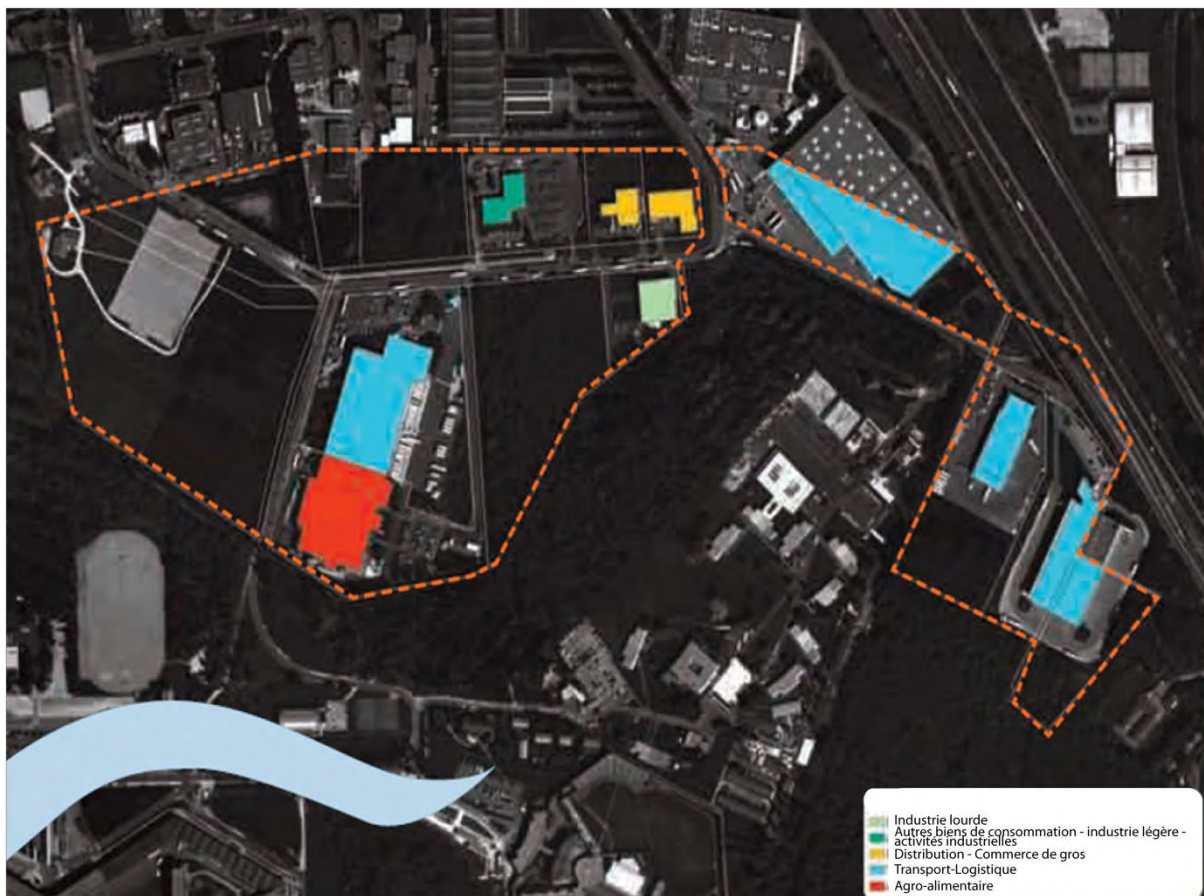
La zone d'activités des Radars couvre 25.5 ha et se poursuit par la Z.A. de Grigny.

Elle est située au Nord de Fleury-Mérogis, à la limite de la commune de Grigny. En 2008, elle comptait 15 entreprises dont 3 étaient liées au groupe de restauration Mac Donald's (boulangerie industrielle, fabrication et vente de petits pains, vente du matériel de cuisine aux magasins de la chaîne).

Deux entreprises de transports et de fabrication/vente de petits pains industriels (EAST BALT BOULANGERIE FRANCAISE) emploient chacune près de 200 salariés.

En 2008, cette zone d'activités accueillait au total 415 salariés.

Les activités présentes sur les zones d'activités des Radars et de l'Hôtel Dieu



© Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, Atlas des parcs d'activités économiques du Val d'Orge

- La zone d'activité des Ciroliers et de la Croix Blanche

La ZI de la croix Blanche



©Avril 2004

Les zones industrielles des Ciroliers (65 ha) et de la Croix-Blanche (7,7 ha), comprennent au total 77 entreprises. Ces deux zones d'activité n'accueillent pas les mêmes catégories d'activités. Les entreprises situées sur la ZA des Ciroliers sont essentiellement axées vers des activités de transport/logistique, stockage, entrepôts, location, vente et réparation de véhicules, administration d'entreprises. La zone d'activité de la Croix Blanche, qui s'étend sur la commune de Ste-Geneviève-des-bois, est plus commerciale (commerces de détail de meubles, vêtements, bricolage...).

On note aussi la présence d'un hôtel et d'un Mac Donald sur la zone d'activité des Ciroliers.

Les activités sur la zone des Ciroliers et de la Croix Blanche



© Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, Atlas des parcs d'activités économiques du Val d'Orge

- Le secteur du village

Un certain nombre d'activités sont recensées sur le quartier du village. Le domaine de la santé est la principale activité représentée de par la présence du site médico-social qui concentre plusieurs établissements de santé (hôpital, maison de retraite médicalisée). L'un des plus gros employeurs de la commune est localisé sur le village ; il s'agit de la mairie.

La Mairie

©Atelier TEL, 2004

Le café restaurant rue des Petits Champs

Plusieurs autres activités sont relevées, réparties sur l'ensemble de ce secteur. Une 10^{aine} de petites entreprises travaillant dans des branches d'activités différentes sont recensées: restauration traditionnelle, restauration collective, commerce de détail de produit laitier, activité artistique, le bâtiment... Ces entreprises comptent chacune moins de 3 salariés.

- Les abords de la RD 445

Quartier Greffière

L'entreprise Vernis Soudée



©Atelier TEL, 2004

Le long de la RD 445 se trouve également localisée une importante entreprise industrielle, Vernis Soudée (conception et fabrication de peintures et vernis pour l'industrie), qui emploie près de 150 personnes. Cette entreprise est située au Nord-Ouest de la commune et occupe un terrain de 5 hectares.

Une petite zone d'activité commerciale, le lotissement de la Greffière, située aux abords du quartier du lac et de la Greffière regroupe onze petites entreprises de restauration, d'habillement, d'alimentation générale, d'hôtellerie, et de nettoyage... a été construite à la place d'un ancien corps de ferme. Le traitement des espaces publics a été négligé lors de sa réalisation. A cela s'ajoute le vieillissement d'usage. Une requalification semble donc nécessaire.

Quartier Résidences

Le centre commercial de la place du 8 mai



©Atelier TEL, 2009

Il existe un petit centre commercial au cœur du quartier des Résidences, en bordure de la RN 445. Une 10^{aine} de petites entreprises ou commerces y sont recensés. L'activité de ces entreprises est axée sur du commerce de proximité : boulangerie, fruits et légumes, franprix, coiffeurs, restauration rapide et traditionnelle, papeterie...

Ces dernières années, plusieurs petits commerces ont fermés. De plus, selon certains habitants, ce centre commercial est peu accueillant et ne répond pas aux attentes des Floriacumois.

- Le site du centre pénitentiaire

Le site regroupe des entreprises de restauration d'entreprises, administratives et autres activités manufacturières. Ces dernières sont localisées au sein de la structure du centre pénitentiaire.

- Les projets de zone d'activités économiques

La communauté d'agglomération du Val d'Orge prévoit la réalisation d'une plate-forme économique pour l'habitat intelligent et durable au nord de la commune du Plessis-Pâté. Si le périmètre d'étude ne concerne pas directement le territoire floriacumois, il borde les parcelles sud de la zone d'activité des Ciroliers.

Deux types d'activités devraient se développer sur cette zone :

- démonstration de produits, espace de formation, conseil aux particuliers sur le développement durable et l'habitat intelligent ;
- activités commerciales et artisanales en lien avec le thème du développement durable

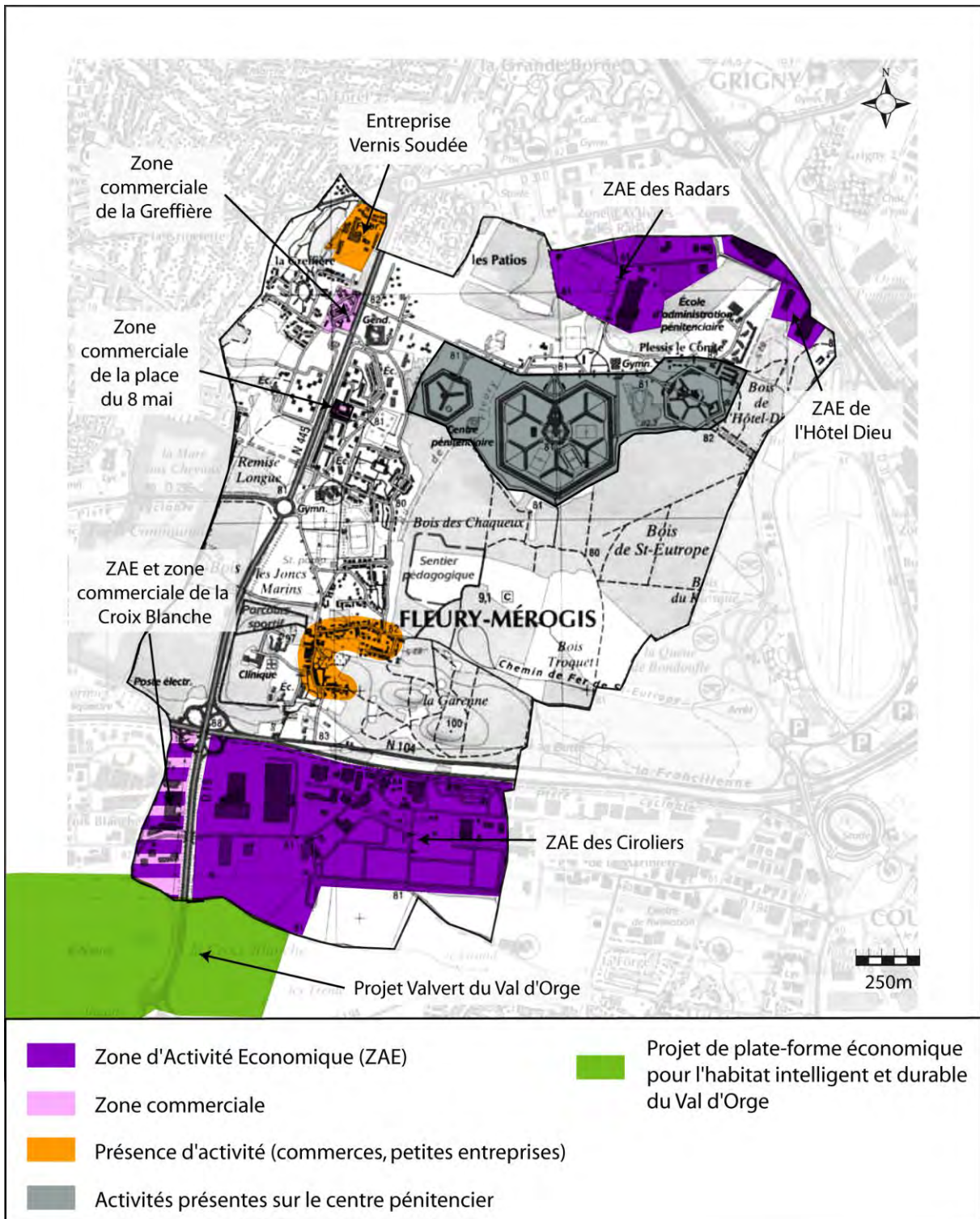
Ce projet prévoit l'urbanisation de parcelles aujourd'hui agricoles. Pour compenser cette perte d'espaces agricoles, des terrains sur le sud de la zone devraient accueillir un projet d'activité agricole biologique périurbaine. La livraison de la plate forme est prévue pour 2013.

Périmètre d'étude pour le projet Valvert sur la commune du Plessis-Pâté



©Atelier TEL, source Val d'Orge

L'activité à Fleury-Mérogis



©carte ign, Atelier TEL, Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

3. Les équipements publics communaux

Les équipements publics communaux sont majoritairement situés à l'Est de la RD 445, dans les quartiers du village et des Résidences.

3.1. Les équipements scolaires et de formation

Les écoles primaires

La commune de Fleury-Mérogis possède 3 établissements d'enseignement primaire :

- le groupe scolaire Paul Langevin (classes élémentaires et classes maternelles) ;
- le groupe scolaire Joliot-Curie (classes élémentaires et classes maternelles)
- l'école maternelle Robert Desnos (6 classes).

Les deux premiers établissements sont situés dans le quartier des Résidences, le troisième dans le quartier des Aunettes.

Les écoles disposent en outre du dispositif Réussite Educative composé de personnel de l'éducation nationale comprenant une coordinatrice du Programme de réussite éducative, un référent parcours, une psychologue et une assistante administrative. Ce programme a été mis en place à la suite du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il est à noter que les enfants d'âge élémentaire résidants dans le quartier des Aunettes, de la Greffière et du Lac doivent se rendre à l'école de l'autre côté de la RD 445.

Evolution des effectifs

ANNEES	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
TOTAUX	723	683	655	684	726	771	799	753	769	788	831

©Mairie

Les autres équipements de formation

La commune possède deux centres de formation spécialisés :

- Le centre Jean Moulin de réadaptation professionnelle vise la réinsertion professionnelle et sociale des travailleurs handicapés. Il accueille des stagiaires qui peuvent loger sur place pour des durées de plusieurs mois selon les stages. Le centre propose des formations techniques, tertiaires et en horticulture.
- L'école départementale d'Incendie et de Secours du département de l'Essonne (EDIS)

3.2. Les équipements de la petite enfance

Pour l'accueil des tous petits, la commune possède plusieurs structures regroupées sur le site de la maison de la petite enfance.

- Une crèche familiale de 60 berceaux (enfants de 10 semaines à 3 ans). La garde est alors assurée jusqu'à la scolarisation de l'enfant, à l'âge de trois ans. Les enfants sont gardés au domicile d'assistantes maternelles agréées (actuellement au nombre de 21).
- Une crèche collective municipale de 40 enfants (de 2 mois ½ à 3 ans) ; un projet de crèche collective portant sur un accueil personnalisé, ouvert sur l'extérieur et soucieux du respect des rythmes individuels.
- Un centre de protection infantile. Il prévient de tout problème physique ou psychologique chez l'enfant de 0 à 6 ans. Chaque matin, une auxiliaire de puériculture et une infirmière accueille les parents pour des conseils, la pesée de l'enfant.
- Une halte-garderie agréée pour 20 places d'accueil occasionnel (garde occasionnelle des enfants de 3 mois à 4 ans). Son personnel est composé d'une puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, de 2 auxiliaires de puériculture.
- Un bureau d'assistante sociale.

Une crèche de 10 places est en projet dans le secteur nord des Résidences, le long de la rue de l'Ecoute-s'il-pleut.

3.3. Les équipements socioculturels et de loisirs

Les équipements culturels et de loisirs

Comme équipements culturels, Fleury-Mérogis possède un Centre Musical et Artistique (installé dans la Maison Pour Tous J. Wiener, au quartier des Aunettes), une médiathèque municipale Elsa Triolet (dans le quartier des Résidences), un studio de répétition, le Onze (dans le quartier du Village).

La commune possède par ailleurs plusieurs salles municipales :

- La salle des familles, destinée aux familles floriacumoises qui désirent organiser des fêtes à des fins personnelles, non lucratives.
- La salle Gavroche qui est une salle municipale mise à la disposition des associations de Fleury et aux services municipaux.
- Le Chalet, situé près de la RD445 près des équipements sportifs localisés sur la rue Roger-Clavier. Il s'agissait d'un lieu de rencontre, d'information et d'inscription pour les activités culturelles ; Les associations peuvent utiliser la grande salle pour se réunir. Depuis 2010, il accueille l'Espace Jeunesse ;
- La Maison pour tous qui se compose des deux salles socioéducatives Jean Wiener et qui accueille des associations ;
- La salle Malraux est une salle municipale non réservée aux associations mais aux activités municipales et aux spectacles organisés par la municipalité.

Le centre de loisirs accueille les enfants d'âge scolaire. Il est installé dans la « ferme ». Pour les plus âgés (11-17 ans), le Service Municipal de la Jeunesse propose des programmes d'activités diversifiés de sport et de loisirs. Ce centre accueille 452 inscrits en 2009 mais ce chiffre devrait prochainement passer aux environs de 600 après régularisation de dossier, soit 72 % de l'effectif scolaire.

La commune offre également, comme espaces de loisirs, des parcs boisés, un plan d'eau (quartier de la Greffière) et les massifs forestiers des bois de Saint-Eutrope et des Trous.

Les équipements socioculturels

Il existe divers équipements socioculturels sur la commune :

- le Foyer des anciens Danielle-Casanova géré par le club des retraités. Situé au 11, rue Roger Clavier, on y organise des tournois de cartes, des après midi dansants, rencontres...
- le Centre communal d'action sociale ; le CCAS est un établissement public, géré par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de membres nommés. Il met en œuvre de l'aide sociale légale : aide médicale, aide sociale aux personnes âgées, ainsi qu'aux personnes handicapées. Il est installé dans les locaux de la mairie.
- Le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), situé dans le quartier des Aunettes. Il s'agit d'un centre d'aide pour les enfants et les adolescents, essentiellement enfants d'âge scolaire (problèmes comportementaux, difficultés d'apprentissage). Il est très fréquenté.
- Le point information jeunesse situé dans le quartier des Résidences. L'action menée par le Point information jeunesse vise à résoudre des problèmes concrets (info métiers, orientation, santé, démarches administratives, CV, loisirs...) afin de lutter contre le phénomène d'exclusion qui frappe certains jeunes qui fréquentent cette structure. L'accueil est anonyme et gratuit. Des actions de terrain telles la participation au forum de l'emploi et de la formation, des permanences au collège Paul-Eluard et au lycée Einstein font aussi partie du programme d'action. Trois champs d'action permettent de concourir à la réalisation de ces objectifs : l'information jeunesse, les activités familles, l'accueil et l'animation ado - les centres de vacances.
- Le Service « Réussite Educative » et « Espace Emploi », salle Louis-Daquin dans la rue André-Malraux.
- Le Plan Local d'Insertion et d'emploi du Val d'Orge (PLIE). Le PLIE s'adresse aux adultes à partir de 26 ans en recherche d'emploi ou de formation. Certains de ces services sont proposés directement en mairie de

Fleury-Mérogis. Il s'agit de la Mission Locale du Val d'Orge, pour les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans, sur rendez-vous, et d'un avocat présent le dernier vendredi de chaque mois, de 10h15 à 11h45.

Il existe également sur la commune plusieurs permanences des assistantes sociales, sur rendez-vous, dans les bureaux sociaux de la maison de la petite enfance.

On note par ailleurs l'existence de nombreuses associations socioculturelles ou de loisirs.

Les équipements sportifs

La majeure partie des équipements sportifs communaux sont regroupés dans un même secteur situé le long de la rue Roger-Clavier, à l'entrée du village.

On y trouve un gymnase (Jacques-Anquetil) récemment agrandi (la surface a doublé) et plusieurs terrains sportifs : un terrain de rugby, un terrain de football, le terrain d'honneur Auguste Gentelet (terrain de foot), trois courts de tennis, un club house tennis et un plateau d'évolution (1 terrain handball et 1 terrain basket),

Sur le quartier des Aunettes se trouve également un terrain de football et sur le quartier de la Greffière un terrain de basket, un terrain de football en jeu libre.

Une école municipale des sports permet de faire découvrir aux enfants de 5 à 11 ans une large gamme d'activités sportives.

En outre de nombreuses associations sportives existent : les ateliers corporels, fleury basket-ball, le club de cyclotourisme, l'union sportive de gymnastique volontaire...Elles utilisent les locaux municipaux.

Les équipements sportifs en entrée du village



3.4. Les équipements et services de santé

La commune est équipée de plusieurs établissements de santé.

Le site médico-social regroupe trois établissements fondés par la fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes :

- Le centre hospitalier Frédéric-Henri Manhès : Il conjugue deux pôles d'activités (l'hospitalisation, soins ambulatoires et le diagnostique, dépistage et consultations externes) ;
- La maison de retraite médicalisée Marcel Paul ;
- le centre Jean Moulin de réinsertion professionnelle et sociale des travailleurs handicapés fait également partie de ce dispositif.

Le centre hospitalier Manhès



La maison de retraite Marcel Paul



Cependant, la commune souffre d'un manque de professionnels de santé sur son territoire. On ne recense en effet que deux médecins et un cabinet dentaire (3 dentistes) sur la commune. La ville ne compte également que deux pharmacies. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) relève ce manque qui reflète la situation sur l'ensemble du territoire de l'agglomération : la démographie médicale des spécialistes est de 67,65 médecins pour 100.000 habitants dans la communauté d'agglomération du Val d'Orge alors qu'elle est de 138,7 médecins pour 100.000 habitants en Essonne et 235,1 médecins pour 100.000 habitants en Ile-de France. Les spécialités les plus touchées sont : la gynécologie médicale, la pédiatrie et la psychiatrie libérale (pour cette dernière, en 2002, il y avait 5,01 praticiens pour 100.000 habitants dans le Val d'Orge, contre 36,6 en Ile-de-France et 22,6 pour la France).

Dans ce cadre, le CUCS envisage deux grandes actions :

- Un travail intercommunal à mener avec la nécessité d'un dispensaire sur le Val d'Orge, ainsi qu'une réflexion pour une politique volontariste d'accueil des professionnels de santé.
- Un transport à la demande ou des navettes vers les lieux de santé (hôpitaux, dispensaire de Brétigny, etc.)

Un cabinet médical vient d'être construit dans le quartier des Résidences. Il accueillera à terme trois médecins généralistes, trois infirmiers et deux professions paramédicales (kinésithérapeute,...).

3.5. Les équipements administratifs et culturels

Aux niveaux des services et administrations, il existe une mairie, un bureau de Poste annexe et une gendarmerie territoriale. Le centre pénitentiaire est une administration d'Etat. Dans le quartier du Village, on trouve également une église et un cimetière, et une ancienne ferme transformée en centre de loisirs sans hébergement.

L'église dans le village



3.6. Les équipements commerciaux

Le centre commercial de la Greffière (rue du chêne à champagne au nord de la commune) regroupe une dizaine de commerces :

- * Un restaurant chinois et un restaurant japonais ;
- * Un lave-auto ;
- * LIDL (alimentation) ;
- * Boutique de vêtements;
- * Quick (restauration rapide) ;
- * Hôtel première classe ;
- * Hôtel Saxo ;
- * Boutique de vêtements de sport (Saint Eugène);
- * Boutique de meubles ;
- * Bazar Fleury boutique de produits divers....

Le centre commercial du 8 mai comprend des commerces de proximité tels qu'une boucherie charcuterie, une laverie automatique, un café-tabac, un salon de coiffure, une pharmacie, une librairie, une épicerie, une boulangerie, une superette, un restaurant rapide.

Le centre commercial du 8 mai : l'entrée et la place intérieure entourée d'arcades



Certains commerces sont localisés sur la zone d'activité de la Croix-Blanche (Conforama, vente meubles, commerces d'articles d'ameublement, Mac Donald,...)

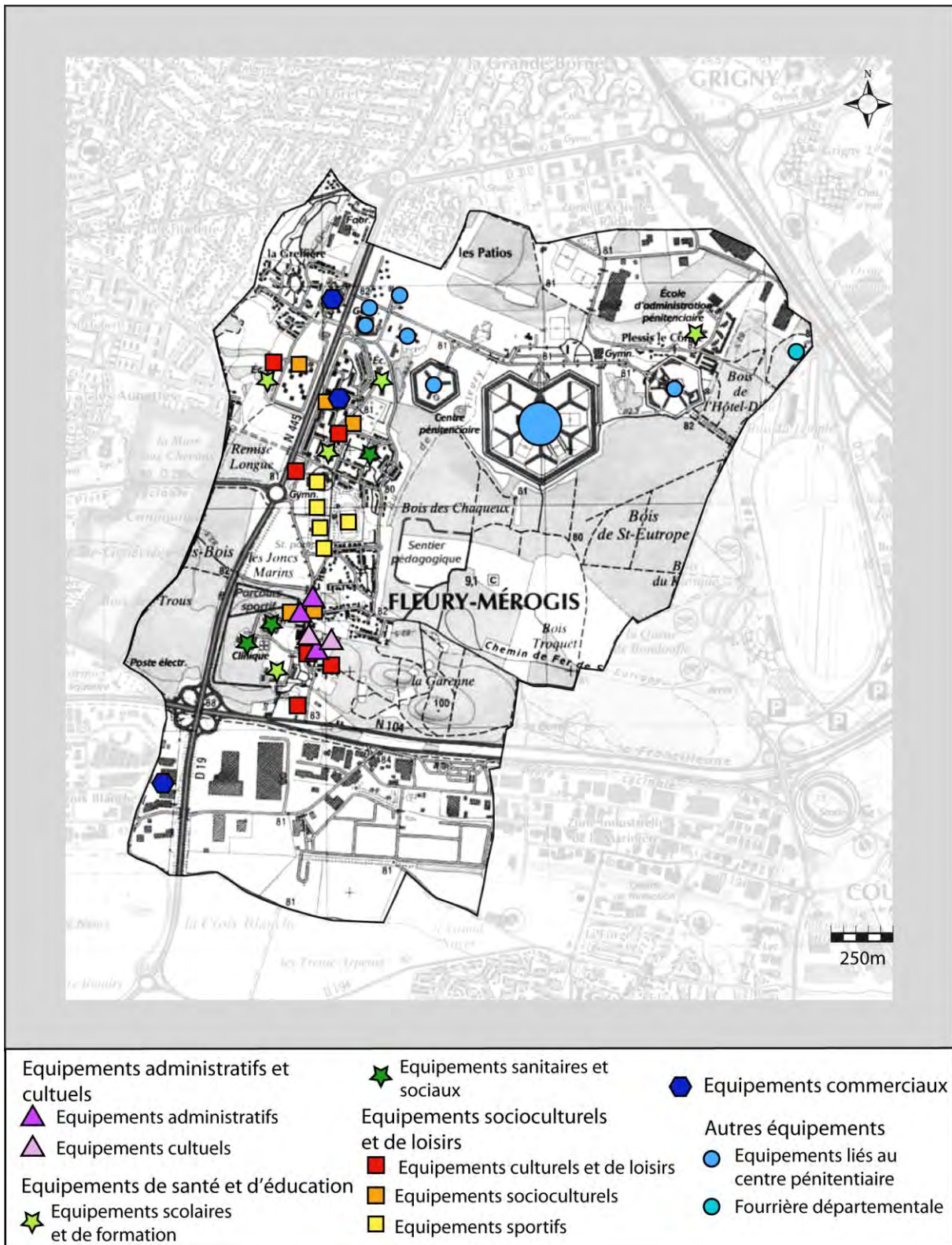
Le village est équipé d'un café restaurant (le relais Fleury).

3.7. Les besoins en équipements

Un diagnostic concernant les besoins en équipement dans le cadre de la définition du projet de la Maison pour Tous du futur quartier des Joncs-Marins⁸³ a mis l'accent sur les manques et les dysfonctionnements des équipements socioculturels à Fleury-Mérogis. Les salles ne sont pas forcément adaptées aux demandes des associations : il manque une salle de plus grande taille, une salle qui permettrait de faire des expositions, la salle Wiener ne propose pas assez de rangements. La commune a également besoin d'un équipement social avec des permanences CAF, Mission locale, soutien à la parentalité,.... Ce centre permettrait de rapprocher les services d'actions sociales des habitants.

⁸³ Diagnostic Partagé, réunion du 7 avril 2009

Les équipements publics à Fleury-Mérogis



© carte IGN, Palaiseau.Arpaion, 2315 OT, 1/25000, 2004.

4. Les équipements publics extra-communaux

4.1. Les équipements scolaires

L'Agglomération compte 11 collèges et 5 lycées sur son territoire, accueillant plus de 11 000 élèves⁸⁴. Les équipements scolaires du Val d'Orge offrent des formations diversifiées: enseignement général, technique et technologique, des formations professionnelles et des BTS.

A ces établissements s'ajoutent un centre d'apprentissage aux métiers du bâtiment et des métiers de la route et l'Institut Universitaire et Technologique (IUT) de Brétigny.

Les établissements d'enseignement primaire et secondaire

Au niveau de l'enseignement secondaire, aucun établissement n'est implanté sur la commune. Les collégiens de la commune sont scolarisés au collège Paul Eluard à Sainte-Geneviève-des-Bois. Ce collège accueillait 607 élèves à la rentrée 2011. Après une baisse constante des effectifs entre 2004 et 2010 (- 130 élèves), on constate une légère remontée à la rentrée 2011 (+17 élèves).

Liste des lycées présents sur le territoire du Val d'Orge

Commune	Etablissements	Effectifs 2002
Brétigny-sur-Orge	Lycée Polyvalent Jean-Pierre Timbaud	1180
Morsang-sur-Orge	Lycée professionnel Ampère	319
Sainte-Geneviève-des-Bois	Lycée Polyvalent Paul Langevin	624
	Lycée Polyvalent Albert Einstein	1006
Saint-Michel-sur-Orge	Lycée Léonard de Vinci	1164
Total		4293

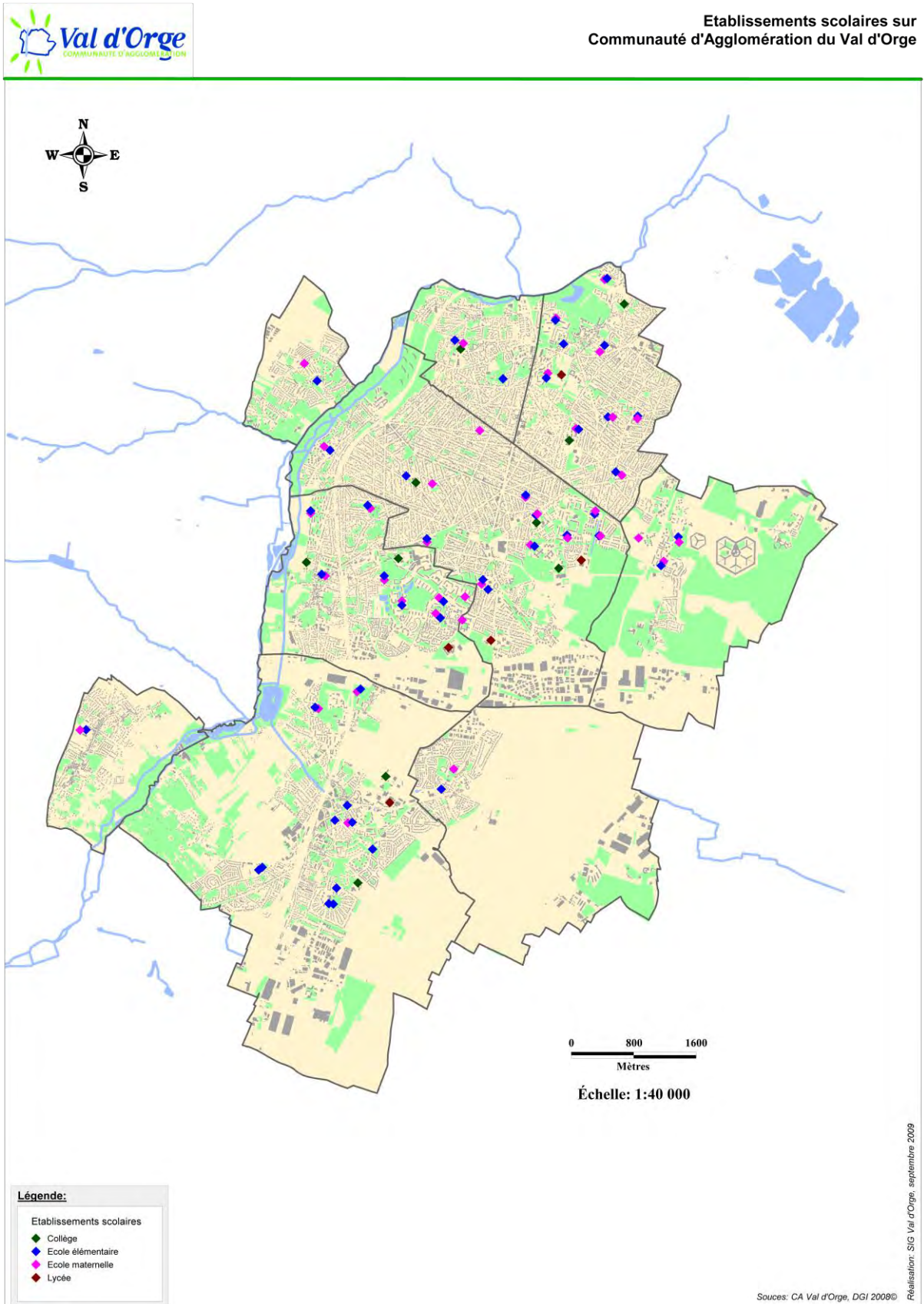
©SCOT du Val d'Orge

Concernant l'école primaire, plusieurs groupes scolaires implantés à proximité de Fleury-Mérogis sur les communes voisines peuvent être fréquentés par les élèves de Fleury-Mérogis :

- * groupe scolaire Ferdinand Buisson et M.Robespierre à Morsang-sur-orge ;
- * groupe scolaire Y.Gagarine, T. Lainé, Denis Diderot à Ste-Geneviève-des-bois.

⁸⁴ Données du rectorat de Versailles, rentrée 2002

Les établissements d'enseignement primaire et secondaire dans le Val d'Orge



© Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Les établissements d'enseignement supérieur

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur sont desservis par les transports en commun depuis Fleury-Mérogis.

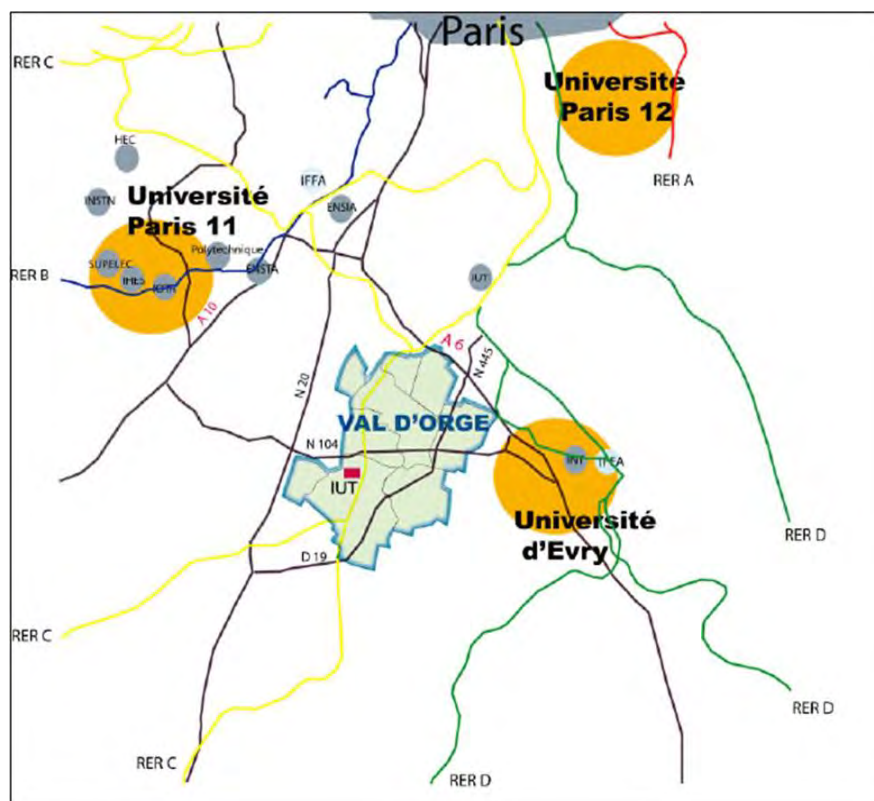
Le Val d'Orge se situe à proximité de la ville d'Evry, qui compte une université regroupant quatre unités de formation et de recherche (sciences fondamentales et appliquées, sciences et technologie, sciences économiques et juridiques, sciences sociales et gestion), un IUT de 9 départements, 27 laboratoires de recherche et proposant 207 diplômes nationaux à ses 10 000 étudiants ; des écoles d'ingénieurs (INT, CNAM, centre des matériaux de l'Ecole des Mines) et de nombreuses formations par apprentissage et formations professionnelles.

La Faculté des métiers, qui a pour but de promouvoir l'apprentissage, valoriser les métiers et de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, est installée sur un campus de 7 hectares à Evry et propose des formations en alternance, du CAP au BTS, dans les domaines du tertiaire (commerce et services), de l'industrie (électrotechnique, maintenance...) et de l'artisanat (carrosserie, restauration...); ainsi que des formations continues.

L'agglomération se situe aussi à proximité de l'Université Paris 11 d'Orsay (près de 27000 étudiants se répartissant en 5 unités de formations et de recherche, 127 laboratoires de recherche, 3 IUT, un institut de formation d'ingénieurs), et l'IUT d'Athis-Mons.

Bien que le Val d'Orge se situe à proximité de nombreux équipements de formation, l'accès en transport en commun est relativement difficile. Le RER facilite en effet les déplacements en direction de Paris, mais reste peu performant en direction d'Evry et d'Orsay. Alors que les lignes de bus, insuffisamment développées, ne pallient pas ce manque.

Les établissements d'enseignement supérieur autour du Val d'Orge



© SCOT Val d'Orge

4.2. Les équipements sportifs et de loisirs

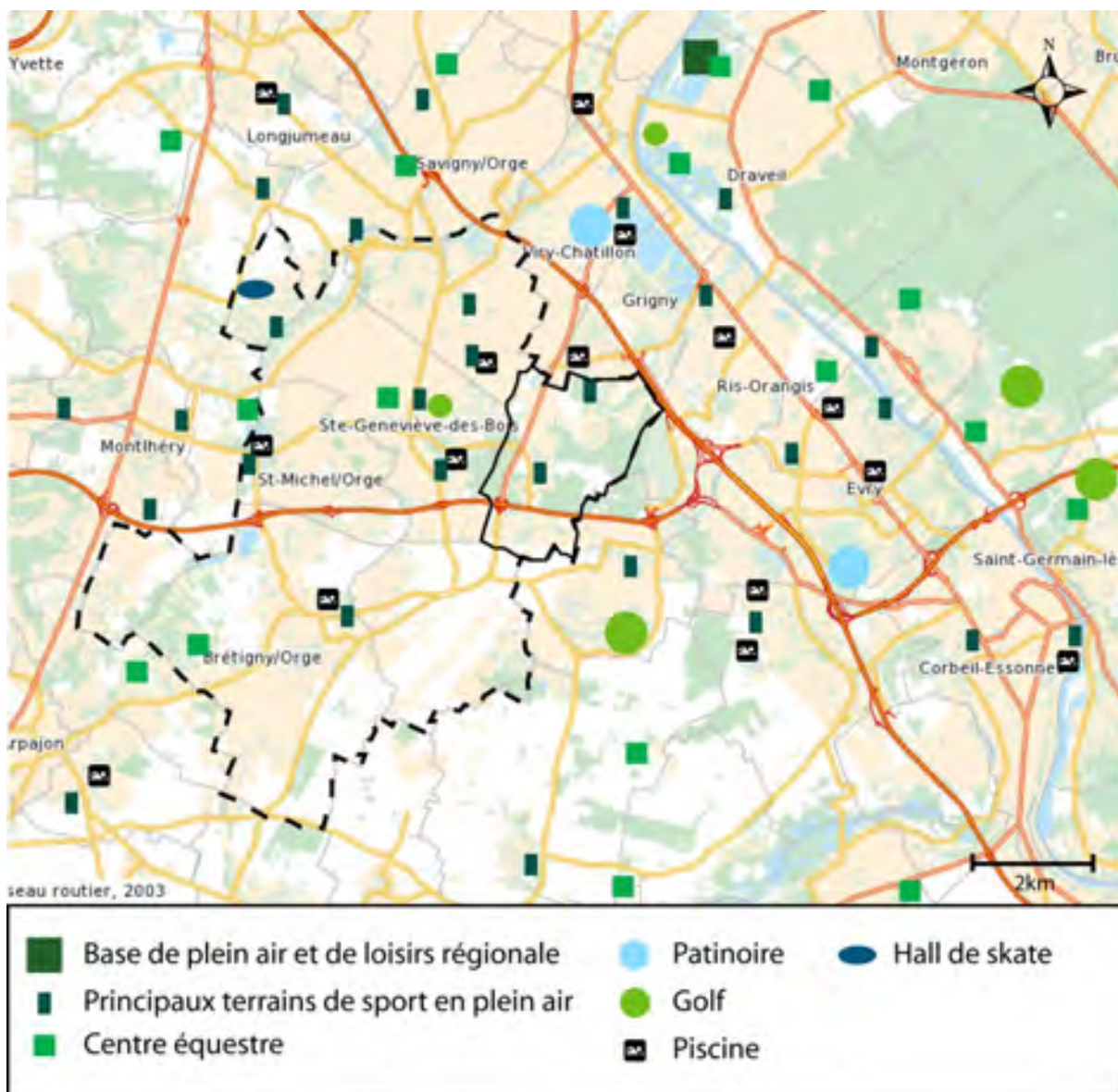
Les communes limitrophes proposent également un certain nombre d'équipements publics sportifs, dont certaines catégories n'existent pas sur la commune de Fleury-Mérogis :

- * Piscines à Grigny, Morsang-sur-orge, Ste-Geneviève-des-bois et Evry ;
- * Patinoires à Viry-Châtillon, Athis-Mons et Evry ;
- * Club nautique à Viry-Châtillon et stade nautique de Mennecy ;
- * Ecole d'équitation et de dressage à Sainte-Geneviève-des-Bois;
- * Salle de boxe à Ste-Geneviève-des-bois ;
- * Fédération française de tennis à Ste-Geneviève-des-bois ;
- * Club sportif de Bretigny-sur-Orge ;
- * Hippodrome de Ris-Evry sur la commune de Ris-Orangis. Cet équipement ne fonctionne plus mais devrait connaître une profonde mutation. La définition du projet n'est pas encore définie mais ce site est inscrit au SDRIF comme un territoire prioritaire d'intervention.

De nombreux équipements (stades, gymnases, piscine...) sont également regroupés le long de la Vallée de l'Orge, notamment au sein des deux pôles que sont d'une part l'ensemble sportif de la Vallée de l'Orge à Saint-Michel, et d'autre part le complexe sportif de Villiers-sur-Orge, dans lequel a été implanté un skate parc réalisé par la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, la réalisation d'un centre nautique à Sainte-Geneviève-des-Bois va permettre d'accroître l'attractivité du pôle d'équipements, dédiés à la pratique sportive, situé le long de l'avenue Jaques Duclos. La réalisation de cet équipement est inscrite dans le contrat d'agglomération. Il comprendra un bassin de 25 mètres, deux bassins de détente et un centre de remise en forme, pour un montant de 13,7 millions d'euros de budget prévisionnel.

Les équipements sportifs et de loisirs autour de Fleury-Mérogis (©laudif, Atelier TEL, Communauté d'Agglomération du Val d'Orge).



4.3. Les équipements culturels et sociaux

Plusieurs services culturels ou sociaux complétant ceux dont dispose la commune de Fleury-Mérogis sont proposés sur les communes voisines :

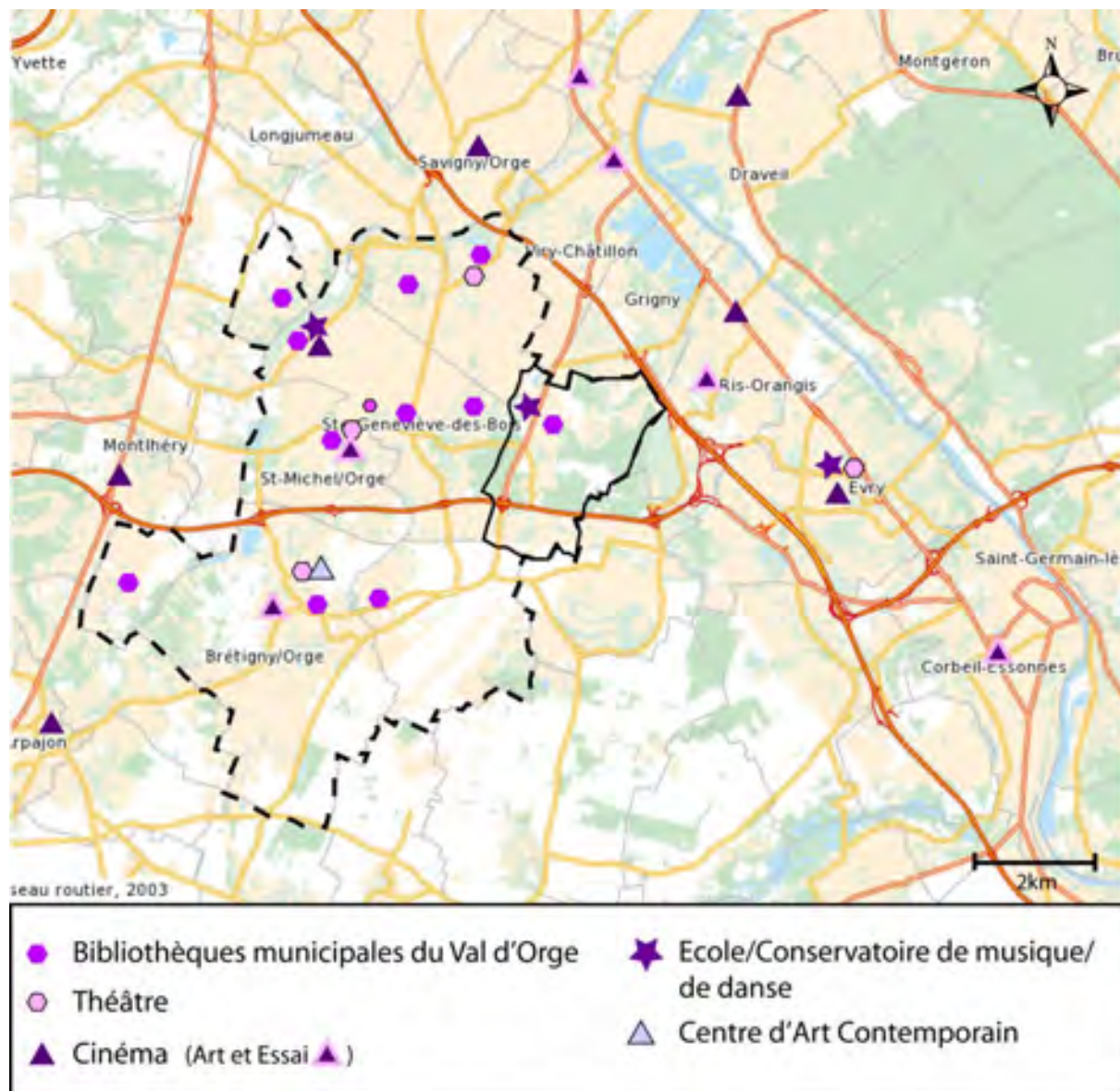
- * centre culturel Sidney-Bechet, à Grigny ;
- * Centre culturel Robert-Desnos/les cinoches à Ris-Orangis ;
- * Centre socioculturel Jean Mermoz à Viry-Châtillon ;
- * Cinéma Jean Louis Barrault à Ris-Orangis ;
- * Cinéma le Perray à Ste-Geneviève-des-Bois ;
- * Cinéma Carné à St Michel-sur-Orge ;
- * Cinéma Calypso à Viry-Châtillon ;
- * Médiathèque Jacques-Brel, à Ste-Geneviève-des-Bois ;
- * Conservatoire de musique et de danse à Ste-Geneviève-des-Bois ;
- * Ludothèque à Ste-Geneviève-des-Bois ;
- * Centre d'Information et d'Orientation à Ste-Geneviève-des-Bois ;
- * ASSEDIC à Evry et à Ste-Geneviève-des-Bois ;
- * Agence locale pour l'Emploi à Ste-Geneviève-des-Bois ;
- * ANPE à Brétigny-sur-Orge ;
- * Mission locale pour l'emploi à Ste-Geneviève-des-Bois et à Evry.

Trois sites ont vocation à devenir des pôles culturels à l'échelle du territoire du Val d'Orge :

- L'Espace Marcel Carné, situé dans le quartier du Bois des Roches dans la commune de Saint-Michel-sur-Orge, avec trois salles de cinéma et un théâtre.
- Le Théâtre et le centre d'art contemporain (CAC) de Brétigny. Le C.A.C., labellisé par le Ministère de la culture et déclaré pôle d'intérêt départemental, a acquis une renommée nationale et internationale pour son action en faveur des arts plastiques.
- Le Château de Morsang-sur-Orge, situé au sein du parc du Séminaire, site classé et inscrit au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique légendaire et pittoresque. Le château accueille de nombreuses manifestations culturelles (théâtre, danse...).

Enfin, une Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes à Villemoisson-sur-Orge en 2007. Elle propose aux habitants du Val d'Orge un grand nombre de permanences juridiques, gratuites et confidentielles. Elle constitue aussi une présence judiciaire de proximité. Le greffier, installé à temps plein au sein de la MJD, assure un relais local des tribunaux d'instance de Juvisy et de Longjumeau ainsi que du Tribunal de Grande Instance d'Evry. Il est ainsi possible de passer par la MJD pour régler de petits litiges d'ordre civil (consommation, voisinage, logement) et pour mettre en oeuvre des actions de prévention.

Les équipements culturels autour de Fleury-Mérogis



©laudif, Atelier TEL, Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

4.4. Les équipements et services de santé

Plusieurs équipements de santé complètent le dispositif présent sur la commune de Fleury-Mérogis :

- * Centre hospitalier d'Evry ;
- * Caisse primaire d'assurance maladie, centre de paiement 104 à Morsang-sur-Orge ;
- * Centre Hospitalier spécialisé du Perray Vacluse à Ste-Geneviève-des-Bois.

Mais comme nous l'avons déjà indiqué, un manque de praticien du domaine médical, que ce soit en médecine générale ou en médecine spécialisée, est à relever sur l'ensemble de l'agglomération.

Les établissements pour personnes âgées du Val d'Orge

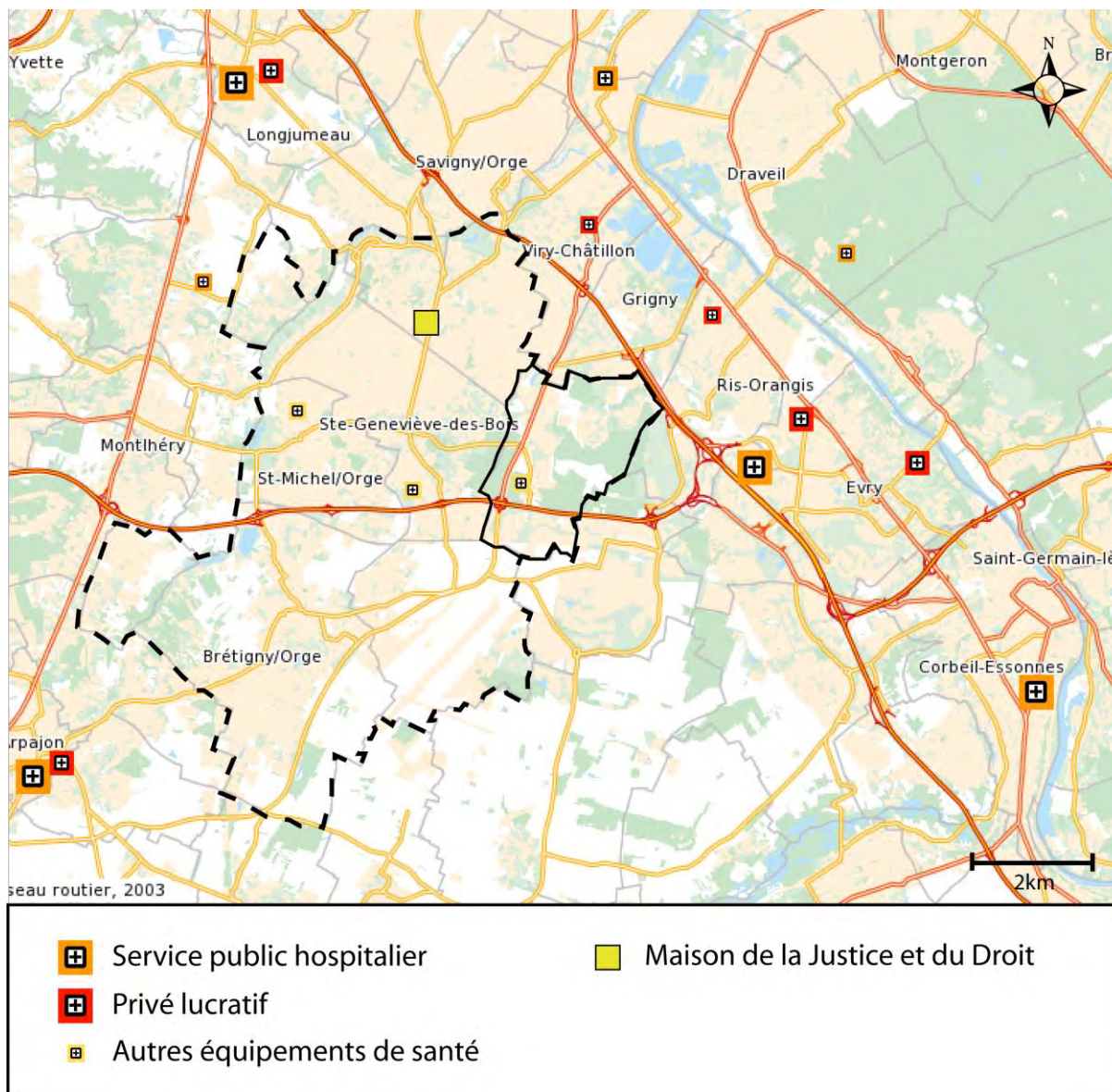
Commune et établissement	Type	Statut	Nbre de places	Accueil temporaire ou de jour	Dont section de cure médicale	Type de patients accueillis			
						Valide	Dépendant	Désorienté	Alzheimer
Fleury									
Marcel Paul	MR	Privé NL	80		75 places	O	O		
Ste-Geneviève									
Albert Périssin	LF	Public	71			O			
Jean Rostand	LF	Public	55			O			
Russe	MR	Privé NL	72	T	40 places	O	O		
Forêt Séquigny	MR	Public	80		40 places	O	O	P	
St-Michel									
Les Grouettes	MR	Public	48	T	15 places	O	O	O	
Debussy	LF	Privé NL	80			O			
Villemoisson									
Le château	MR	Privé L	96	T J	30 places	O	O	O	O
L'ermitage	MR	Privé L	30	T J		O	O	O	O
Vieux Logis	MR	Privé NL	38			O			
Rés. Mosaïque	MR	Privé NL	60	T J	20 places	O	O	O	O

Source : ORS Ile-de-France 2000 Guide des établissements pour personnes âgées

NL : Non Lucratif MR : Maison de Retraite
L : Libéral LF : Logement Foyer

© PLH Val d'Orge

Les équipements sanitaires et sociaux autour de Fleury-Mérogis



©laudif, Atelier TEL, Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

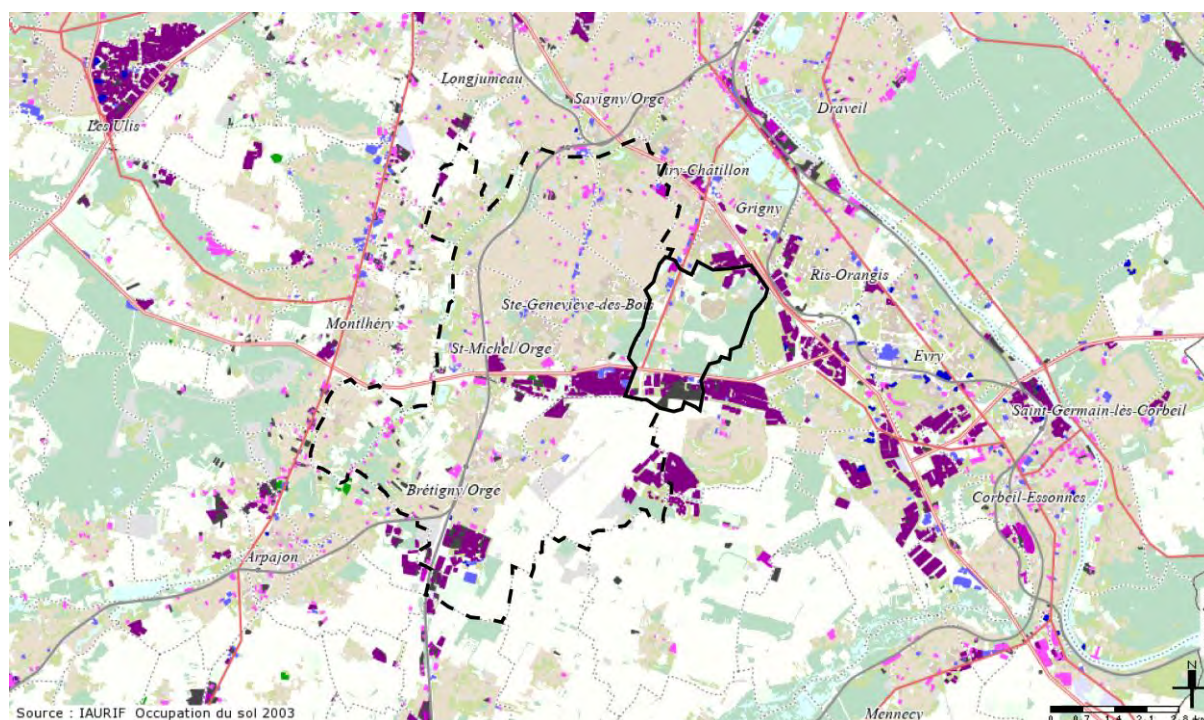
4.5. Les équipements commerciaux

La majorité des équipements commerciaux appartenant à la communauté d'agglomération du Val d'Orge sont localisés le long de la Francilienne dans différentes zones d'activités implantées sur les communes du Plessis-Paté, de Brétigny-sur-Orge et Saint-Michel-sur-Orge.

Les Floriacumois fréquentent le centre commercial Auchan, situé sur la Zone d'Activité de Brétigny-sur-Orge, le centre commercial Carrefour implanté à Ste-Geneviève-des-Bois, le Leclerc à Viry-Châtillon ou le centre commercial Evry 2.

Des marchés ont lieu sur les communes de Grigny, de Morsang-sur-Orge, de Ste-Geneviève-des-Bois, de Brétigny-sur-Orge et de Viry-Chatillon.

Le tissu industriel et commercial autour de Fleury-Mérogis



Les activités du MOS

- Activité industrielle en tissu urbain mixte
- Grande emprise industrielle
- Lotissement d'industrie et d'entrepôt
- Entreposage à l'air libre
- Activité de production animale
- Commerce
- Bureau

Un Schéma départemental Commercial a été approuvé pour le département de l'Essonne le 10 septembre 2004. Le département se caractérise par une polarisation des surfaces commerciales de 300 m² et plus sur son territoire.

Le Schéma recense trois sites qui se distinguent plus particulièrement :

- la Croix Blanche à Sainte-Geneviève-des-Bois et Fleury-Mérogis : 89 187 m², soit 9 % des surfaces de vente égales ou supérieures à 300 m²,
- Villebon 2 à Villebon-sur-Yvette : 39 073 m², 4 % des surfaces de vente,
- Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge : 39 282 m² (+ 64 %/2002), soit 4 % des surfaces.

La commune de Fleury-Mérogis intègre donc sur son territoire une partie du site commercial regroupant la plus grande superficie de surfaces de vente égales ou supérieures à 300m² en Essonne. Le Schéma Départemental Commercial définit la Croix-Blanche comme site commercial doté d'une attraction régionale ou interdépartementale. La localisation du site commercial en partie sur la commune est un facteur d'attractivité du territoire floriacumois par l'offre commerciale et le gisement d'emplois représentés.

Ce site commercial devrait s'étendre et continuer son développement grâce au projet « Val Vert Croix Blanche, cité de l'habitat durable et intelligent ». L'objectif du projet est de proposer de l'information pour le public, de la formation pour les professionnels et des produits pour tous, sur les problématiques de développement durable dans l'habitat.

A termes, la zone économique couvrira environ 70 hectares et comprendra :

- un centre de ressources (information et formation) pour l'habitat intelligent et durable, proposant de l'information, du conseil, de l'ingénierie, en direction des prescripteurs de l'habitat et du grand public, l'offre d'industriels, d'artisans et d'installateurs spécialisés ;
- un village artisanal ;
- un centre dédié au commerce ;
- un espace dédié à l'agriculture biologique.

4.6. Les équipements administratifs et culturels

Il existe deux autres équipements administratifs pouvant attirer les Floriacumois :

- * Le Trésor public à Ste-Geneviève-des-Bois
- * Une plateforme écologique (déchèterie) s'ajoute à Sainte-Geneviève-des-Bois. Créé par la ville et géré par le département, cet équipement est réservé aux particuliers. Il est situé près de la caserne des pompiers.

5. Voirie, transports et déplacements

5.1. Les modes de déplacements

La proximité des emplois par rapport au lieu de travail des actifs explique la forte utilisation de la marche à pied pour se rendre au travail, en comparaison de la moyenne départementale (17% contre 5%). Ce taux est encourageant mais reste néanmoins faible si l'on rapproche la part des personnes résidant et travaillant sur la commune. En effet, sur 1225 actifs travaillant à Fleury-Mérogis, seuls 463 se rendent au travail à pied, soit 38%. De plus, l'enquête déplacement du Val d'Orge, dont les résultats ont été communiqués en juillet 2009, montre que 15.8% des ménages du Val d'Orge utilisent la marche pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude, ce qui relativise l'utilisation de la marche à pied à Fleury-Mérogis. L'augmentation de la part des déplacements à vélo peut être dû à l'amélioration du confort de ces déplacements, à l'augmentation du prix du carburant, ou bien encore à une prise de conscience écologique que l'on pressent au niveau national.

L'automobile reste en effet le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au travail (57%), comme sur l'ensemble du département et de l'agglomération (60%) et ceci malgré les résultats de l'analyse précédente soulignant la part importante des actifs travaillant sur la commune. Toutefois, ce taux a baissé de 2 points entre 1999 et 2006.

On note également une faible part d'utilisation des transports en commun, puisque 20% des actifs floriacumois utilisent ce mode de transport contre environ 26% en moyenne pour les actifs de l'agglomération et du département et 40% des actifs de la région. Ce chiffre a cependant doublé depuis 1999, mais il a également doublé sur l'ensemble du département. En effet, un des objectifs du plan de déplacements urbains de la région Ile-de-France, adopté en 2000, était de faciliter l'usage des transports collectifs. Le bilan observé pour ce document a été contrasté en Ile-de-France : si l'usage des transports en commun s'est considérablement développé, celui de la voiture particulière a poursuivi sa progression. Fleury-Mérogis reflète donc en partie ce bilan, avec une forte progression des déplacements en transports en commun et tout de même une stagnation voir une très légère baisse de l'usage de la voiture.

L'objectif du Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France fixait par ailleurs comme objectif l'augmentation des transports doux de 10%. Les déplacements à pied sur la commune vont dans ce sens puisqu'on remarque une augmentation de deux points des déplacements à pied.

La part de déplacements domicile-travail en deux roues est très faible.

Evolution des moyens de transport utilisés entre 1999 et 2006 pour les déplacements domicile-travail à Fleury-Mérogis

Moyen de transport utilisé :	Effectifs en 1999	% en 1999	Effectifs en 2006	% en 2006
Pas de transports	78	2,8%	117	4.21%
Marche à pied seule	412	15%	479	17.25%
Moyens de transport individuels :	1 704	62%	1635	58.88%
- 2 roues	83	3%	56	2.02%
- voiture particulière	1 621	59%	1579	56.86%
Transports en commun	289	10,5%	545	19.63%
Plusieurs modes	263	9,6%	-	-
Total actifs ayant un emploi	2 746	100%	2777	100%

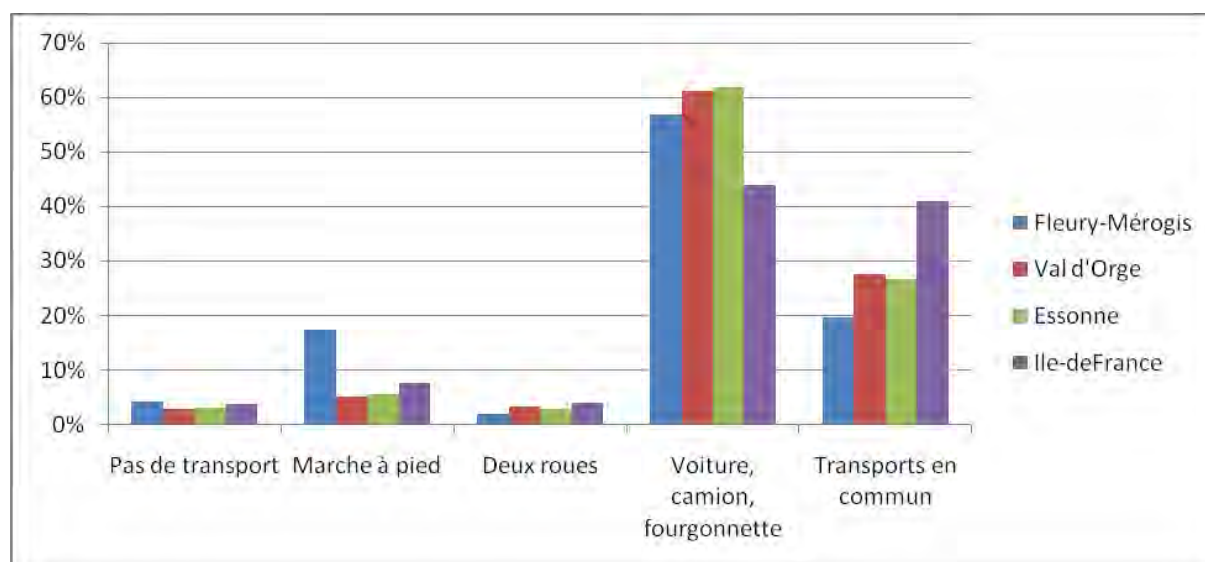
©INSEE, RGP 1999 et 2006

Moyen de transport utilisé et lieu de travail

	Dans la commune de résidence	Dans une autre commune du département	Dans un autre département de la région	Hors région en France métropolitaine	Hors région ds Dom, Com ou à l'étranger	Ensemble	En %
Pas de transport	109	0	4	4	0	117	4.2%
Marche à pied	463	16	0	0	0	479	17.3%
Deux roues	24	20	12	0	0	56	2.0%
Voiture, camion, fourgonnette	549	693	329	4	4	1579	56.9%
Transports en commun	80	173	293	0	0	545	19.6%
Ensemble	1225	902	637	8	4	2777	100 %

©INSEE, RGP 2006

Comparaison des moyens de transport pour les déplacements domicile-travail



©INSEE, RGP 2006

Il est à noter que le nombre de déplacements domicile-travail en voiture reste important au sein même de la commune. Cela reflète peut être une mauvaise desserte des zones d'activité en transport en commun.

La carte des déplacements domicile-travail de 1999 nous informe également que les déplacements en transports en commun s'effectuent avant tout vers des communes proches de Fleury-Mérogis et vers les pôles d'emploi les mieux desservis comme Evry ou dans une moindre mesure Paris, Thiais, Viry-Châtillon ou encore Melun.

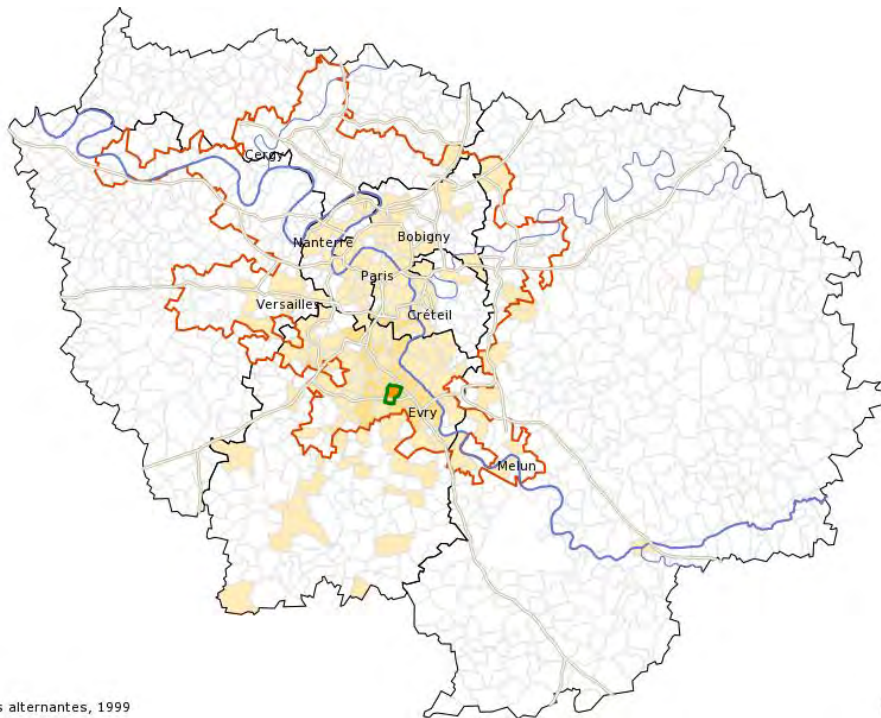
Les villes proches de Fleury-Mérogis sont accessibles en bus. Les villes plus éloignées où les Floriacumois se rendent en transport en commun sont pour la plupart desservies par le RER.

Mode de transport pour se rendre sur son lieu de travail de la population active occupée de 15 ans ou plus

	pas de transport	marche à pied	deux roues	voiture, camion	transport en commun	Actif occ 15 ans ou plus
Pavillonnaire	2,3%	5,2%	3,5%	69,8%	19,2%	100,0%
HLM	5,0%	16,4%	1,0%	62,2%	15,4%	100,0%
Prison et Reste	4,7%	24,3%	1,9%	46,6%	22,5%	100,0%

©Insee 2006, exploitation complémentaire

Les déplacements domicile-travail en voiture en 1999 à Fleury-Mérogis



INSEE, Les migrations alternantes, 1999

nb de déplacements (En voiture)

- Entre 1 et 10
- Entre 10 et 158
- Entre 158 et 306
- Entre 306 et 455
- Entre 455 et 603

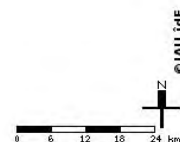
Les déplacements domicile-travail en transports en commun en 1999 à Fleury-Mérogis



INSEE, Les migrations alternantes, 1999

nb de déplacements (En transport en commun)

- Entre 1 et 3
- Entre 3 et 11
- Entre 11 et 18
- Entre 18 et 25
- Entre 25 et 32



5.2. La voirie et la circulation

Le réseau viaire de Fleury-Mérogis est composé :

- * d'un réseau primaire constitué de grandes artères de 2x2 voies de niveaux national et départemental: RN 104 (Francilienne), RD 19, RD296 et RD 445 ;
- * d'un réseau secondaire de desserte des quartiers, réduit et peu maillé aux communes voisines ;
- * de voies en impasse, desservant les ensembles collectifs et pavillonnaires ;
- * de voies piétonnières et chemins forestiers.

Voies ouvertes à la circulation automobile

La voirie désigne l'ensemble des voies de communication et leurs dépendances aménagées et entretenues par la collectivité publique.

Il faut distinguer le réseau routier primaire, le réseau secondaire et le réseau tertiaire.

- Le réseau primaire est constitué de voies permettant d'assurer les déplacements à l'intérieur des mailles du réseau régional. L'initiative de la création et de la gestion de ce type de voies est d'ordre supra-communal.
- Le réseau secondaire est constitué de voies qui permettent une liaison interne à la ville. L'initiative de la création et de la gestion de ce type de voies est d'ordre communal.
- Le réseau tertiaire est constitué de voies qui permettent une desserte des parcelles.

Cette hiérarchisation a été élaborée à partir de l'analyse du tissu local. Elle ne correspond pas à celle du Schéma Directeur de la Voirie Départementale (SDVD) 2015. Toutefois, la hiérarchisation du SDVD est rappelée dans le texte ci-dessous pour les voiries départementales. Il est à noter que la ville de Fleury-Mérogis est intéressée par l'itinéraire O « Orge Amont/Val de Seine » du SDVD, liaison urbaine et interurbaine reliant l'Arpajonnais (et la RN20) aux grands axes du croissant économique centre (RN 104, A6 et RN7). Cet itinéraire mobilise les RD19 et 445 sur le territoire de la commune.

• Le réseau primaire

Il est constitué de voies de transit à grand gabarit. Elles ne permettent que quelques dessertes de la commune et il existe peu de franchissements possibles. Ce sont des axes de liaisons d'échelle départementale (RD 445, RD 19), régionale (RN 104), voire nationale (A6) qui scindent le territoire communal en plusieurs secteurs. Elles sont également sources de nuisances : pollution atmosphérique et pollution sonore.

L'autoroute A6 : Elle concerne le territoire de Fleury-Mérogis au nord-est, mais elle ne coupe pas des secteurs communaux des autres territoires de la commune.

La Francilienne : elle n'est accessible que par la RD 445. Elle a néanmoins un rôle de desserte depuis le reste de l'agglomération parisienne. Une traversée a été aménagée au moyen d'un pont qui permet de continuer sur la RD19 qui rejoint la RN20 plus au sud en desservant de petites communes comme le Plessis-Pâté. Un autre pont, réservé aux bus et aux circulations douces a été aménagé pour permettre de franchir la RN104 pour rejoindre la zone d'activité des Ciroliers.

La RN 104 a une largeur d'emprise de la voie importante, avec notamment un terre plein central qui atteint par endroit jusqu'à 50m de large et est partiellement plantée de bosquets.

La RD 445 traverse le territoire communal du Nord au Sud et accueille des échanges importants entre le Nord et le Sud du département de l'Essonne.

La RD445 a été déclarée d'intérêt local et transférée au Département en 2006, en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Elle relève du réseau départemental structurant.

Elle remplit également une fonction de desserte locale, mais elle n'est connectée au réseau secondaire qu'à trois endroits. Ces trois accès permettent de rejoindre les secteurs résidentiels. Le rond-point de Fleury permet d'atteindre les quartiers Est tandis que le carrefour situé au niveau de la rue du Général-de-Gaulle, ainsi que le parvis aménagé entre les Aunettes et les Résidences, permettent de relier ces deux quartiers.

L'aménagement de la départementale par la création de ce parvis et d'un carrefour à feux est le premier pas vers un changement de statut en boulevard urbain, prévu dans le cadre de l'aménagement du quartier des Joncs-Marins. Ce changement de statut permettra entre autre de réduire la vitesse des automobilistes.

La RD 19 est dans le prolongement de la RD445. Elle assure les liaisons avec les communes situées au Sud de Fleury-Mérogis. Elle se connecte à la Francilienne au niveau du giratoire Sud de la commune. Cette voie remplit les fonctions de route de transit intercommunal et de transit communal. Elle appartient au réseau départemental structurant.

La RD 296 prend une direction est/ouest et dessert la commune de Ste-Geneviève-des-Bois. Son embranchement se situe au niveau du giratoire près du bois des Joncs-Marins. Elle appartient au réseau départemental d'accompagnement.

Le trafic routier sur ces axes est très important. Les comptages réalisés en 1996 et 2007 par la DDE et le département, à la hauteur de Fleury-Mérogis, donnent les chiffres suivants :

Nombre de véhicules par jour sur les axes routiers à Fleury-Mérogis

	RD 296	RD 19	RD 445	RN 104 (Francilienne)
1996	-	32 750	31 830	69 940
2007	9431 (dont 4.2% de poids lourds)	39 492 (dont 10.3% de poids lourds)	29 150 (dont 6% de poids lourds)	85 300 (dont 13.7% de poids lourds)

© DDE et département

La voirie primaire présente certains dysfonctionnements :

- Ces axes jouent un rôle important de voie de transit, ce qui engendre des problèmes d'accessibilité et de sécurité. De plus, les difficultés pour traverser ces axes en font également des coupures fortes au sein du tissu urbain. On note une baisse du trafic sur la RD445 entre 1996 et 2007, mais une nette augmentation sur la RD19 et la RN104.
- Malgré l'aménagement du parvis et du pont au-dessus de la Francilienne, ces axes marquent fortement le fonctionnement urbain de la ville et pénalisent les liaisons entre les quartiers.

- **Le réseau secondaire**

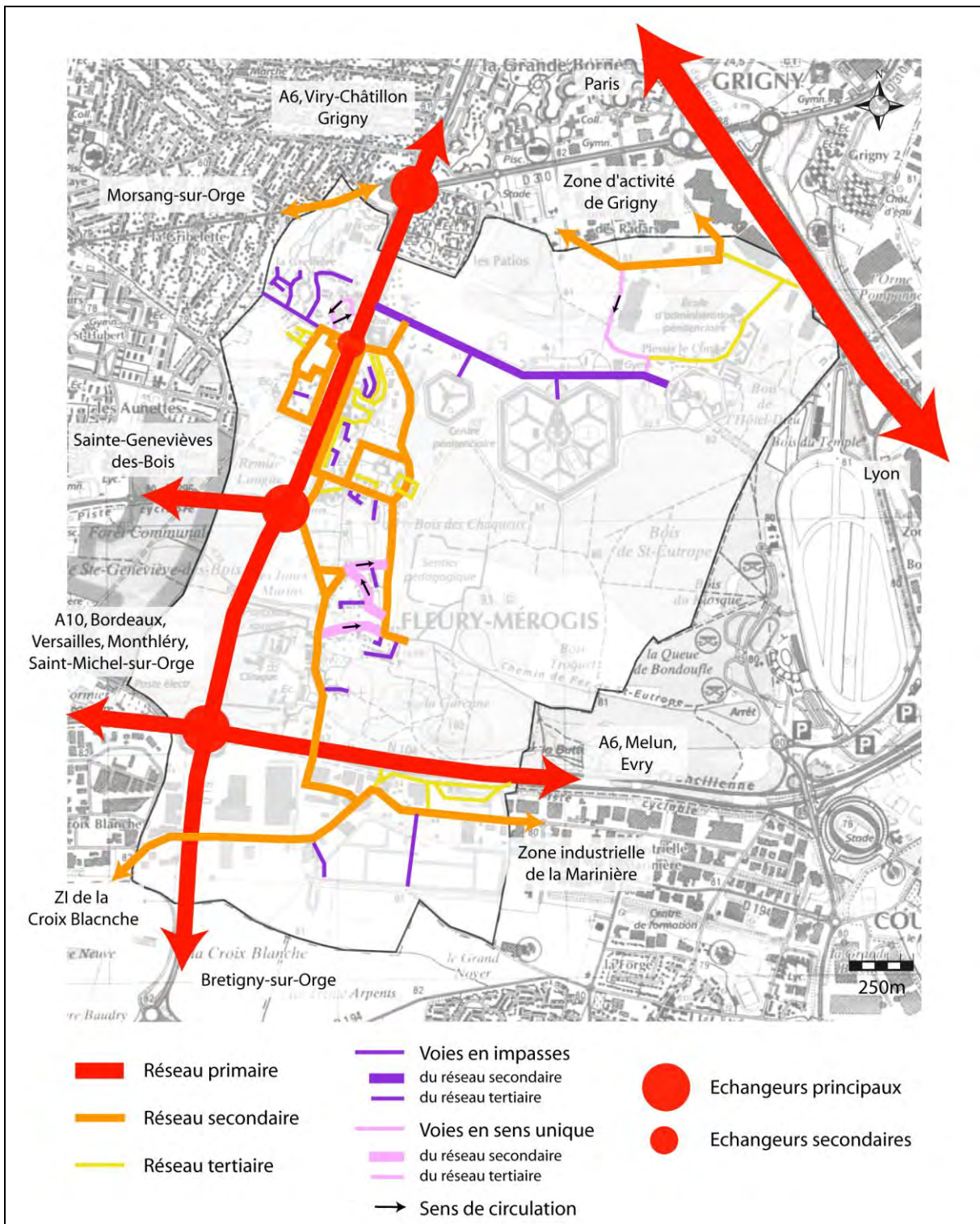
Le réseau secondaire est limité à quelques voies qui ceignent les quartiers, les relient, mais ne constituent pas un réel maillage de voies. Certains secteurs ne peuvent pas être traversés. C'est le cas de l'ensemble HLM Les Résidences et également du complexe sportif Auguste Gentelet situé entre le village et les Résidences.

Cette structure viaire ne permet pas une fluidité des circulations et isolent les quartiers les uns des autres. Elle peut également poser des problèmes de sécurité et de desserte pour le service public (ramassage des ordures ménagères...

- **Le réseau tertiaire**

Plusieurs voies s'achèvent en impasse. Les quartiers (d'habitat collectif ou pavillonnaire) fonctionnent de façon autonome et la voirie de chacun d'eux est assez mal reliée à celle des autres.

Les voies de circulation à Fleury-Mérogis



©Carte IGN, Atelier TEL

Les circulations douces

- **Les voies piétonnes**

Les voies piétonnières sont des voies protégées de la circulation motorisée, favorisant les déplacements à pied et à vélo.

Les principales voies piétonnières sont :

- * l'allée Pierre Brossolette, liaison piétonne très empruntée, entre les équipements scolaires, sportifs ou culturels et l'ensemble des Résidences.
- * le chemin qui longe le stade Auguste Gentelet, liaison piétonnière nord-sud entre le village et les ensembles plus récents, pavillonnaires ou collectifs.

Même si peu de liaisons piétonnes existent inter-quartiers, de nombreuses sentes et voies piétonnes maillent le réseau interne à chaque quartier.

Un certain nombre de voies non aménagées sur le quartier des Joncs Marins, ouvertes par le passage répété des habitants, servaient de liaisons entre les quartiers d'habitation de Fleury-Mérogis et les écoles et lycées présentes sur la commune de Ste-Geneviève-des-Bois. Ces passages ont aujourd'hui été supprimés et il n'est plus possible de rejoindre Sainte-Geneviève des Bois à pied.

Il existe par ailleurs de nombreux chemins forestiers qui traversent les bois de la commune.

Ces chemins présentent l'inconvénient d'être insuffisamment maillés et de longer la lisière nord du bois de St Eutrope, à proximité du centre pénitentiaire. Les limites entre cet espace récréatif et le site pénitentiaire ne sont pas clairement définies. Les promeneurs peuvent approcher la prison de près sans en être informés. La limite de la zone interdite n'est pas claire.

Le projet de l'Agence des espaces verts sur le bois de Saint-Eutrope, ainsi que l'aménagement du quartier des Joncs-Marins permettront de créer de nouvelles voies qui viendront compléter le maillage sur la commune et favoriser les liaisons piétonnes inter-quartiers.

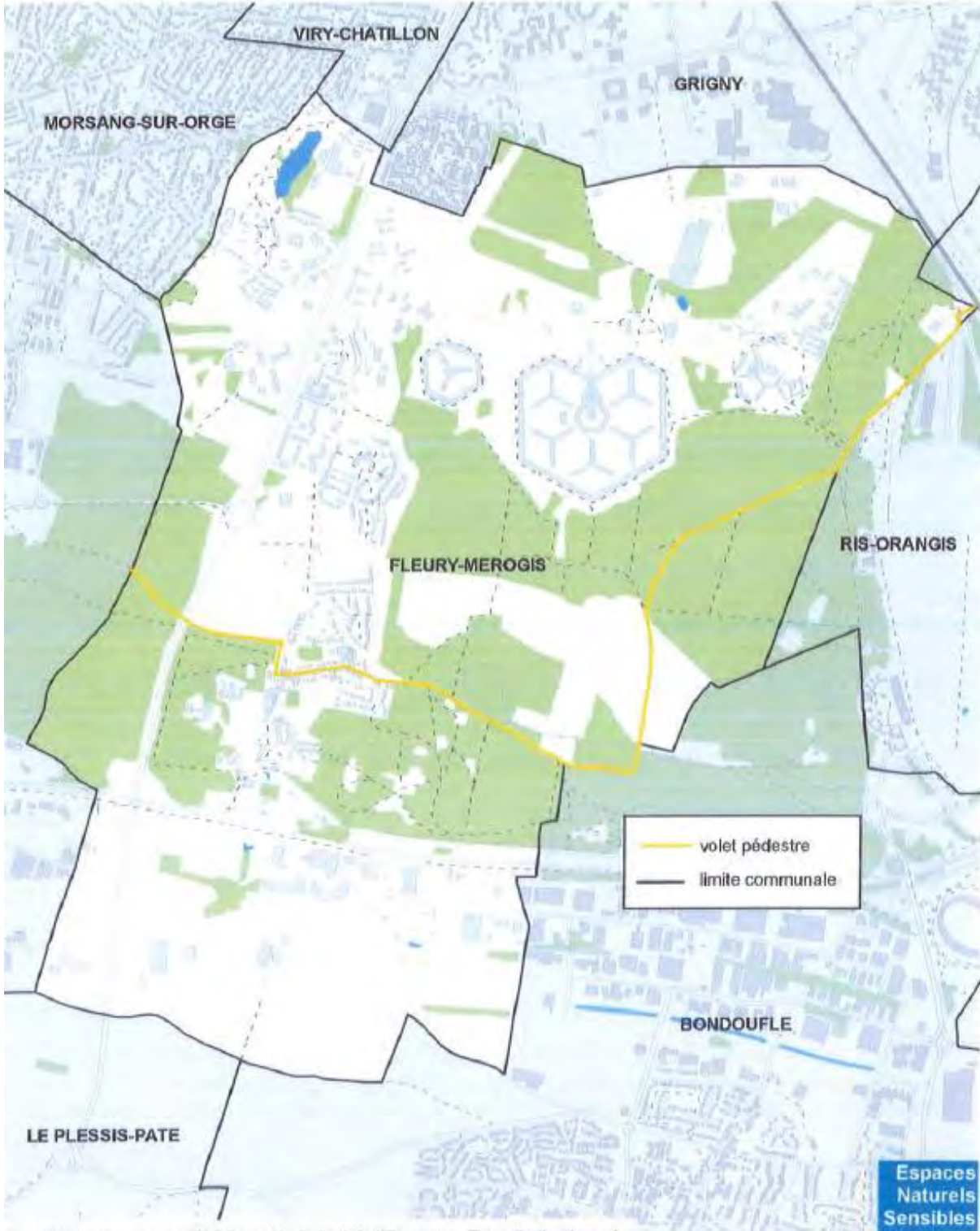
Par ailleurs, plusieurs chemins présents sur la commune sont inscrits au PDIPR suite à la délibération du 27 juin 2000 et à celle du Conseil Général du 14 décembre 2000.



CHEMINS INSCRITS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) Commune de FLEURY-MEROGIS

Date de délibération communale : 27/06/2000
Date de délibération du CG 91 : 14/12/2000

0 250
Mètres



© Conseil Général du 91.

- **Les pistes cyclables**

Plusieurs pistes cyclables sont recensées sur la commune :

- Une piste permet d'aller du sud du quartier des Résidences jusqu'aux équipements scolaires et sportifs de Sainte-Geneviève-des-Bois, très empruntés par les Floriacumois. Ce tronçon passe par l'arrêt de bus situé près du rond-point d'entrée de ville et traverse la RD445 au sud du rond-point.
- Une piste longe la RN104 en provenance de Sainte-Geneviève-des-Bois et se prolonge vers Bondoufle.
- un réseau existe au nord du territoire, sur la commune de Grigny, mais il se termine en arrivant sur Fleury-Mérogis.
- Une piste emprunte la voie créée par le nouveau pont sur la Francilienne et traverse la zone d'activité des Ciroliers pour rejoindre l'axe de circulation douce réalisé sur la Croix Blanche et le Techniparc.

- **Autres circulations douces**

Une coulée verte a été réalisée entre la forêt de Sénart et le bois de Saint-Eutrope, afin de relier les deux rives de la Seine entre Ris-Orangis et Draveil (schéma départemental des berges de Seine).

- **Les projets de circulations douces**

Le département de l'Essonne a publié son schéma directeur départemental des liaisons douces (SDDCD) en 2003. Ce document planifie les aménagements de liaisons douces à réaliser à l'horizon 2015 et sert de base de référence pour les aides au financement des aménagements.

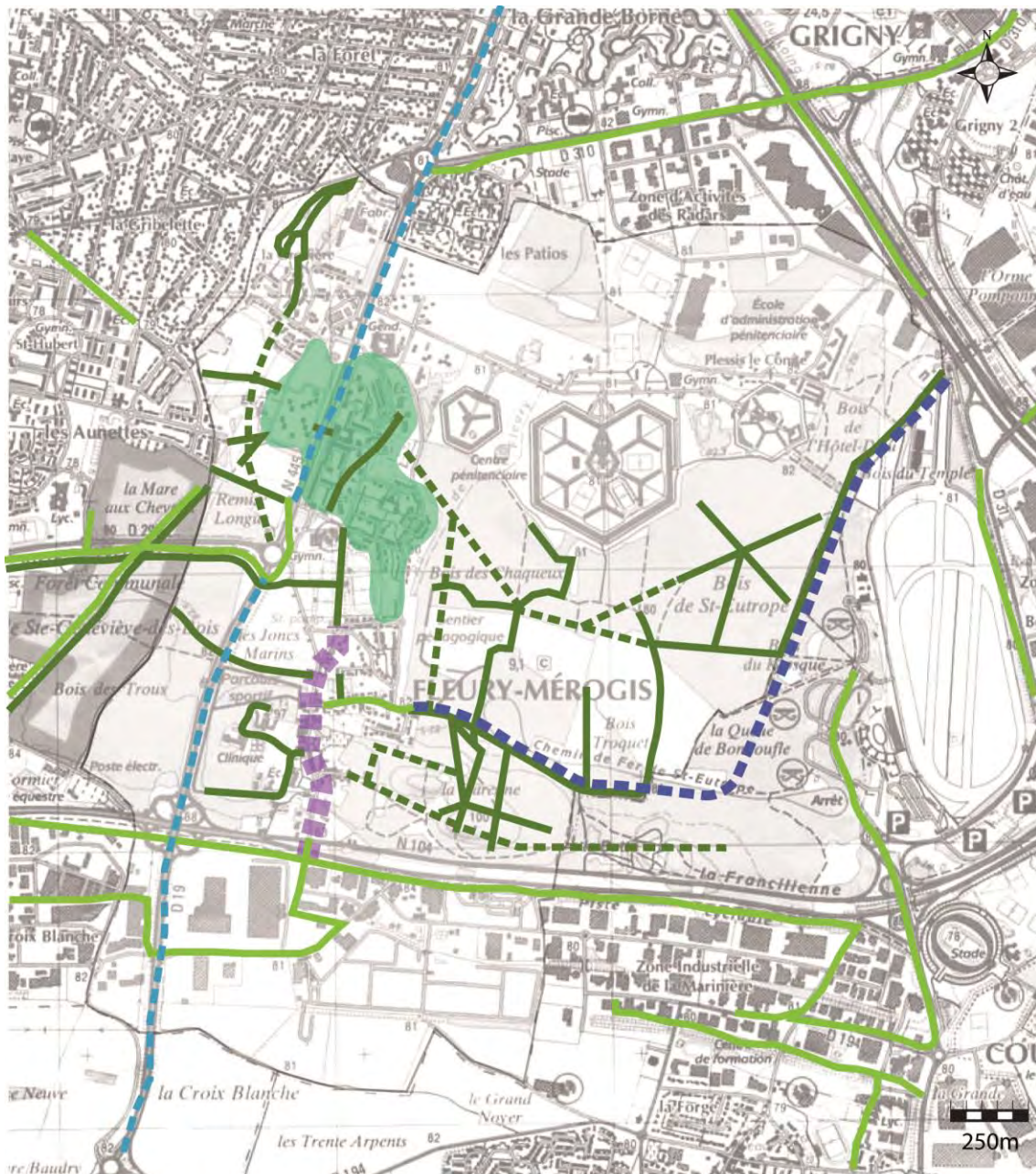
La Ville est concernée par l'itinéraire n°34, « d'Arpajon à Viry-Châtillon » du SDDCD qui met en relation la RN7, au nord, avec la gare RER C d'Arpajon à son extrémité sud. Cet itinéraire s'appuie sur la RD19 et RD445 sur le territoire de Fleury-Mérogis. La partie nord de l'itinéraire assure des fonctions essentiellement urbaines (accès à des équipements et rabattement sur la gare de Viry-Châtillon, ainsi que l'accès aux zones de loisirs et de promenades tels que les étangs de Viry-Grigny ou les berges de Seine. Le tronçon au sud qui suit la RD19 se présente davantage comme un itinéraire d'accès au sud du département, notamment pour les cyclistes sportifs voulant rejoindre les circuits cyclo-touristiques. Le franchissement de la RN104 à Fleury-Mérogis est le seul point dur recensé.

Le PLD prévoit par ailleurs deux éléments favorisant les circulations douces. La création d'une zone 30 est proposée à partir du nouveau pont sur la Francilienne. Elle emprunterait la Rue Roger Clavier jusqu'aux terrains de sports. Un itinéraire de jalonnement simple pour les vélos à travers le bois de Saint-Eutrope est également projeté.

Fleury-Mérogis est également concernée par le projet de liaison Val d'Orge – Bois de Saint-Eutrope, destiné à mailler, par un aménagement continu, confortable et lisible, pour les modes doux, les vallées de l'Orge et de la Seine. Sur la commune, la liaison emprunte la rue Roger Clavier, la place du 19 mai 1962 puis la rue des Petits Champs jusqu'à l'entrée du bois de Saint-Eutrope.

Une piste cyclable est en cours de réalisation dans la rue des Petits Champs. Les travaux devraient se terminer courant 2013. Elle ne sera toutefois pas matérialisée.

Le réseau de circulations douces



Aménagements existants ou en voie de création

- Réseau de circulations douces
- Piste ou bande cyclable
- - - Réseau de circulations douces à créer (Joncs Marins, forêt de Saint-Eutrope)
- Espace piétonnier développé (sentes, chemins réservés aux piétons,...)

Principes d'aménagements

- - - Voie de circulation douce/piste cyclable (SD de l'Essonne)
- - - Piste cyclable (PLD et projet de Saint-Eutrope)
- Zone 30 (PLD)

©Cartographie : IGN, Réalisation : Atelier TEL

Les transports en commun

Les gares SNCF les plus proches sont les gares de Ste-Geneviève-des-Bois (ligne C du RER) et de Grigny Centre et Viry-Châtillon, où passe la ligne D du RER. Le trajet dure 20/25 minutes jusqu'à la gare de Lyon et la fréquence est d'un train tous les quarts d'heure.

Le rabattement vers ces gares est assuré par les lignes de bus 510 (gare de Grigny), DM4 (gare de Juvisy) et DM5 (gare de Viry et gare de Juvisy).

La gare de Juvisy-sur-Orge, bien que située assez loin de la commune, permet également, via les lignes de bus DM4 et DM 5, de rejoindre Fleury-Mérogis (mairie et maison d'arrêt). Cette gare bénéficie d'une double desserte par les lignes C et D du RER.

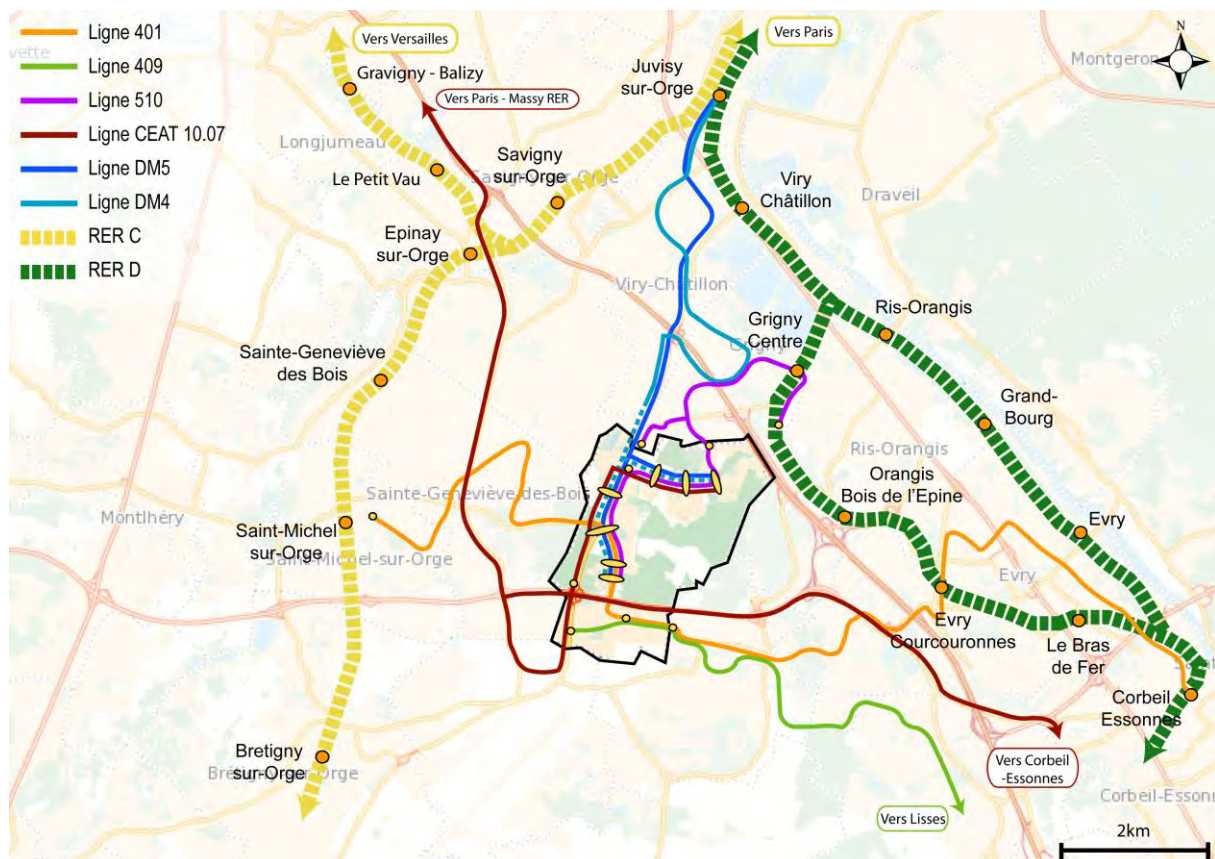
6 lignes de bus desservent la commune, réparties entre trois transporteurs différents.

Les lignes 9104 et 9105 traversent la commune sans y marquer d'arrêt. Elles empruntent la Francilienne.

Il est à noter que les quartiers d'habitation éloignés de la RN 445 ne sont pas desservis par les transports en commun et que les lignes et leurs fréquences ne répondent pas aux déplacements domicile-travail.

Le Programme Local de Déplacement prévoit l'augmentation de la fréquence ainsi qu'une plus grande desserte afin de mieux répondre aux besoins des habitants de l'agglomération.

Réseau de transport en commun sur Fleury-Mérogis



©Atelier Tel, carte lauidf

Les lignes de bus

LIGNE	TRAJET	STE	FREQUENCE MOYENNE ENTRE 2 BUS	PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DESSERVIES	COMMUNES DESSERVIES
401	St-Michel-sur-Orge <--> Corbeil-Essonnes	TICE	L/V : 10-15 mn S : 20 mn D : 1h	- Gares RER d'Evry-Courcouronnes, du Bras de Fer à Evry et de Corbeil-Essonnes - lycée Marinière à Bondoufle - C.E.S. lycée de Ste-Geneviève	St-Michel-sur-Orge, Ste-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis, Bondoufle, Courcouronnes, Evry et Corbeil-Essonnes
409	Lisses <--> Fleury-Mérogis	TICE	L/V : 1h de 7h à midi puis 30mn de 12h à 18h S et D : pas de service	- lycée Marinière à Bondoufle	Lisses, Courcouronnes, Bondoufle, Fleury-Mérogis (ZI des Ciroliers et Clément Ader)
510	Fleury-Mérogis <--> Grigny	TICE-CEAT-MEYER	L/V : 30 mn de 6h30 à 9h15, 1h de 9h15 à 15h puis variable entre 15 et 40 mn jusque 19h. S : 45 mn matin et soir, sinon 1h D : pas de service	- Centre Pénitentiaire - Hôpital Manhès - gare RER Grigny	Fleury-Mérogis, Grigny
DM5	Juvisy-sur-Orge <--> Fleury-Mérogis	Transport Daniel Meyer	L/V : 15 mn S et D : 30 mn	- gares RER de Juvisy et de Viry-Châtillon - Centre Pénitentiaire - Hôpital Manhès	Juvisy-sur-Orge, Viry-Châtillon, Fleury-Mérogis
DM4	ligne complémentaire à la ligne DM5				
	Juvisy-sur-Orge <--> Fleury-Mérogis	Transport Daniel Meyer	Ne dessert Fleury-Mérogis que par quelques passages dans la journée Dédoublage avec la DM5 : 15 mn en heures creuses, 30mn le S et D	- Gare RER de Juvisy - Centre Pénitentiaire - Hôpital Manhès	Juvisy-sur-Orge, Viry-Châtillon, Grigny, Fleury-Mérogis
010 007	Paris <--> Fleury-Mérogis	C.E.A. transports	L/S : 8 à 10 allers/retours dans la journée.	- Station Métro-RER Denfert-Rochereau - Centre Pénitentiaire	Paris, (Longjumeau), Ste-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis.

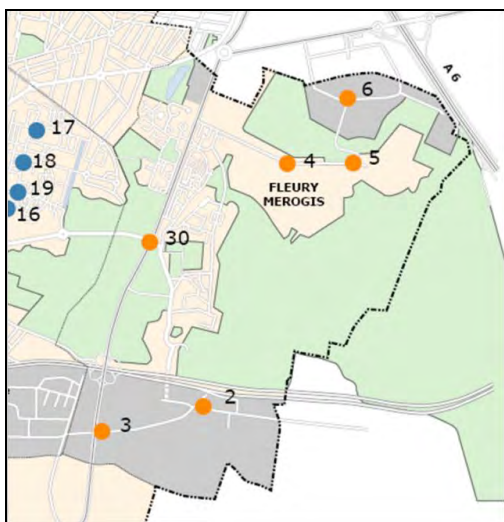
© Plan des transporteurs

Les projets sur le réseau de déplacements

De nombreux projets sont prévus sur le réseau de déplacements et en particulier sur le réseau de transport en commun

Tout d'abord, un certain nombre de dysfonctionnements du réseau de bus ont été diagnostiqués dans le Plan Local de Déplacements et doivent faire l'objet d'actions spécifiques.

Dysfonctionnements recensés sur le réseau de bus à Fleury-Mérogis



©PLD

Dysfonctionnements recensés sur le réseau de bus à Fleury-Mérogis et actions à mettre en œuvre

Ligne concernée	N° Plan	Lieu	Motif identifié	Action
Tice 409	3	Arrêt Zone Industrielle des Ciroliers	Stationnement gênant tout au long de la Zone Industrielle et à l'arrêt même (camions de livraisons)	Aménagement en ligne de l'arrêt de bus
Tice 409	2	Arrêt Clément Ader	Aire d'attente inexistante	Création d'une aire d'attente (trottoir), d'un poteau d'arrêt et peinture (à accompagner de la création de trottoirs dans l'ensemble de la zone)
Pool 510	4 et 5	Arrêts Maison d'Arrêt des Hommes et Maison d'Arrêt des Femmes	Absence de marquage au sol	Peinture
Pool 510	6	Arrêt Condorcet	Marquage au sol défectueux	Peinture
Pool 510	6	Zone Industrielle des radars	Revêtement défectueux	Reprises de voirie ponctuelles
DM 4 et 5	30	Rond-Point de FLeury	engorgements en venant de Juvisy	Voir avec le réaménagement prévu de la RD445

©PLD

Par ailleurs, d'autres actions concernant l'amélioration des transports en commun ont été prévues dans le PLD et rappelées lors de l'enquête sur les déplacements du Val d'Orge de juillet 2009⁸⁵. En effet, l'ensemble des propositions du PLD semblent correspondre aux besoins des usagers exprimés dans l'enquête, à savoir :

- une meilleure hiérarchisation du réseau de bus local (un réseau de desserte rapide qui emprunte les grands axes complété par un réseau qui maille davantage le territoire), avec notamment la création d'un point de maillage à la Croix Blanche, devrait permettre de mieux organiser l'offre de transports et ainsi répondre au besoin de « création de services plus directs vers la destination finale ».
- Le renforcement en heures creuses et des services le week-end devrait également favoriser l'utilisation des transports en commun pour les besoins de gestion du quotidien et de loisirs. Le renforcement des lignes 401 (Saint-Michel / Corbeil), DM2 (Saint-Michel) et DM5 (Juvisy/Fleury- Merogis) aux heures creuses et en soirée, grâce au dispositif « politique de la ville » du STIF répond ainsi à cet objectif.

Le plan de mobilisation pour les transports a été lancé en juillet 2009 par la Région, les départements et le Syndicats de Transports d'Ile-de-France (STIF). Destiné à la fois à répondre aux besoins d'investissement urgents constatés sur les différents réseaux, à accélérer les projets en cours d'études ou de réalisation et à préparer l'avenir, il identifie les projets prioritaires qui feront l'objet de financements de la part des différentes institutions (Etat, région, département, STIF,...).

Un certain nombre de ces projets peuvent concerner la population de Fleury-Mérogis et impacter le réseau de bus existant :

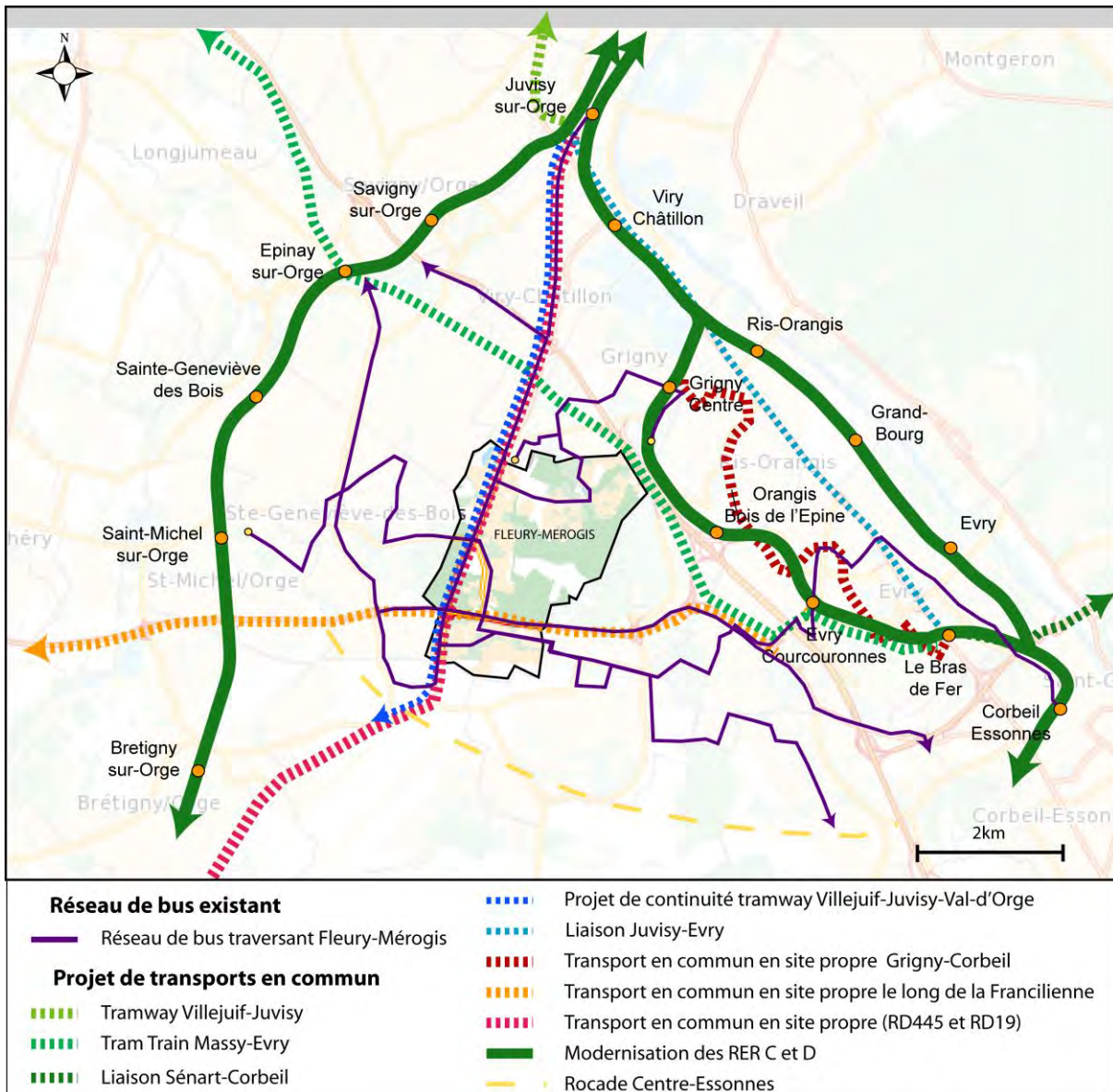
- Le Tram-train Evry-Massy dont deux stations sont prévues à Grigny et Ris-Orangis
- Un transport en commun en site propre qui doit relier Grigny à Corbeil
- Un transport en commun en site propre prévu sur la Francilienne. Cet aménagement est prévu dans le SDRIF et dans le PLD. L'objectif est d'améliorer et de rendre performante la desserte en transports collectifs des zones d'activités en permettant la circulation en site propre des bus entre le Techniparc de Saint-Michel-sur-Orge et Evry. Cet itinéraire sera aussi utilisable pour les circulations douces, qui bénéficieront d'un site propre sur les anciennes emprises TCSP. Une étude de faisabilité réalisée en 2005 a orienté le projet sur deux hypothèses : au nord sur les emprises de la francilienne ; au sud sur les emprises de la rocade Centre-Essonne.
- La modernisation des RER C et D
- La réalisation du tramway Villejuif-Juvisy-sur-Orge, que l'agglomération du Val d'Orge souhaite se voir prolonger jusqu'au Val d'Orge. La tranche allant de Villejuif à Athis-Mons est actuellement en travaux et sera mise en service courant 2013. La tranche Athis-Mons-Villejuif est encore en phase de définition. Elle prévoit l'interconnexion avec les RER C et D à Juvisy-sur-Orge.

D'autres projets ont été identifiés, notamment :

- Le projet de rocade départementale Centre-Essonne qui devrait relier la RN104 à l'A6. Cela permettrait de réduire le passage sur la Francilienne au niveau de Fleury-Mérogis. Ce projet est inscrit dans le projet d'intérêt départemental de l'Essonne.
- La création d'un réseau de transports en commun en site propre sur la RN 104, la RD 445, la RD 19 et sur la nouvelle rocade sud Essonne. Ces projets ont été définis dans le SCOT. Pour améliorer le rabattement vers les gares, le SCOT prévoit l'étude de possibilités permettant d'augmenter la fréquence des lignes de bus, notamment en dehors des heures de pointe entre Villiers sur Orge et la gare de Sainte Geneviève des Bois.
- Une plate-forme de ferroutage est envisagée dans le nouveau SDRIF sur la commune de Brétigny-sur-Orge.

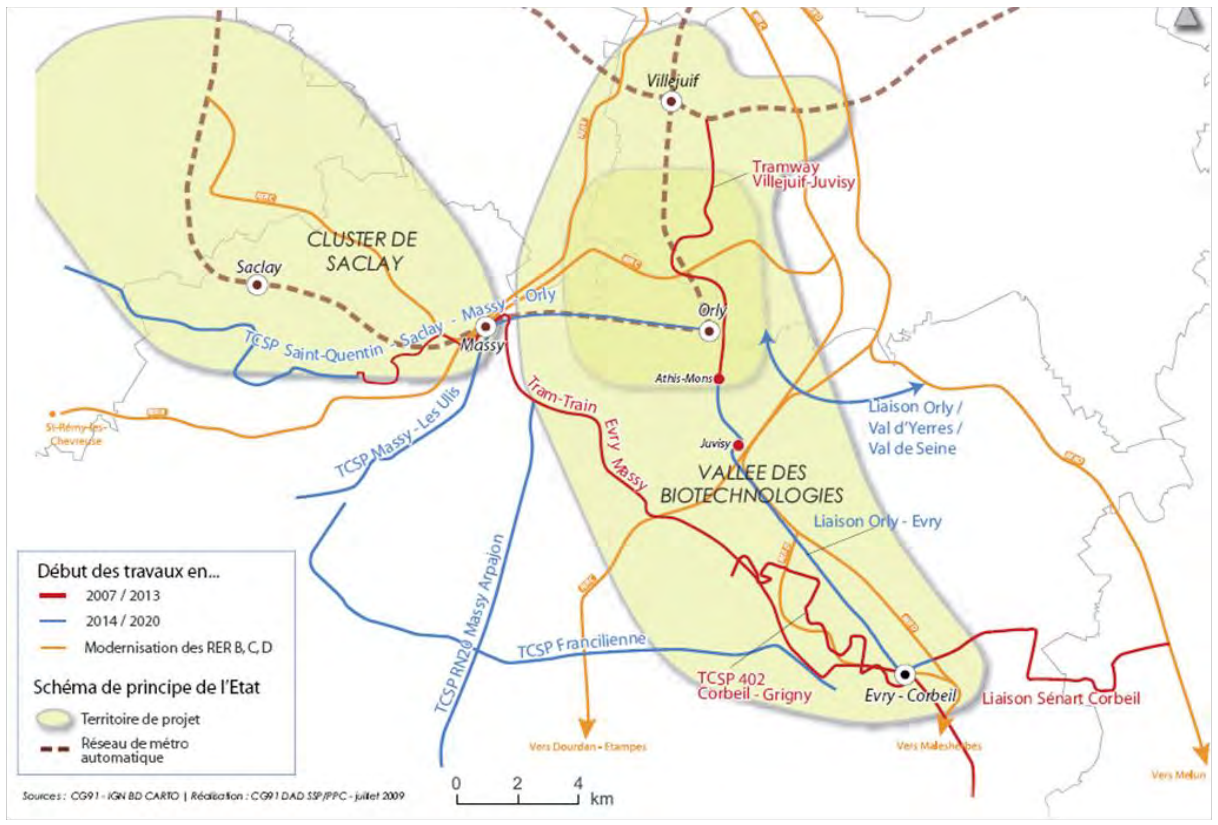
⁸⁵ Grande enquête déplacement du Val d'Orge dont les résultats ont été publiés le 27 juillet 2009 sur le site internet

Projets sur le réseau de transports



©Atelier TEL

Plan de modernisation pour les transports



5.3. Le stationnement

Les parcs de stationnement

La commune de Fleury-Mérogis dispose de parcs de stationnement à proximité des grands ensembles HLM, des équipements et commerces et à l'entrée du bois des Chaqueux. Il est à noter qu'aucun de ces parcs de stationnement n'est réalisé en sous-sol.

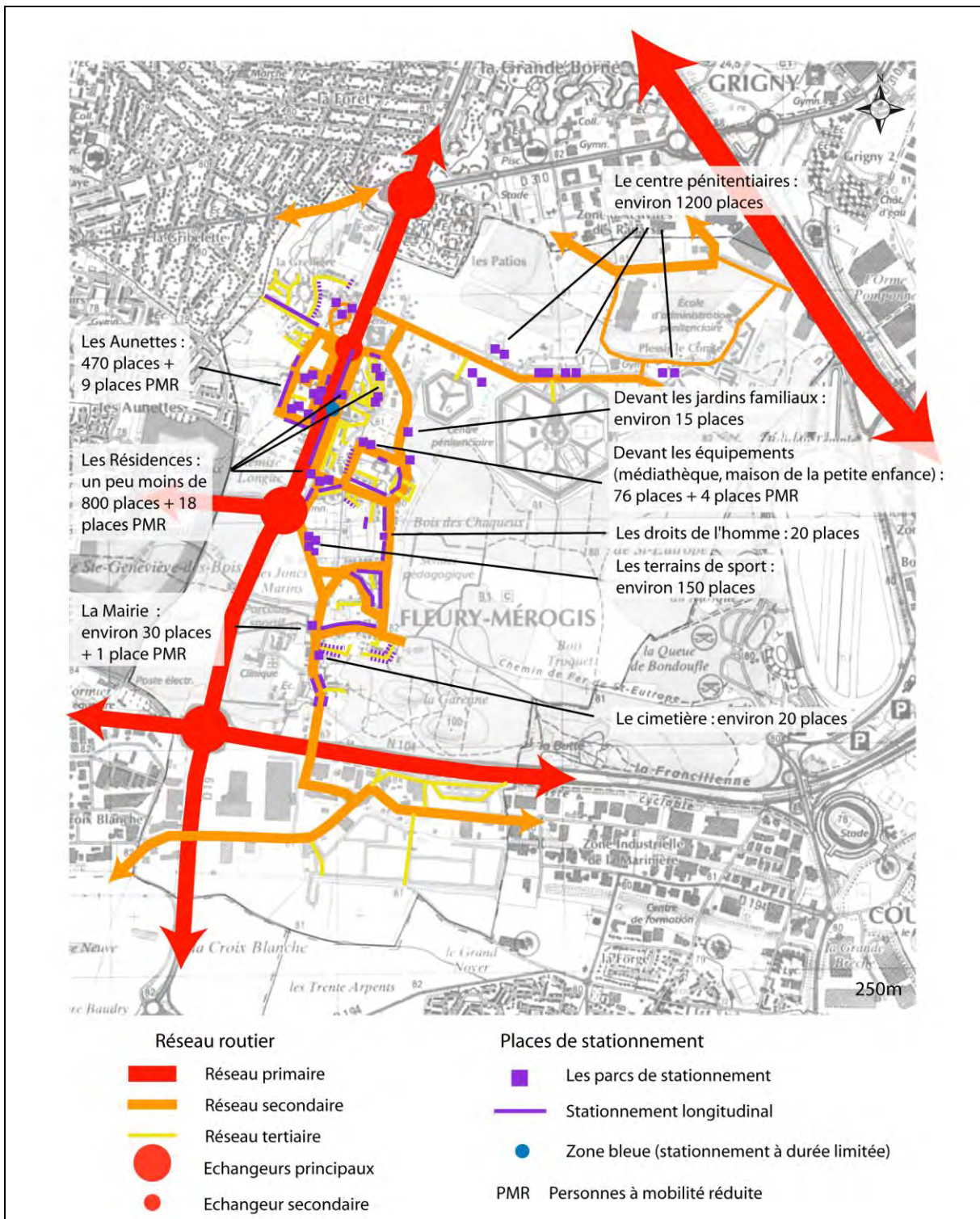
Parc de stationnement dans le quartier des Aunettes.



Le stationnement longitudinal sur chaussée ou en épi.

Ce stationnement se fait, soit sur la chaussée, soit en empiètement sur les trottoirs. Les emplacements sont matérialisés par des bandes blanches au sol. Une zone bleue se situe aux abords du centre commercial du 8 mai, rue de l'Essonne. Ce type de stationnement longitudinal est présent dans tous les quartiers d'habitation.

Les parcs de stationnement



(©Atelier TEL)

Les emplacements individuels de stationnement

Les emplacements individuels de stationnement comprennent les garages, box et parkings.

A Fleury-Mérogis, 85% des ménages possèdent au moins une voiture en 2006. Ce pourcentage correspond à la moyenne départementale. En 1999, la proportion de ménages possédant au moins une voiture était supérieure à la moyenne départementale. En effet, 88.2% des ménages floriacumois possédaient au moins un véhicule contre 85% en Essonne.

Ce qui différencie Fleury-Mérogis des autres territoires, c'est la forte proportion des ménages à ne posséder qu'une seule voiture. La majorité des ménages possède une voiture (53% contre à peine 50% pour le Val d'Orge, le département et l'Île-de-France) et plus rarement deux voitures (30%). Le pourcentage de ménages disposant de deux voitures et plus est inférieur à la moyenne du Val d'Orge et de l'Essonne. Ce constat peut s'expliquer par les conditions socio-économiques des familles floriacumoises aux revenus modestes mais aussi par le nombre important d'actifs travaillant dans la commune.

De plus, alors que jusque 1999, la part des ménages sans voiture à Fleury-Mérogis était inférieure à la moyenne départementale, elle rejoint celle-ci à environ 15%, mais dépasse celle du Val d'Orge qui s'établit à 13%.

Cette forte motorisation des ménages est liée, d'une part à la desserte réduite de la commune par les transports en commun, et d'autre part aux nécessités de déplacements vers les lieux de consommation (grandes surfaces dans les communes voisines).

Le nombre de résidences principales sur la commune dotées d'un emplacement de stationnement est inférieur (44%) à celui du Val d'Orge et de l'Essonne (70%).

La faible part des logements dotés d'un emplacement de stationnement s'explique par la prédominance des logements collectifs. En effet, les stationnements comptabilisés par l'INSEE sont des stationnements affectés à l'habitation. Ces calculs ne sont que des estimations. Les stationnements non affectés dans les quartiers des Résidences et des Aunettes ne sont donc pas pris en compte.

De plus, le nombre de places de stationnement dont dispose une habitation n'est pas détaillé par le recensement et il peut être supérieur à 1 dans les pavillons.

Logements avec emplacement de stationnements

	Fleury-Mérogis		Val d'Orge	Essonne		Île de France	
	1999	2006	2006	1999	2006	1999	2006
avec emplacements réservés de stationnement	709 42%	773 44%	33 391 70%	295 757 70%	323 564 70%	2 448 640 48.2%	2 582 107 53.5%
sans emplacement réservés de stationnement	976 58%	976 56%	14 396 30%	124 846 30%	135 914 30%	2 634 015 51.8%	2 247 705 46.5%
Total	1685	1748	47 787	420 603	459 478	5 082 655	4 829 812

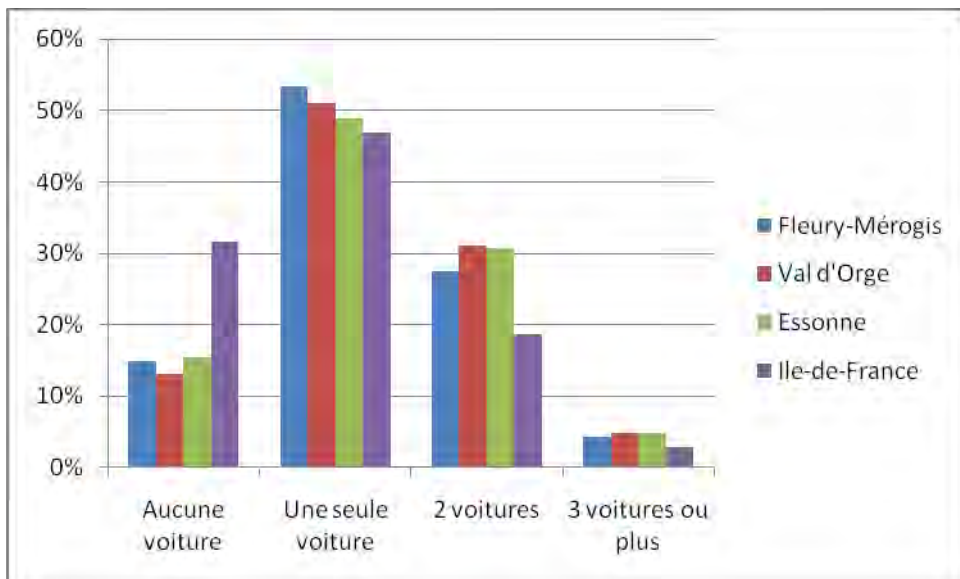
©RGP 1999, 2006

Taux de motorisation des ménages

Motorisation	2006	en %	1999	En %	1990	en %
Ménage sans voiture	260	14.9%	198	11,8%	173	11,8%
1 voiture	934	53.3%	989	58,7%	990	67,7%
2 voitures	481	27.5%	498	29,6%	299	20,5%
3 voitures ou plus	76	4.3%	-	-	-	-
Total	1751	100.0%	1685	100,0%	1462	100,0%

©INSEE, RGP90, 99, 2006

Comparaison du taux de motorisation des ménages



©INSEE, RGP2006

Si l'on analyse les taux de motorisation par quartier en 1999, on constate que les ménages des deux quartiers d'habitat collectifs sont moins motorisés que dans le reste de la commune (25.6% de ménages sans voiture pour les Aunettes et 12.5% pour les Résidences).

En revanche, les autres quartiers de la commune sont fortement motorisés. Les ménages habitant le quartier de la Gribelette possèdent tous une voiture. Les chiffres de 2006 confirment la tendance de 1999, à la fois dans le quartier des Résidences puisqu'à cette date, 14.5% de la population ne possède pas de voiture, et seulement 23% de la population du quartier possède deux voitures ou plus, et dans les quartiers pavillonnaires (village et chaqueux) où 5.5% de la population ne possède pas de voiture et presque la moitié de la population (48%) en possède deux ou plus.

Taux de motorisation par quartier en 1999

	Aucune voiture	Une voiture	Plus de deux voitures
Village	8.8%	37.6%	53.6%
Les Chaqueux	4%	48%	48%
Les Résidences	12.5%	70%	17.5%
Quartier des Fonctions	3%	58%	39%
Les Aunettes	25.8%	61.7%	12.5%
Les Gribelettes	0%	33%	67%
Quartier Greffière	1%	49%	50%

©INSEE, RGP 1999

Taux de motorisation par quartier en 2006

	au moins un parking	au moins une voiture	une voiture	deux voitures ou plus	Pop ménages
Pavillonnaire	398	422	207	214	446
	89,2%	94,6%	46,5%	48,1%	100,0%
HLM	98	502	366	136	587
	16,7%	85,5%	62,3%	23,2%	100,0%
Prison et Reste	277	561	360	201	715
	38,7%	78,4%	50,3%	28,2%	100,0%

©Insee2006, exploitation principale

Si l'on rapproche le nombre de voitures par ménage de celui des résidences principales dotées d'un stationnement, on peut estimer un éventuel déficit en stationnement. Si l'on ajoute au nombre de places de stationnement affectées ou privées, les aires de stationnement situées en périphérie des quartiers, ce déficit est alors très faible.

Le déficit théorique en places de stationnement est de 3% à Fleury-Mérogis. Il était de 35% en 1999. Ce taux est inférieur au déficit théorique du département (44%), mais ce chiffre ne compte pas les parcs de stationnements des logements collectifs qui peuvent être considérés comme des emplacements réservés. De plus, les capacités du stationnement longitudinal compensent certainement ce déficit en stationnement.

Les déficits de stationnement en 1999

	Nombre théorique de voitures des résidents	Nombre théorique de places de parking	Déficit théorique
Fleury-Mérogis	1985	1300	35%
Essonne	502986	295757	41%

Source : INSEE, 1999

Les déficits de stationnement en 2006

	Nombre théorique de voitures des résidents	Nombre théorique de places de parking	Déficit théorique
Fleury-Mérogis	2124	773+480+800=2053	71 places (3%)
Essonne	574997	323 564	251433 places (44%)

Source : INSEE, 1999

Si l'on rapporte le nombre de logements collectifs par quartier au nombre de places de stationnement réservées à ces logements, il est possible de localiser les problèmes de stationnement dans les quartiers d'habitat collectif.

Les chiffres nous montrent que le nombre de places de stationnement est suffisant par rapport au nombre de logements collectifs dans les quartiers d'habitats collectifs, mais cela concerne l'hypothèse où chaque ménage ne possède qu'une voiture.

Les déficits de stationnement dans les quartiers de logements collectifs en 1999 et 2006 en fonction du nombre de logements

	Quartiers	Total des logements collectifs	Garage/Parking/Box	Déficit théorique
1999	Les Aunettes	392	470	+78 places
	Les Résidences	613	720	+107 places
2006	Les Aunettes	392	480	+88 places
	Les Résidences	613	800 +98 (box) = 898	+285 places

Source : INSEE, 1999 et 2006, terrain

Dans ces mêmes quartiers (Aunettes et Résidences), si l'on rapproche le nombre théorique de voitures par ménage de celui du nombre de places de stationnement, on observe un excédent de places de stationnement, les ménages y sont en effet plus faiblement motorisés que dans le reste de la commune. Les chiffres de l'Insee ne permettent cependant pas de comptabiliser les ménages possédant plus de trois véhicules.

Cependant, il ne semble pas y avoir de déficit criant en places de stationnements. Les ménages ne possèdent pas de place privative, ce qui peut expliquer le manque évoqué par certains. De plus, certaines places, notamment dans le quartier des Aunettes, ne sont pas utilisées car considérées comme peu sécurisées (peu de vis-à-vis sur ces places à partir des logements, peu d'éclairage le soir, voitures ventouses,...).

Les déficits de stationnement dans les quartiers de logements collectifs en 1999 et 2006 e fonction du nombre théorique de voitures des résidents

		Nombre théorique de voitures des résidents	Nombre théorique de places de parking	Déficit théorique
1999	Les Aunettes	326	470	+ 144 places
	Les Résidences	613	720	+107 places
2006	Les Aunettes	Env. 422	480	+58 places
	Les Résidences	Env. 638	800 + 98 (box) = 898	+260 places

Source : INSEE, 1999 et 2006, terrain

6. Etat des propriétés foncières

D'après le plan des propriétés, les principaux propriétaires fonciers de Fleury-Mérogis sont : l'Agence des espaces Verts (21 %), la ville Fleury-Mérogis (19%) et le ministère de la Justice (20%).

Les sociétés HLM ne représentent qu'environ 1% de la surface communale totale, ce qui n'est pas représentatif de la surface réellement occupée par les logements sociaux. En effet, l'assiette foncière des Résidences, qui est propriété du Ministère de la Justice, n'est pas comptabilisée en tant que telle. Il en est de même pour les espaces extérieurs et les voiries des Aunettes, qui sont propriété de la Ville.

La propriété publique est considérable. La commune est propriétaire de près de 20% du territoire communal ; ce taux est très important, surtout qu'une grande part de ces terrains est non urbanisée.

La singularité des domanialités de la commune reflète la politique communale et traduit le mode d'urbanisation de Fleury-Mérogis.

Les propriétés foncières de Fleury-Mérogis



- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fleury-Mérogis | Ville de Grigny |
| Etat | Autres propriétés publique |
| Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France | Bailleurs sociaux |
| Département de l'Essonne | Autres propriétés privées |
| Communauté d'Agglomération du Val d'Orge | |

© Relevé de propriétés 2010, Val d'Orge



QUATRIEME PARTIE : LES GRANDES LIGNES DU DIAGNOSTIC : BILAN



« Il (Le rapport de présentation) s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. » (Article L.123-1-2 du Code de l'Urbanisme)

Cette quatrième partie du rapport de présentation s'attache à synthétiser les enjeux du diagnostic.

Les atouts et les faiblesses sont résumés pour permettre de mieux cerner les enjeux qui en découlent et les objectifs que se fixe la commune pour y répondre.

Un dernier tableau regroupe ces grands enjeux et objectifs par thématiques (habitat et population, fonctionnement urbain et cadre de vie, environnement et qualité de vie, développement économique, déplacements). C'est ce tableau qui a servi de support à l'élaboration du PADD.

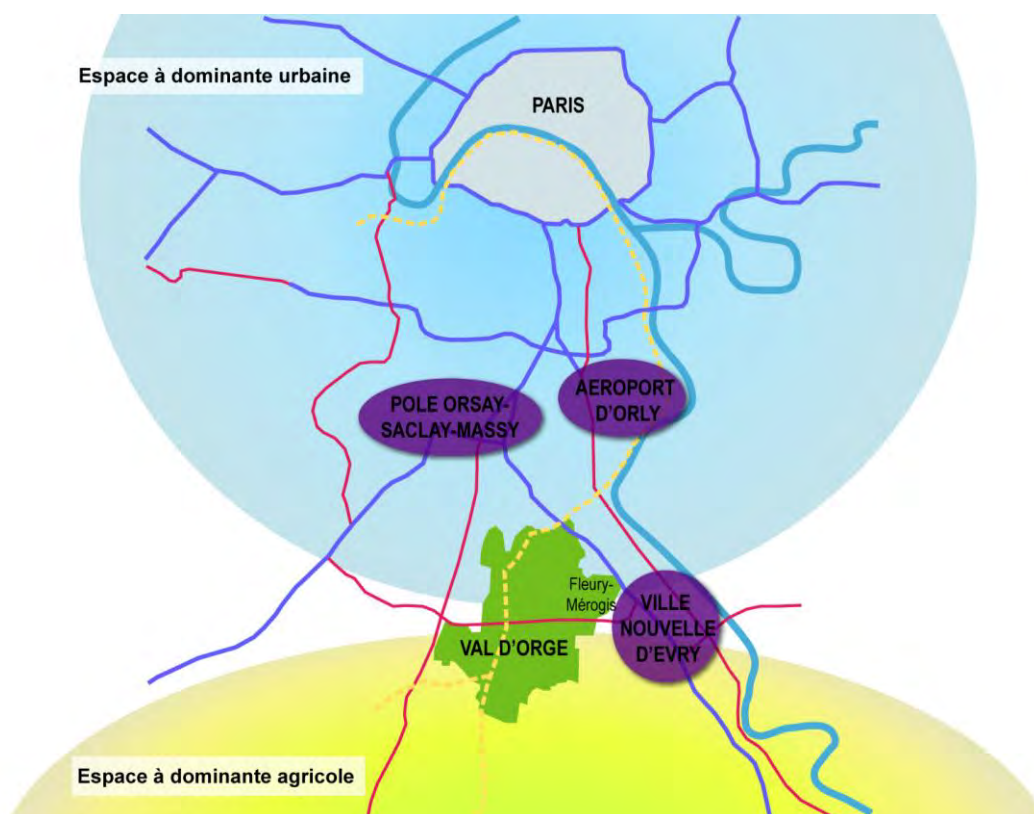
1. Les Atouts

1.1. De fortes potentialités de développement

La commune de Fleury-Mérogis se situe dans un territoire en plein essor, à la charnière entre l'espace urbanisé de la zone agglomérée au nord et l'espace plus agricole au sud. L'urbanisation se poursuit cependant fortement vers le sud : des projets sont prévus sur des terrains agricoles de la commune du Plessis-Pâté (projet de zone d'activité Valvert) et de Bondoufle (réalisation d'habitations).

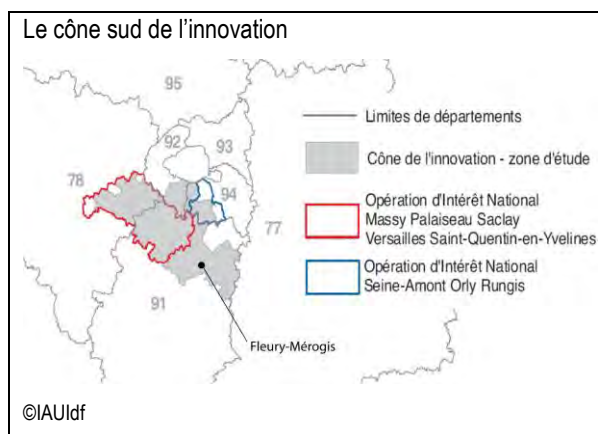
Le territoire s'urbanise en partie sous l'impulsion de plusieurs pôles de développement situés à proximité : Orly et Orsay-Saclay-Massy au nord et Evry plus à l'est.

La situation de Fleury-Mérogis dans l'espace régional



©SCOT du Val d'Orge

Fleury-Mérogis se trouve par ailleurs dans le faisceau sud du SDRIF qui comprend le «Cône sud de l'innovation». Ce dernier commence aux arrondissements centraux de Paris, siège des grandes universités et des centres de recherches, et s'élargit jusqu'au Centre Essonne. Outre les pôles parisiens d'innovation, il comprend de nombreux établissements d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et technologique, concentrés au sein de quatre entités: la Vallée scientifique de la Bièvre, Évry-Génopôle, Masy Courtaboeuf-Plateau de Saclay et Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines-Vélizy.



©IAUIdf

Des projets sont à l'étude à proximité immédiate de la commune :

- le projet Valvert de plate-forme économique pour l'habitat intelligent et durable de l'agglomération du Val d'Orge, au sud de Fleury-Mérogis ;
- la zone de l'hippodrome et de l'ancienne usine Lu située en zone d'urbanisation conditionnelle au SDRIF à l'est de la commune.

Par ailleurs, le Val d'Orge regroupe des zones d'activité très dynamiques (zone commerciale de la Croix Blanche, zone industrielle des Ciroliers et des Radars). La zone commerciale de la Croix Blanche est d'ailleurs la zone d'emploi la plus créatrice en Essonne.

De plus, de nouvelles potentialités foncières vont se libérer lorsque les servitudes de hauteur de l'aérodrome de Brétigny seront levées.

Le dynamisme de cette partie de l'Essonne est accentué par la création en 2003 de l'agence d'urbanisme Audeso (Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne Seine-Orge), dont le territoire d'étude intègre Fleury-Mérogis.

Le territoire d'étude de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne Seine-Orge



©Agglomération du Val d'Orge

La ville elle-même se démarque par les nombreux projets qui soutiennent le développement de son territoire : le lotissement des Joncs-Marins et l'aménagement de la forêt de Saint-Eutrope sont deux grands projets en cours de réalisation. De plus, les entrées de ville représentent des potentialités foncières importantes pour le développement des années à venir (Vernis Soudée, les 7Ha,...)

Les espaces du futur quartier des Joncs-Marins



Le plan d'ensemble de la forêt régionale de Saint-Eutrope

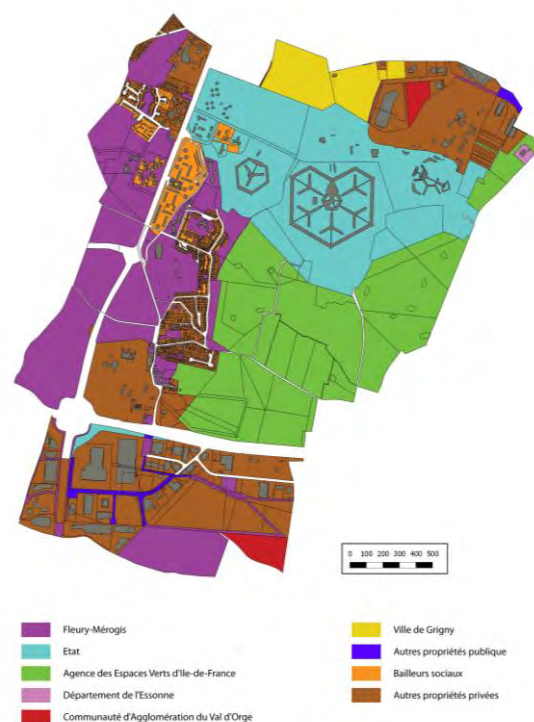


©Agence des espaces verts

Enfin, la ville possède des terrains dont une certaine partie est urbanisable.

Cependant, son territoire est encadré par des documents supra-communaux auxquels la municipalité ne peut déroger : SDRIF, SCOT, PDU. D'autres part, une grande partie des terrains est encore de la propriété de l'Etat, ou bien relève de la compétence de l'intercommunalité (zones industrielles, espaces boisés, Ministère de la Justice,...).

Les propriétés foncières à Fleury-Mérogis



©Agglomération du Val d'Orge, Réalisation : Atelier TEL

Les grands enjeux

- **maîtriser la croissance de l'urbanisation et le développement de la ville**

Objectifs

- **Envisager l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains selon un rythme compatible avec la croissance de la ville (Vernis Soudée, les 7 ha, zones NC, terrains du Ministère de la Justice)**

1.2. Des espaces verts en quantité et de qualité

Les espaces verts de Fleury-Mérogis constituent le poumon vert de l'agglomération du Val d'Orge et s'intègrent dans un réseau plus large comprenant la forêt de Sénart et le parc régional de la haute vallée de Chevreuse. La création de communication entre ces espaces verts et leur préservation, dans la mesure où elles développeront et renforceront les continuités écologiques (« couloirs » de déplacement de la faune et de la flore), sont le garant d'une plus grande diversité.

Les espaces verts représentent 53% du territoire de la ville, auxquels il faut ajouter les parcs et jardins familiaux.

Les espaces boisés floriacumois sont nombreux et de qualité : la forêt de Saint-Eutrope, le bois des Trous et le bois de la Marquise. Mais la spécificité de la commune provient de la présence de vastes espaces naturels ouverts qui, ailleurs, ont souvent disparu lors de l'urbanisation (la plaine d'Escadieu, les 7 hectares au nord de la mairie, les espaces au nord du centre pénitentiaire) et qui dégagent des points de vue sur les boisements ou sur les fronts bâtis.

Par ailleurs, la forêt de Saint-Eutrope abrite une biodiversité remarquable (mante religieuse, étoile d'eau,...) qui est protégée et renforcée en qualité de forêt régionale.

La ville possède également des parcs et jardins publics (parc de la Greffière, parc de la Marquise, espaces verts autour de la maison de la petite enfance,...). On ne trouve que très peu de jardins privés, les maisons individuelles étant moins nombreuses qu'ailleurs et surtout plus récentes et disposant de jardins assez réduits.

Espaces verts et continuités écologiques autour de Fleury-Mérogis



Les espaces verts des 7Ha, en entrée du village



Les grands enjeux

- **Changer l'image de la ville en valorisant ses atouts et sa spécificité**
- **Préserver et développer les espaces naturels**
- **Préserver et développer la biodiversité**

Les objectifs

- **Poursuivre la protection et la valorisation des espaces verts et boisés**
- **Redonner une dimension régionale à la Forêt de Saint-Eutrope**
- **Développer l'axe vert Seine-Orge prévu par le département**
- **Protéger et mettre en valeur les espaces verts existants : bois, espaces ouverts, parcs**
- **Valoriser la présence de la forêt régionale de Saint-Eutrope dans la ville de Fleury**
- **Favoriser la création de nouveaux espaces verts dans les futurs quartiers (parcs, cœurs d'îlots verts)**
- **Consacrer une partie des 7 hectares pour étendre le parc de la Marquise dans le cadre de la liaison forêt de Saint-Eutrope / bois des Joncs-Marins**
- **Relier les nombreux espaces verts et les cœurs d'îlots verts afin de recréer/maintenir des continuités écologiques**
- **Favoriser la biodiversité dans la gestion des espaces verts**
- **Tendre vers un rejet 0 des eaux pluviales en favorisant l'infiltration à la parcelle conformément aux objectifs du SIVOA**
- **Introduire une obligation de surface végétale minimum à la parcelle (Coefficient d'Emprise au Sol Végétal)**
- **Prendre en compte les nouvelles normes environnementales et notamment celles prévues dans les Grenelle(s) de l'Environnement 1 et 2**

1.3. Un parc de logements sociaux important comportant du collectif et de l'individuel

Selon la préfecture, on recensait 1372 logements sociaux en 2009 soit 81.5% du parc de logements des résidences principales. Ces logements sont en majorité en collectif mais on trouve une part relativement importante de logements en individuel sur la commune, très appréciés des habitants du parc social.

Le parc de logements sociaux accueille beaucoup de fonctionnaires en lien avec le centre pénitentiaire, mais également d'autres catégories socioprofessionnelles.

La construction de types de logements plus diversifiés dans les futurs projets, et en particulier dans le quartier des Joncs-Marins, permettra le rééquilibrage entre habitat privé et habitat social, tout en maintenant une mixité sociale dans l'ensemble des quartiers.

Logements collectifs sociaux, quartier des Aunettes*Logements sociaux individuels mitoyens, rue Rouget-de-l'Isle**Logements collectifs sociaux, quartier des Résidences**Logements sociaux individuels, quartier du Lac*

©Atelier TEL, 2009

Les grands enjeux

- Assurer une mixité sociale dans l'ensemble de la ville

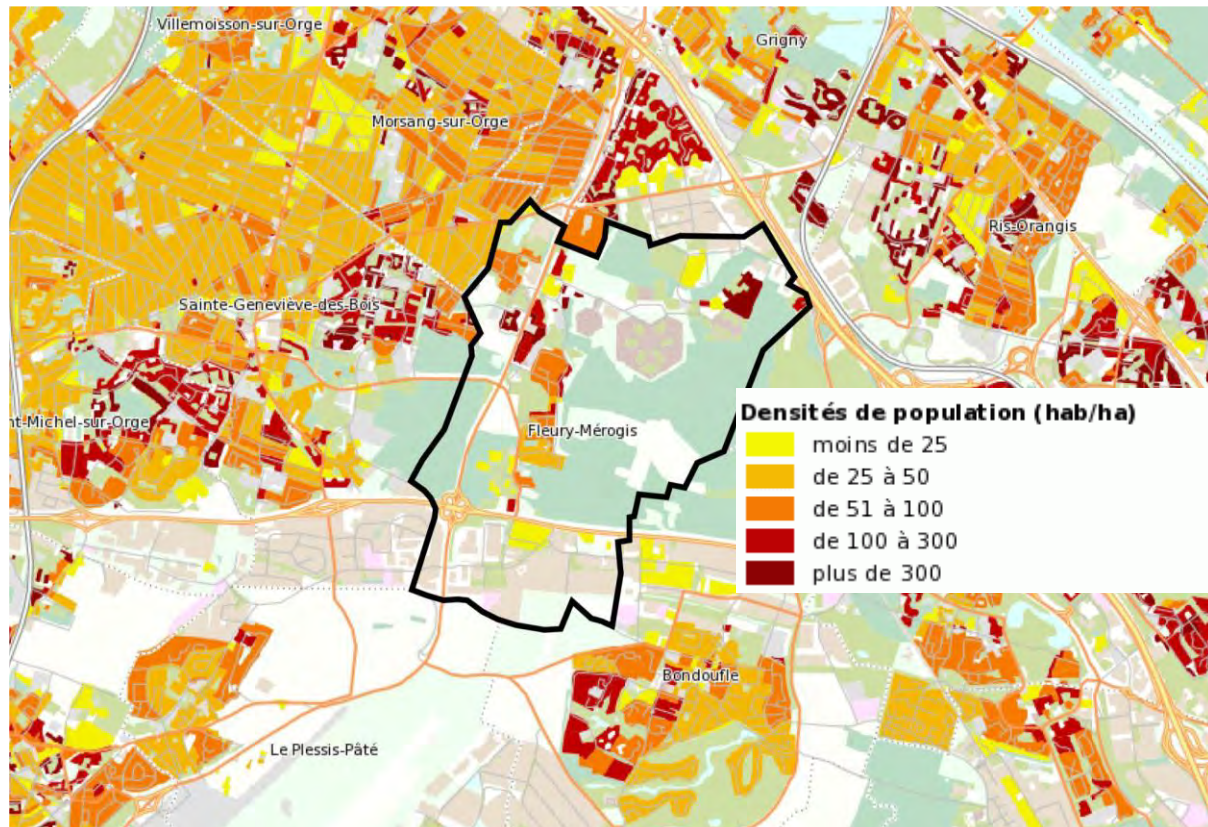
Les objectifs

- Diversifier l'offre de logements pour permettre aux Floriacumois et aux habitants des communes voisines d'avoir un parcours résidentiel complet
- Construire de nouvelles catégories de logements pour libérer des logements sociaux dans la commune
- -Diminuer la part du logement social sur la commune afin de répondre aux objectifs de mixité de la loi SRU

1.4. Des formes urbaines peu consommatrices d'espace

Les formes urbaines présentes sur le territoire ont permis d'éviter une consommation excessive des espaces verts de la commune. En effet, 63% du parc des résidences principales est constitué d'appartements. De plus, un nombre important de logements ont été construits en individuel mitoyen. Le projet des Joncs-Marins va également dans le sens d'une ville compacte et peu consommatrice d'espace.

Densité de population en 1999



©luidf

Les grands enjeux

- Continuer à maîtriser la croissance de l'urbanisation et le développement de la ville

Les objectifs

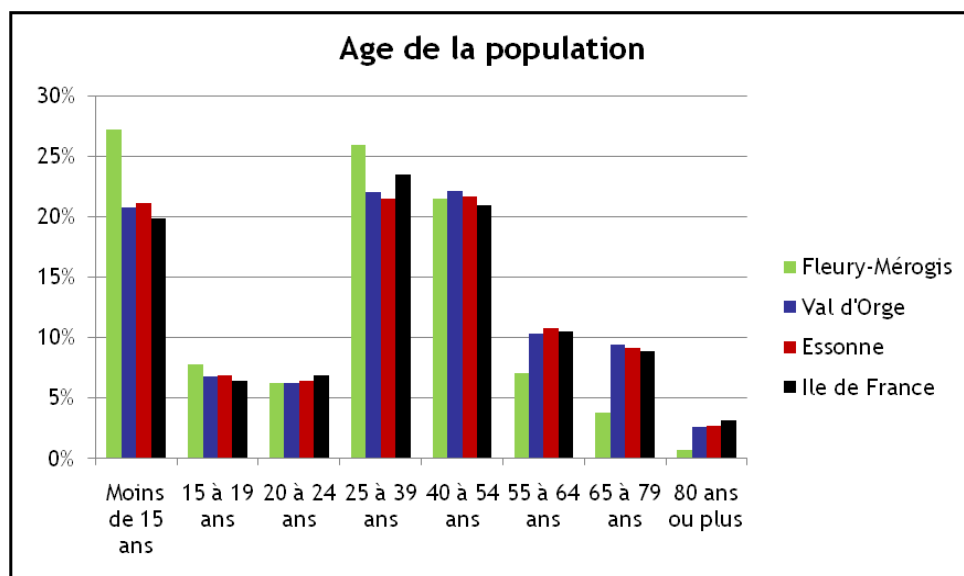
- Poursuivre la croissance de la ville dans les limites urbanisées
- Permettre une densification du tissu urbain le long de l'avenue Fichez

1.5. Une structure de population dynamique

La population de Fleury-Mérogis est plutôt jeune et active. De nombreux ménages se composent de couples avec enfants tandis que le phénomène de vieillissement de la population, malgré une petite augmentation entre 1999 et 2006, est plus limité qu'ailleurs : seulement 4,4% de la population a plus de 65 ans contre plus de 10% en moyenne en Essonne et en Ile-de-France.

Par ailleurs, le taux d'actifs est important et le taux de chômage modéré.

On compte 77% d'actifs dans la population des 15-64 ans contre 74% en moyenne dans le département et le Val d'Orge, tandis que le chômage, déjà assez faible en comparaison d'autres territoires, a tendance à baisser (8.2 % en 1999 contre 7.9% en 2006). La part des demandeurs d'emplois en fin de mois de moins de 25 ans (21.3%) reste cependant au-dessus des moyennes du département (16.3%) et de la région (13.2%).



©RGP 2006

Ce constat positif est lié, tout de moins en partie, à la présence du centre pénitentiaire. En règle générale, le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis est la première affectation des surveillants pénitentiaires. Logés pour la plupart dans le quartier des Résidences, leur présence entraîne une baisse de l'âge moyen des habitants et une hausse du taux d'emploi (le centre pénitentiaire est le premier employeur de la commune, avec environ 1400 emplois en 2009. Par ailleurs, le taux d'activité atteint 81% dans le quartier des Résidences, quartier où logent une grande partie des fonctionnaires du centre pénitentiaire).

Ce phénomène doit cependant être relativisé car une part des conjoints des employés du centre pénitentiaire rencontre des difficultés à trouver un emploi, souvent en raison de la courte durée des missions au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Taux de chômage

	Fleury		Val d'Orge 2006	Essonne 2006	Ile-de-France 2006
	2006	1999			
Taux de chômage en %	7,9%	8,2%	8,1%	8,9 %	11,0 %
Taux de chômage des hommes en %	5,5%	5,3%	7,2 %	8,3 %	10,6 %
Taux de chômage des femmes en %	10,4%	11,7%	8,9 %	9,5 %	11,5 %
Part des femmes parmi les chômeurs en %	63,7%	64,5%	53,6 %	51,9 %	50,7 %
Part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	21,3%	-	-	16,3%	13,2%

©RGP 2006 et source Mipes 2007 pour les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans

Les grands enjeux

- Mettre en cohérence l'offre de logements avec la création d'emplois

Les objectifs

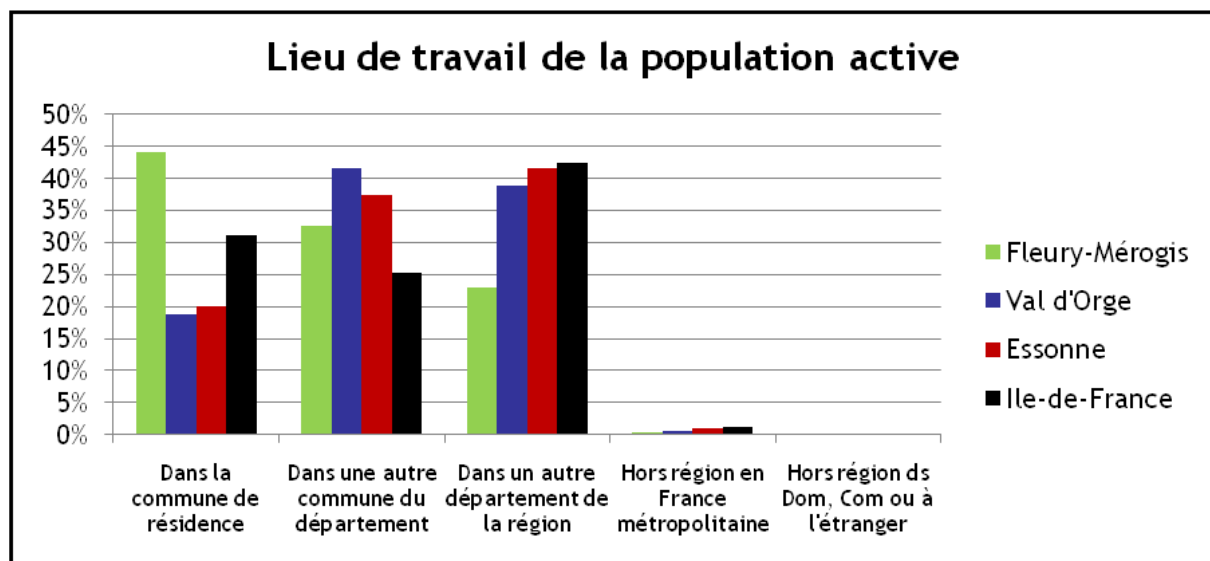
- Diversifier l'offre de logements pour permettre aux Floriacumois et aux habitants des communes voisines d'avoir un parcours résidentiel complet

1.7. Des temps de déplacement assez courts

L'importante offre d'emploi dans la commune a des conséquences positives sur les temps et les modes de déplacement domicile-travail : près d'un actif sur deux travaille dans la commune et 17% de la population se rend sur son lieu de travail à pied.

La présence des fonctionnaires du centre pénitentiaire, en particulier dans le quartier des Résidences, influence beaucoup ces statistiques.

Cependant, même si on ne prend pas en compte le quartier des Résidences, on constate que 36.5% des actifs travaillent sur la commune et seulement 20% dans un autre département.

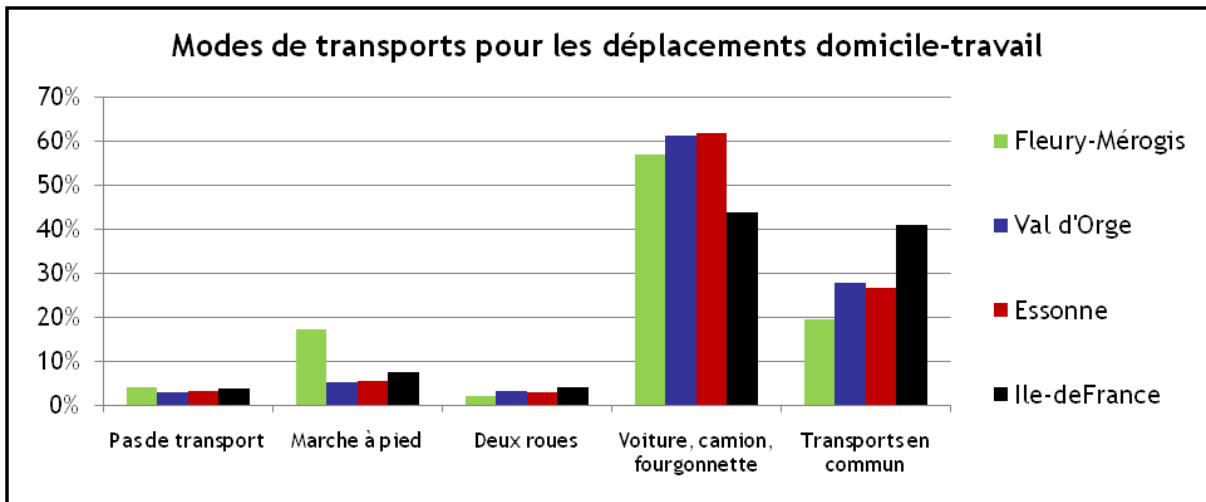


©RGP 2006

Par ailleurs, de nombreux déplacements s'effectuent à pied. En effet, 17% de la population se rend sur son lieu de travail à pied.

La taille de la ville permet ce type de déplacements puisqu'on peut se rendre du village au centre commercial de la Greffière en moins de 20 minutes. Lors de la construction des quartiers, de nombreuses sentes et cheminements piétonniers ont été prévus pour améliorer les déplacements des piétons. Ces cheminements ne sont toutefois pas bien reliés entre les différents quartiers. Des projets de circulations douces devraient changer cette situation.

Le développement de la pratique de la marche à pied s'explique également par la proximité du centre de détention avec les lieux de résidences d'une grande part de ses employés (quartier des Résidences et quartier des Fonctions).



©RGP 2006

Les grands enjeux :

- Réduire la place de la voiture dans les déplacements

Les objectifs :

- Permettre la réalisation des pistes cyclables prévues par le département, l'agglomération et la ville
- Mailler les cheminements piétonniers entre les quartiers
- Développer les cheminements doux à l'échelle communale en direction des logements, des équipements, des emplois et des services de proximité

1.8. Un bon niveau d'équipement à l'échelle communale

Le centre médical



Les espaces sportifs en entrée de ville



©Atelier TEL

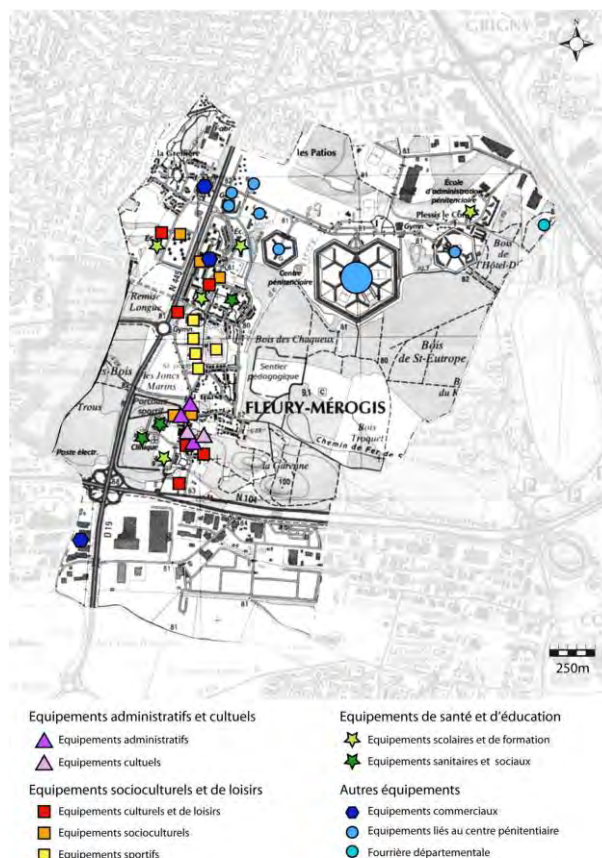
Les équipements à Fleury-Mérogis

La commune est bien dotée en équipements de proximité et de nombreuses associations sportives ou culturelles offrent leurs services à la population. Les équipements administratifs, de services à la population et socioculturels (Centre Musical et Artistique, Médiathèque, Centre Médico-Psychologique, Maison de la Petite Enfance, équipements sportifs, salle de spectacle, centre de loisirs,...) et de santé (cabinet médical) sont bien représentés et organisés par pôles/

La taille de la commune rend ces équipements facilement accessibles à pied.

Cependant, ces équipements sont majoritairement situés à l'est de la RD445. Ce manque sera compensé par la construction des équipements prévus dans le nouveau quartier des Joncs-Marins.

Des commerces sont également implantés dans la commune. Le centre commercial de la Greffière, qui propose commerces et restaurants, est assez fréquenté, mais ses espaces publics sont dégradés. Le centre commercial du quartier des Résidences souffre de son enclavement.



©Fond de carte IGN, Réalisation : Atelier TEL

Les grands enjeux

- Offrir de nouveaux équipements et services de proximité

Les objectifs

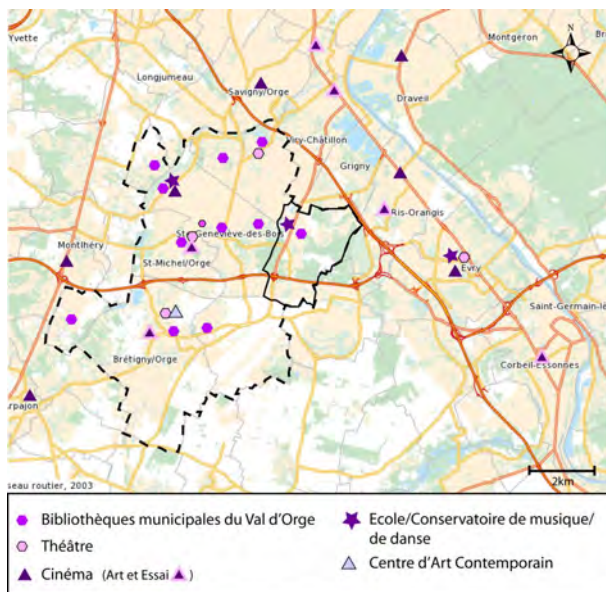
- Reconsidérer le rôle du centre commercial du 8 mai dans la ville
- Construire les équipements publics prévus à l'ouest de la commune pour rééquilibrer l'offre sur le territoire (écoles, Maison de quartier,...)

1.9. Un très bon niveau d'équipements à l'échelle intercommunale

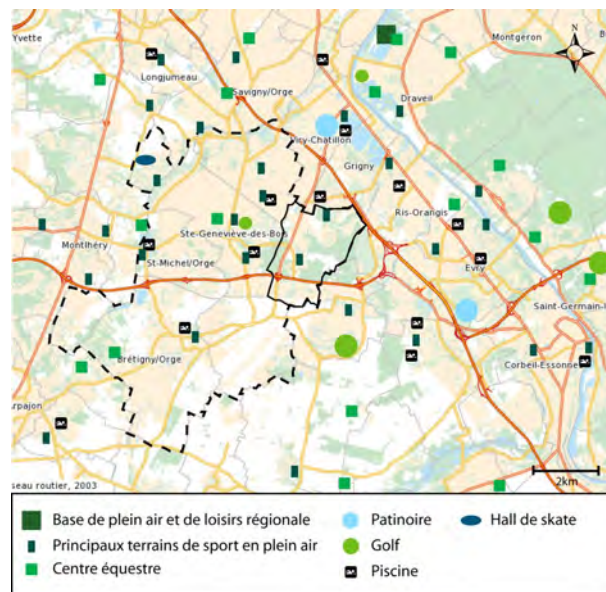
Les équipements alentours viennent utilement compléter les équipements communaux de Fleury-Mérogis :

- L'agglomération du Val d'Orge est bien dotée en équipements culturels, tels que théâtres et cinémas et possède une Maison de la Justice et du Droit.
- Des équipements sportifs comme les piscines ou centres équestres sont accessibles en bus ou en voiture à partir du territoire communal.
- Des commerces sont implantés dans la zone commerciale de la Croix Blanche au sud de la commune et dans les grandes communes de l'agglomération.

Les équipements culturels autour de Fleury-Mérogis



Les équipements sportifs autour de Fleury-Mérogis

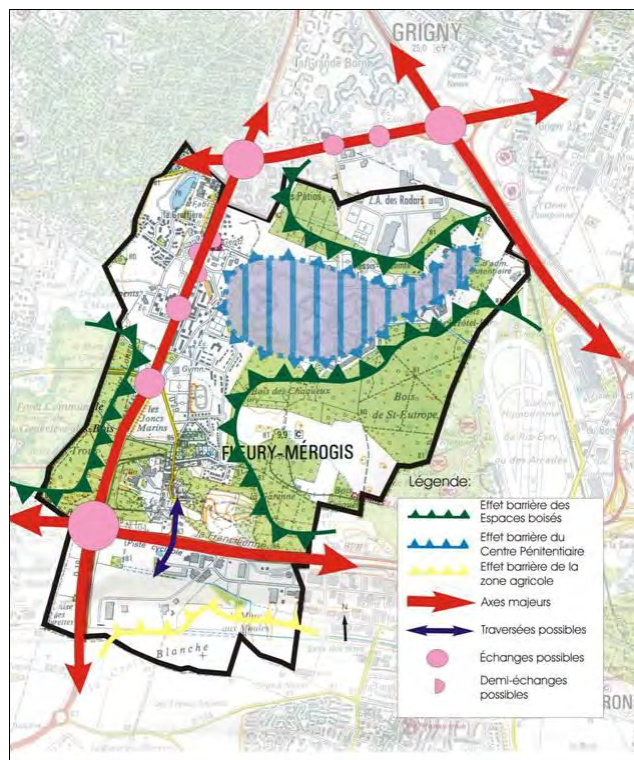


© Fond de carte : agglomération du Val d'Orge, lauidf, Réalisation : Atelier TEL.

2. Les faiblesses

2.1. Un territoire morcelé

Le morcellement du territoire floriacumois



©Fond de carte IGN, Réalisation : Atelier TEL

De fortes coupures territoriales rendent les communications difficiles entre quartiers et avec les communes voisines.

La RD445, qui traverse le territoire du nord au sud, constitue une coupure urbaine majeure. Cette voie départementale n'est pas intégrée dans le tissu urbain floriacumois. Elle sépare distinctement l'ouest de l'est de la commune, engendre des nuisances sonores importantes ainsi que des risques (transports, vitesse,...).

Plusieurs autres grandes voies de circulation routière traversent le territoire communal (A6, Francilienne). Elles offrent une desserte routière très satisfaisante et sont un atout pour l'installation de zones d'activité économique et commerciale.

Ces axes de grande circulation sont toutefois des coupures majeures dans le territoire communal et des sources de pollutions atmosphériques et sonores. En outre, ils favorisent l'utilisation de la voiture au détriment des transports en commun plus respectueux de l'environnement.

D'autres composantes importantes morcellent fortement le territoire : l'emprise du centre pénitentiaire au nord-est, les forêts qui isolent la commune, le manque de voies de circulation pour se rendre dans les communes alentours, le fonctionnement autarcique des quartiers dû au mode d'urbanisation par vagues successives et autocentré (paysage urbain uniforme d'habitat individuel ou collectif, réseau secondaire qui n'assure par bien les liaisons inter-quartiers et peu développé, nombreuses voies en impasse, liaisons piétonnes discontinues, pistes cyclables quasi inexistantes).

Toutes ces coupures renforcent la tendance de certains quartiers à être repliés sur eux-mêmes, comme le quartier des Aunettes et surtout celui des Résidences.

Les grands enjeux

- Mailler le territoire à l'échelle communale et intercommunale
- Créer des continuités entre les différents espaces de la ville
- Transformer la coupure urbaine de l'avenue Fichez (RD445) en atout pour la ville

Les objectifs

- Mener à terme la couture urbaine avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (quartier des Joncs-Marins, transport,...)
- Transformer la RD445 en "avenue" de ville (supprimer le terre plein central, réaliser des bordures, des caniveaux, un assainissement, des trottoirs, des stationnements, site

propre de transports en commun)

- Améliorer la qualité des espaces publics de liaisons entre les différentes fonctions de la ville (habitat, zones d'activités, équipements)
- Réaliser des liaisons transversales est-ouest
- Relier les nombreux espaces verts et les cœurs d'îlots verts afin de recréer/maintenir des continuités écologiques
- Créer un maillage continu avec les territoires alentours en développant le réseau secondaire et les cheminements doux (notamment vers Sainte-Geneviève-des-Bois et Morsang-sur-Orge)
- Poursuivre le renforcement du réseau viaire entre les quartiers
- Permettre la réalisation des pistes cyclables prévues par le département, l'agglomération et la ville
- Mailler les cheminements piétonniers entre les quartiers
- Réaliser une segmentation de la RD445 en aménageant quatre traversées supplémentaires (soit à terme six carrefours)

2.2. Une ville en mal de centralité

Le mode de développement urbain « autoritaire » (développement du centre pénitencier, construction de l'ancienne nationale 445) n'a pas permis le renforcement de la centralité villageoise, ni le développement d'une nouvelle centralité.

Les équipements, dispersés sur tout le territoire, amorcent cependant parfois un début de centralité : la médiathèque et la maison de la petite enfance, le parvis Fiches et le centre commercial de la place du 8 mai ou bien encore la mairie dans le quartier du Village.

Les grands enjeux

- Retrouver une centralité dans la ville

Les objectifs

- Transformer la RD445 en "avenue" de ville
- Associer la transformation de la RD 445 à la réalisation d'une nouvelle centralité urbaine

2.3. Des espaces publics insuffisamment valorisés

A Fleury-Mérogis, les espaces publics et le paysage urbain en général n'ont pas bénéficié d'un traitement qualitatif qui pourrait les rendre agréables et conviviaux. Ce paysage urbain tranche avec le paysage naturel de grande valeur. Certains espaces en particulier nécessitent un traitement plus qualitatif : les espaces de sport en entrée de village, le centre commercial de la Greffière (une succession de boîtes implantées sans souci d'intégration paysagère), l'entrée de ville nord et plus globalement le traitement de la RD445.

Une requalification de ces espaces serait utile pour la qualité paysagère et le confort des habitants. Cette requalification a déjà débuté par la création du parvis sur la RD445, ainsi que par la requalification des zones d'activité du sud de la Francilienne par la communauté d'agglomération.

Le nombre et la qualité des espaces verts de Fleury, par leur mise en réseau et leur mise en valeur, seront un atout pour la requalification des espaces publics.

La RD445



©Atelier TEL, 2009

Le centre commercial de la place du 8 mai



©Atelier TEL, 2009

En outre, le patrimoine bâti de la ville présente peu de constructions d'une architecture remarquable. Le patrimoine bâti ancien est très réduit et mériterait, dans le village, une plus grande mise en valeur. Ailleurs, le patrimoine architectural intéressant reste limité aux équipements publics. De plus, les quartiers d'habitat social sont vieillissants et, malgré la réalisation de travaux d'entretien et de rénovation (ravalement de façade, espaces publics,...), leur forme urbaine est aujourd'hui moins attractive.

Le bâtiment contemporain dans le parc du château



©Atelier TEL, 2009

Les grands enjeux

- **Changer l'image de la ville par la requalification des espaces dégradés**

Les objectifs

- **Adapter /réhabiliter les logements sociaux vieillissants (Résidences, Aunettes)**
- **Poursuivre la protection et la valorisation des espaces verts et boisés**
- **Mettre en valeur les atouts du village et en particulier le site historique du centre Jean Moulin**
- **Repenser/requalifier/restructurer le lotissement commercial de la Greffière**
- **Reconsidérer le rôle du centre commercial du 8 mai dans la ville**
- **Résidentialiser le quartier des Aunettes**
- **Travailler sur la qualité des entrées de ville**
- **Améliorer la qualité des espaces publics de liaisons entre les différentes fonctions de la ville (habitat, zones d'activités, équipements)**
- **Transformer la RD445 en "avenue" de ville**
- **Développer l'axe vert Seine-Orge prévu par le département**
- **Protéger et mettre en valeur les espaces verts existants : bois, espaces ouverts, parcs**
- **Valoriser la présence de la forêt régionale de Saint-Eutrope dans la ville de Fleury**
- **Favoriser la création de nouveaux espaces verts dans les futurs quartiers (parcs, cœurs d'îlots verts)**
- **Consacrer une partie des 7 hectares pour étendre le parc de la Marquise dans le cadre de la liaison forêt de Saint-Eutrope / bois des Joncs-Marins**
- **Favoriser la réalisation d'une opération ANRU qui permettra de requalifier l'habitat social existant**
- **Permettre une meilleure gestion et une meilleure intégration dans le paysage des places de stationnement.**

2.4. Une ville construite autour du centre pénitentiaire

La ville est très dépendante du centre pénitentiaire. On peut considérer sa construction comme l'élément fondateur du Fleury contemporain. Son implantation a marqué le début de l'urbanisation de la commune. S'il a apporté de nombreux emplois (il reste le principal employeur de la commune), il isole le nord-est de la commune des autres quartiers et gèle une partie des espaces disponibles. Ce gel a cependant vraisemblablement permis à Fleury de conserver son caractère de ville verte.

Le centre pénitentiaire a engendré la création d'un quartier au départ réservé exclusivement aux fonctionnaires de la prison, aujourd'hui peu connecté avec les autres quartiers. L'équipement influence aujourd'hui encore très largement l'image de la commune au niveau national.

La rotation importante des fonctionnaires du centre pénitentiaire a des conséquences importantes pour la commune, notamment pour l'ajustement des services à la population (équipements scolaires, petite enfance,...). Cette rotation explique le faible taux de sédentarité des habitants des Résidences (seulement 30% des habitants y vivent depuis plus de 10 ans).

Cependant, le centre pénitentiaire, passage obligé des jeunes sortant de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP), fait de Fleury-Mérogis une ville jeune au taux d'emploi élevé.

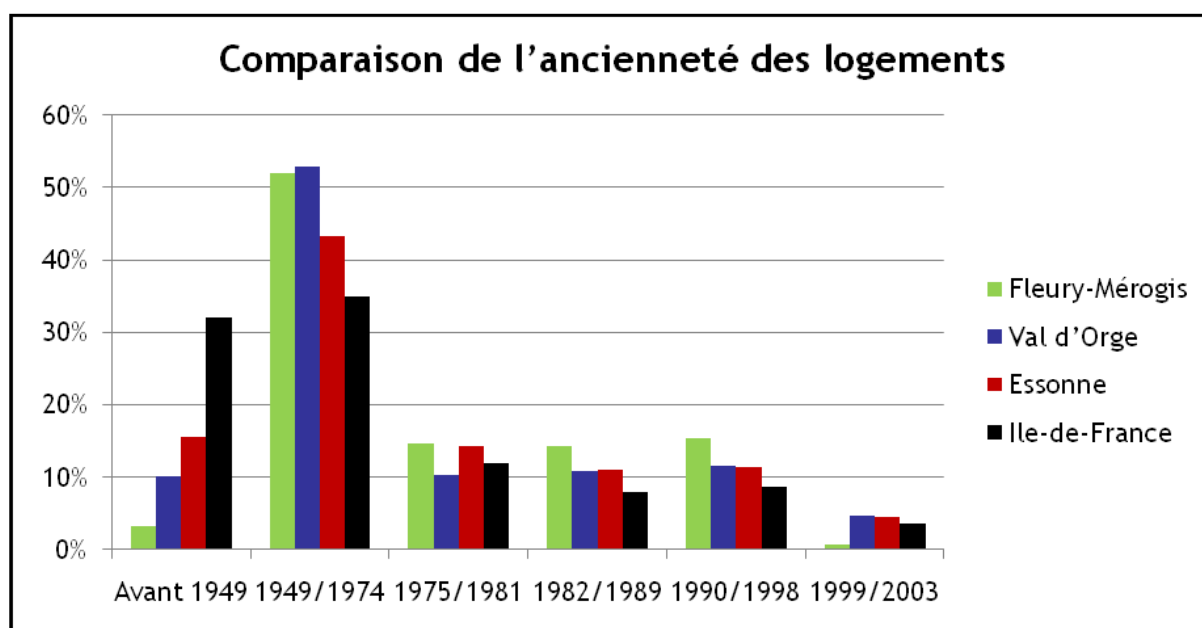
Les grands enjeux

- **Changer l'image de la ville en valorisant ses atouts et sa spécificité**

2.5. Une faible croissance de logements

La croissance des logements a connu un net ralentissement ces dernières années. La ville s'est en effet construite par grandes vagues successives, et seulement 0.72% du parc a été construit entre 1999 et 2003, ce qui a permis l'accueil de 27 habitants supplémentaires dans la population des ménages entre 1999 et 2006 selon l'Insee. Dans ces conditions, le parc de logements social peut difficilement jouer son rôle de parc de transition et le solde migratoire est négatif sur la commune (-0.8%).

Les différents projets en cours devraient permettre de remédier à cette situation.



©RGP 2006

Les grands enjeux

- **Répondre aux besoins de la population floriacumoise et des communes limitrophes, en matière de logements et de réduction des temps de déplacement**
- **Une croissance maîtrisée de l'urbanisation**

Les objectifs

- **Permettre une densification du tissu urbain le long de l'avenue Fichez**
- **Créer les conditions d'évolution maîtrisée du tissu urbain dans le village**
- **Envisager l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains selon un rythme compatible avec la croissance de la ville (Vernis Soudée, les 7 ha, les zones NC et les terrains du Ministère de la Justice)**

2.6. Un parc de logements qui ne permet pas un parcours résidentiel

Le parc floriacumois est très peu diversifié, en type comme en taille de logements.

81.5% du parc est composé de logements sociaux : on trouve ainsi peu de logements en accession en collectif comme en individuel et très peu de logements collectifs locatifs privés. Cette offre limitée ne permet pas un parcours résidentiel diversifié et adapté à l'évolution des modes de vie des ménages.

Par exemple, les familles dont les besoins se transforment soit en raison de la baisse ou de l'augmentation du nombre de personnes du foyer, soit en raison des modifications de leurs revenus ou de leurs aspirations, n'ont que rarement la possibilité de trouver dans la commune un nouveau logement mieux adapté.

Dans ce cadre, le logement social peut parfois avoir des difficultés à maintenir son rôle de parc de transition. Les principaux types de logements très peu représentés sont les logements en accession en collectif comme en individuel, ainsi que les logements collectifs locatifs privés.

Par ailleurs, le manque de diversité dans le parc de logements n'amène pas de mixité sociale dans une population homogène déjà fragilisée.

Les grands enjeux

- **Répondre aux besoins de la population floriacumoise et des communes limitrophes, en matière de logements et de réduction des temps de déplacement**
- **Diversifier l'offre de logements pour permettre aux Floriacumois et aux habitants des communes voisines d'avoir un parcours résidentiel complet**

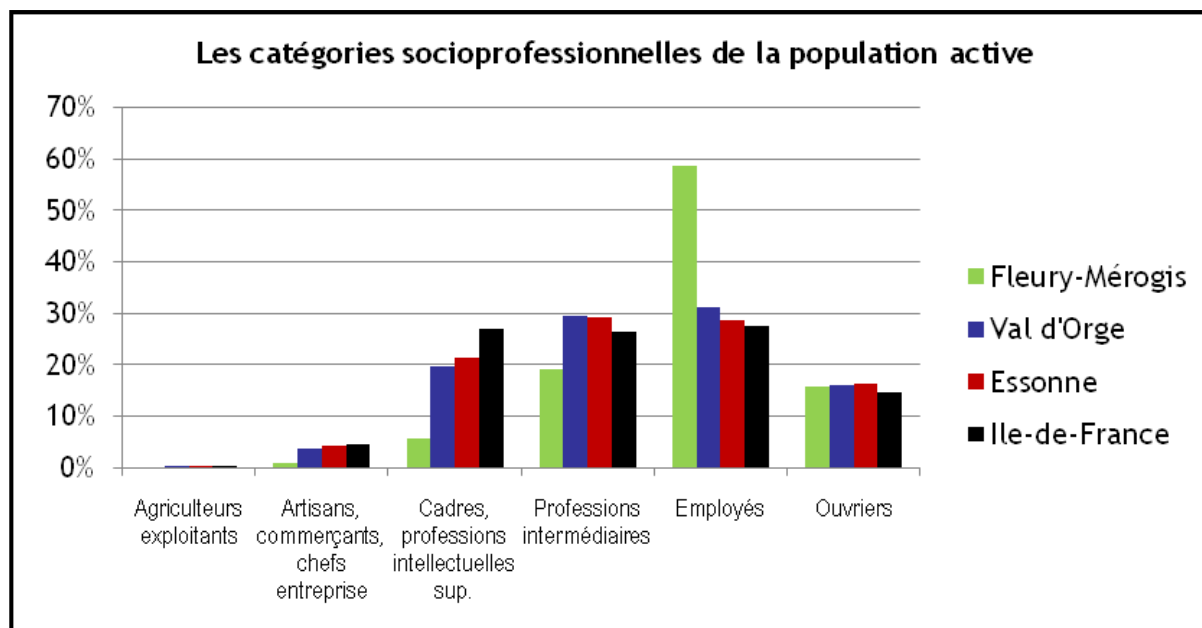
Les objectifs

- **Construire de nouvelles catégories de logements pour libérer des logements sociaux dans la ville.**
- **Construire de nouvelles catégories de logements pour diversifier l'offre dans la ville.**
- **Proposer des logements et des outils pour l'accession sociale**
- **Permettre la primo-accession**
- **Diversifier les types de logements pour équilibrer la part du logement social et répondre aux objectifs de mixité sociale de la loi SRU**
- **Répondre aux besoins en logements identifiés pour Fleury-Mérogis dans le PLH : logements en intermédiaire locatifs ou en accession, logements pour les jeunes, adapter les logements pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.**
- **Mettre en cohérence l'offre de logements avec la création d'emplois***

2.7. Des signes de fragilité sociale

La population de Fleury semble sous plusieurs aspects fragilisée :

- Selon un rapport du Conseil Général datant de 2008, la commune connaît le 6^{ème} taux de précarité le plus fort de l'Essonne ;
- les employés et les ouvriers sont surreprésentés et peu de cadres et de professions intermédiaires vivent à Fleury-Mérogis (même si ces catégories sont en augmentation) ;
- le taux de chômage des jeunes est bien supérieur à la moyenne départementale : plus de 23% des actifs de moins de 25 ans sont au chômage contre 16% en moyenne dans le département ;
- 75% de la population est locataire de son logement ;



©RGP 2006

Les ménages les plus modestes habitent en majorité dans les deux grands quartiers d'habitat collectif social que sont les Résidences (612 logements), quartier bénéficiant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et les Aunettes (396 logements), classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) depuis 1996. Ces deux quartiers accueillent des familles précarisées, pour différentes raisons.

Le quartier des Résidences accueille une très grande majorité des fonctionnaires du centre pénitentiaire. Beaucoup sont surveillants au centre pénitentiaire, parfois stagiaires et disposent de revenus modestes. En 2005, le revenu médian par unité de consommation dans le quartier s'établissait à 15 657 euros contre 19 300 euros pour l'unité urbaine de Paris (à laquelle appartient Fleury-Mérogis) et 18 020 euros pour l'ensemble du territoire français. En 2006, les employés représentaient 74% des actifs du quartier. On y dénombre par ailleurs 21% de familles monoparentales, qui sont souvent des familles très précarisées.

La problématique dans le quartier des Aunettes est toute différente. Le chômage touche 10,5% de la population. Le revenu médian par unité de consommation atteignait seulement 11 109 euros en 2005 et 11 957 euros en 2007, soit à peine au-dessus du seuil de pauvreté français (11 202 euros en 2007).

Les grands enjeux

- Offrir de nouveaux équipements et services de proximité
- Maintenir et diversifier l'offre d'emploi sur la commune

Les objectifs

- Obtenir une opération isolée ANRU au titre de l'article 6 sous la conduite du préfet
- Répondre aux objectifs de la loi DALO, sans aggraver le taux de précarité du territoire.

2.8. Une place très importante accordée à la voiture

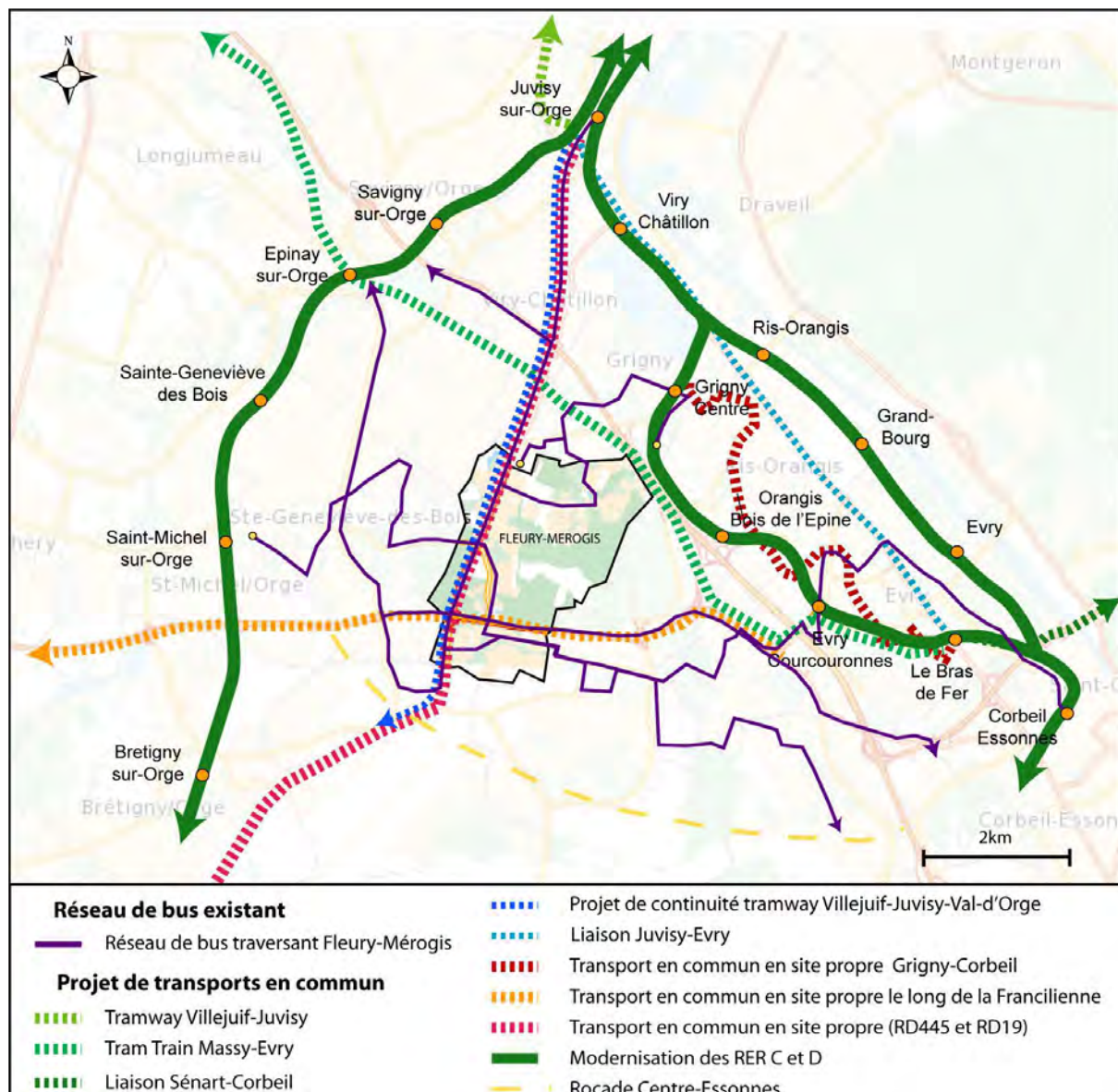
En l'absence de gare, la voiture reste le mode de déplacement majoritaire : 59% de la population utilise sa voiture pour se rendre sur son lieu de travail, et seulement 20% les transports en commun (contre 25% dans le Val d'Orge et l'Essonne et 40% en Ile-de-France).

On observe tout de même une augmentation de la marche à pied et de l'utilisation des transports en commun, ainsi qu'une légère baisse de l'utilisation de la voiture dans les déplacements domicile-travail entre 1999 et 2006

Les transports en commun restent cependant inadaptés aux déplacements domicile-travail, ne maillent pas tout le territoire et les fréquences de passage restent très faibles. Le Plan Local de Déplacement prévoit cependant d'améliorer la situation et des grands projets de transport en commun devraient s'implanter à proximité du territoire et améliorer la situation (tram-train, bus en site propre,...). Enfin, la ville et le Val d'Orge sont mobilisés pour l'implantation de grands projets de transport collectif (tramway, transport en commun en site propre), dans la continuité du tramway Villejuif/Athis-Mons/Juvisy, en particulier sur la RD445.

Par ailleurs, le gabarit et l'aspect des voiries ainsi que la prégnance du stationnement, notamment le long de la RD 445, confèrent à la voiture une place visuellement très importante dans l'espace public. En particulier, l'axe routier de la RD445 traverse le territoire sans s'intégrer au tissu urbain et tourne le dos aux habitations.

La présence de ces grands axes sur le territoire occasionne de nombreuses nuisances sonores et d'importantes pollutions atmosphériques aux abords des voies. Ces routes sont également facteur de risque.



©Fond de carte : IAUIdf, Réalisation : Atelier TEL

Les grands enjeux

- Favoriser les modes de transport respectueux de l'environnement (circulations douces, transports en commun)
- Réduire la place de la voiture dans les déplacements
- Diminuer les nuisances sonores liées aux voies routières
- Atténuer la coupure urbaine que constitue la RD445 et inciter à prendre d'autres itinéraires de transit

Les objectifs

- Réduire le flux de circulation sur l'avenue Fichez
- Créer des aménagements obligeant les automobilistes à respecter la vitesse réglementaire en milieu urbain de 50km/h
- Créer un maillage continu avec les territoires alentours en développant le réseau secondaire et les cheminements doux (notamment vers Sainte-Geneviève-des-Bois et Morsang-sur-Orge)
- Développer les cheminements doux à l'échelle communale en direction des logements, des équipements, des emplois et des services de proximité
- Aménager les cheminements de manière à appliquer les nouvelles règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Faciliter l'accès aux pôles de transports en commun plus lourds à l'échelle intercommunale, en s'associant au projet du Val d'Orge de création d'une antenne du tram-train Massy-Evry vers le projet Valvert et plus particulièrement en soutenant la création d'une troisième tranche de tramway de Juvisy au Val d'Orge par la RD445
- Réaliser un site propre de transports en commun sur la RD445
- Améliorer la fréquence et la régularité des transports en commun
- Étendre la desserte de transports en commun aux quartiers

2.9. Les risques connus et encadrés

La commune est assez peu touchée par des risques naturels ou technologiques. Il n'y a pas d'entreprise SEVESO dans la commune

Les risques connus sont :

- Les risques pour les personnes (risque des transports de matières dangereuses avec les canalisations de transport de gaz et le transport routier sur la RD445 et la Francilienne) ;
- Le risque pour les biens (risque moyen de retrait-gonflement d'argile au nord de la ville) ;
- Les risques pour l'environnement (les sols pollués de l'entreprise Vernis-Soudée, les cinq établissements soumis à autorisation dans les zones d'activité, etc).